CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 31 mai 2021

PROCES VERBAL

SOMMAIRE

DOSSIERS EN EXERGUE	PAGES
CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS	
Rapporteur : Francis GUITEAU	
1°) Projets de quartier 2020-2026 - Adoption (*DEL-2021-153)*	**9**
CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS	
Rapporteur : Karine ENGEL	
2°) Renouvellement des conseils de quartier - Mandat 2021 - 2024 - Validation de la liste des membres (*DEL-2021-154)*	**30**
URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN	
Rapporteur : Hélène CRUYPENNINCK	
3°) Rives Vivantes - Plan Programme Rives Vivantes - Concertation - Choix de l'assistance à maitrise d'ouvrage (*DEL-2021-155)*	**35**

DOSSIERS	PAGES
ATTRACTIVITE COMMERCIALE ET ARTISANALE	
Rapporteur : Stéphane PABRITZ	
4°) COVID 19 - Attractivité commerciale et artisanale - Exonération des redevances des occupations commerciales sédentaires du domaine public dans le cadre de la crise sanitaire (*DEL-2021-156*)	**39**
5°) Chambre de Commerce et d'Industrie de Maine-et-Loire - Convention de partenariat - Approbation (*DEL-2021-157*)	**43**
ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE	
Rapporteur : Nicolas DUFETEL	
6°) Soutien aux autres activités culturelles - Développement de l'offre culturelle - Attribution de subventions. (*DEL-2021-158*)	**46**

ACTION SOCIALE ***Rapporteur : Christelle LARDEUX-COIFFARD*** 7°) Plan de prévention et de lutte contre l'isolement - Attribution de subventions (*DEL-2021-159*)	**48**
CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS ***Rapporteur : Christelle LARDEUX-COIFFARD*** 8°) Centre d'Information pour les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) - Attribution d'une subvention (*DEL-2021-160*)	**52**
SANTE PUBLIQUE ***Rapporteur : Richard YVON*** 9°) Centre de vaccination Covid-19 - Région des Pays de la Loire - Fonds régional de soutien aux Communes - Attribution d'une subvention (*DEL-2021-161*)	**54**
Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE 10°) COVID 19 - Angers Loire Tourisme Expo Congrès (ALTEC) - Vaccinodrome au parc des expositions - Convention entre la Ville d'Angers, Angers Loire Métropole et la SPL ALTEC (*DEL-2021-162*)	**56**
URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN ***Rapporteur : Roch BRANCOUR*** 11°) Promotion immobilière - Charte d'engagements de la part des promoteurs pour un développement immobilier équilibré sur le territoire angevin - Approbation (*DEL-2021-163*)	**58**
12°) Quartier Deux-Croix Banchais - Avenue Montaigne - Imagine Angers - Projet CLIMAX - Clôture de chantier - Remboursement frais de location- Approbation (*DEL-2021-164*)	**74**
13°) Droit des sols - Suppression du régime de déclaration préalable pour les divisions foncières non-constitutives de lotissement (*DEL-2021-165*)	**76**
14°) Programme local de l'habitat - Aides à l'accession sociale - Subventions (*DEL-2021-166*)	**78**
Rapporteur : Maryse CHRÉTIEN 15°) Quartier Hauts-de-Saint Aubin - ZAC Plateau des Capucins - Boulevard Lucie et Raymond Aubrac - TAGV Grande Flécherie - Acquisition d'une parcelle à usage de voirie (*DEL-2021-167*)	**82**

ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS ***Rapporteur : Charles DIERS***	
16°) Politique sportive - Travaux de remplacement du gazon synthétique du terrain de football du stade de la Grande Chaussée - Marché de travaux - Demande de subvention - Approbation (*DEL-2021-168*)	**84**
17°) Politique sportive - Associations sportives amateurs - Subvention "manifestation" - Attribution (*DEL-2021-169*)	**87**
18°) Politique sportive - Dispositif "Partenaires Clubs" - Aide à l'adhésion à une association sportive - Attribution de subventions (*DEL-2021-170*)	**88**
POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE, FORMATION ***Rapporteur : Caroline FEL***	
19°) Fédération des Œuvres Laïques (FOL) de Maine-et-Loire - Les Francas 49 - Opération "Où il fait bon lire" - Attribution de subventions (*DEL-2021-171*)	**90**
CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS ***Rapporteur : Francis GUITEAU***	
20°) Quartier Roseraie - Centre Jean Vilar - Adhésion à la Fédération des centres sociaux de Maine-et-Loire / Mayenne - Approbation (*DEL-2021-172*)	**92**
CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS ***Rapporteur : Christophe BÉCHU***	
21°) Quartier Roseraie - ENEDIS - Projet de Fresque - Convention de partenariat - Autorisation de signature (*DEL-2021-173*)	**94**
PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES ***Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE***	
22°) Créances irrécouvrables - Admissions en non-valeur et remises de dette. (*DEL-2021-174*)	**96**
23°) Quartier Centre-Ville - La Fayette - Éblé - Boulevard Yvonne Poirel, « Cours Saint-Laud » - Podeliha - Acquisition en VEFA de 22 logements - Garantie d'emprunts d'un montant total de 2 429 000 € (*DEL-2021-175*)	**98**
24°) Courtage d'enchères pour la vente de biens de la Ville d'Angers - Liste des matériels soumis à la vente - Approbation (*DEL-2021-176*)	**100**

POLITIQUE EN FAVEUR DE LA JEUNESSE	
Rapporteur : Benjamin KIRSCHNER	
25°) Angers Loire Campus (ALC) - Établissements d'enseignement supérieur - Concert de rentrée - Convention financière - Approbation (*DEL-2021-177*)	**101**
VOIRIE /BATIMENTS	
Rapporteur : Jacques-Olivier MARTIN	
26°) Plan de viabilité hivernale - Centre Hospitalier Universitaire (CHU) - Renouvellement de convention - Approbation (*DEL-2021-178*)	**103**
27°) Appel à projets Ponts connectés - Projet VIVOA (Visite Immersive Valorisée des Ouvrages d'Art) - Projet GéRICO (Gestion des RIsques structurels par ponts COnnectés) - Accords de consortium - Approbation (*DEL-2021-179*)	**104**
28°) Quartier Madeleine - Saint-Léonard - Rue Annie Girardot - Travaux sur réseaux d'eaux pluviales - Angers Loire Habitat - Convention - Approbation (*DEL-2021-180*)	**107**
29°) Quartier Madeleine - Saint-Léonard - Site des Noyers - Modification du réseau de transit des eaux pluviales avec ouvrage de tamponnage - Attribution du marché de travaux (*DEL-2021-181*)	**109**
Rapporteur : Christophe BÉCHU	
30°) Plan Proximité Voirie - Quartier Saint-Serge/Ney/Chalouère - Rue Cuvier - Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire (SIEML) - Orange - Enfouissement des réseaux aériens de communications électroniques - Convention - Approbation (*DEL-2021-182*)	**111**
Rapporteur : Christophe BÉCHU	
31°) Plan Proximité Voirie - Quartier Hauts-de-Saint Aubin - Rue Yvonne - Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire (SIEML) - Orange - Enfouissement de réseaux aériens - Convention - Approbation (*DEL-2021-183*)	**113**
PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES	
Rapporteur : Jacques-Olivier MARTIN	
32°) Quartier Hauts-de-Saint-Aubin - Groupe scolaire Gérard Philipe - Restructuration et Extension - Avenant au marché de maitrise d'oeuvre - Marchés de travaux - Convention de participation financière avec Angers Loire Métropole - Approbation (*DEL-2021-184*)	**115**
33°) Groupes scolaires Jules Verne et Claude Monet - Travaux de mise en accessibilité - Marchés de travaux (*DEL-2021-185*)	**118**

RAYONNEMENT ET COOPERATIONS ***Rapporteur : Benoit PILET*** 34°) Exercice 2021 - Club Notre Dame des Champs (NDC) Angers Football - Formation des éducateurs de football malien - Attribution d'une subvention (*DEL-2021-186*)	**120**
◆ **LISTE DES DECISIONS** du Maire prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.	**122**
◆ **LISTE DES MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE** pour information en application de l'article 133 du Code des Marchés Publics.	**130**
◆ **QUESTIONS DIVERSES**	**131**

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE **D'ANGERS**

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 31 mai 2021 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 25 mai 2021
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 40

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Roch BRANCOUR, Mme Roselyne BIENVENU, M. Francis GUITEAU, Mme Caroline FEL, M. Nicolas DUFETEL, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Charles DIERS, Mme Hélène CRUYPENNINCK, M. Maxence HENRY, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Benoit PILET, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Alima TAHIRI, M. Stéphane PABRITZ, Mme Karine ENGEL, M. Richard YVON, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Bénédicte BRETIN, M. Yves GIDOIN, Mme Corinne BOUCHOUX, M. Emmanuel CAPUS, Mme Constance NEBBULA, M. Florian RAPIN, Mme Christine BLIN, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Vincent FEVRIER, Mme Anita DAUVILLON, M. Laurent VIEU, Mme Nacira MEGHERBI, M. Grégoire LAINÉ (arrivée à la DEL-2021-163), Mme Isabelle PRIME, M. Benoît CHRISTIAN, Mme Pascale MITONNEAU, M. Gilles BARON, Mme Claudette DAGUIN, Mme Anne-Marie POTOT, M. Simon GIGAN, Mme Augustine YECKE, M. Nicolas AUDIGANE, Mme Christine STEIN, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Céline VERON, M. Bruno GOUA, Mme Marielle HAMARD, M. Yves AUREGAN, M. Arash SAEIDI, Mme Elsa RICHARD, Mme Claire SCHWEITZER

Etaient excusés : Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, Mme Marina PAILLOCHER, M. Patrick GANNON, M. William BOUCHER, Mme Sophie FOUCHER-MAILLARD

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :
- Mme Mathilde FAVRE D'ANNE a donné pouvoir à M. Nicolas DUFETEL
- Mme Marina PAILLOCHER a donné pouvoir à M. Francis GUITEAU
- M. Patrick GANNON a donné pouvoir à M. Vincent FEVRIER
- M. Grégoire LAINE a donnée pouvoir à M. Florian RAPIN (jusqu'à la DEL-2021-162)
- M. William BOUCHER a donné pouvoir à M. Charles DIERS
- Mme Sophie FOUCHER-MAILLARD a donné pouvoir à M. Arash SAEIDI

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 01 juin 2021

CONSEIL MUNICIPAL D'ANGERS

SEANCE DU LUNDI 31 MAI 2021

Monsieur le Maire : Nous avons un certain nombre de personnes excusées ce soir et qui ont donné pouvoir :

◆

Y a-t-il d'autres absents ou excusés ? …

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a été désignée pour cette fonction qu'elle a acceptée.

DOSSIERS EN EXERGUE

Délibération DEL-2021-153

CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS - Animation de quartiers

Projets de quartier 2020-2026 - Adoption

Rapporteur :Francis GUITEAU

EXPOSE

Depuis 2014, la Ville d'Angers, sous l'égide de la politique de la Ville, a développé des projets de quartier dans les territoires dits « prioritaires », tout en élargissant ces interventions sur l'ensemble des dix quartiers de la Ville. En 2020, après une évaluation de l'ensemble de ces projets, cette dynamique se poursuit en prenant en compte les retours d'expériences et les témoignages de l'ensemble des acteurs.

Ces projets visent à :

- Améliorer le cadre de vie et la qualité de vie des Angevins,
- Renforcer la propreté et la tranquillité publique,
- Conforter la cohésion sociale,
- Favoriser l'accès à l'éducation et la citoyenneté,
- Réaliser des actions en faveur de la jeunesse,
- Favoriser l'accès à la qualification et l'emploi,
- Sensibiliser et agir en matière de protection de l'environnement.

Le contexte sanitaire a modifié la méthode prévue initialement pour élaborer ces projets de quartier.

Un appel à contribution a été mis en place sur angers.fr et la plateforme ecrivons.angers.fr entre novembre et janvier 2021. Des questionnaires étaient aussi à la disposition des forces vives des quartier dans les relais mairie. Habitants, associations, acteurs socioéconomiques ont été invités à partager leurs constats.

Cette phase de consultation a permis de réaliser un état des lieux des atouts et des marges de développement des quartiers. Plus de 800 questionnaires ont été renseignés représentant plusieurs milliers de contributions.

Une phase d'analyse a permis de faire émerger les grands enjeux, les objectifs et les actions pour chaque quartier. Une première version de chaque projet de quartier a été partagée en atelier avec les partenaires pour amendement et complément.

Le projet de quartier est une dynamique partagée et évolutive qui fera l'objet d'ajustements au fur et à mesure de sa mise en œuvre. A cet égard, chaque Adjoint de quartier proposera aux habitants et aux partenaires de se retrouver chaque année pour faire le point sur la concrétisation des actions.

Sont présentés ci-après les principales priorités et les enjeux majeurs de chaque projet de quartier.

POUR LE QUARTIER DES HAUTS DE ST-AUBIN

Priorité – Une identité et une vie de quartier en construction

- Une vie de quartier conviviale et mixte
- Un cœur de quartier dynamique
- Une identité qui fédère

Priorité – Réussir l'aménagement avec tous

- La préservation d'un cadre de vie riche et diversifié en concertation avec les habitants

- Avec les usagers, la construction d'une offre de mobilité pour tous

Priorité – Préparer l'avenir dans les Hauts de Saint-Aubin

- L'insertion socio-professionnelle des publics précaires
- La lutte contre le réchauffement climatique
- La proximité des établissements scolaires et la relation entre acteurs de l'éducation

POUR LE QUARTIER DOUTRE – ST JACQUES – NAZARETH

Priorité – Un village proche du centre-ville

- Entre îlots fragiles et populations vulnérables Diffuses dans le quartier, le Maintien de la cohésion
- Une offre commerciale de proximité appréciée, mais à étoffer

Priorité – L'épanouissement dans son quartier

- La culture et les sports, partout et pour tous
- La nature dans la ville pour lutter contre le réchauffement climatique
- Le respect des lieux publics, de leurs usagers et des riverains

Priorité – Les mobilités dans le quartier

- Une place plus grande aux piétons
- Une circulation apaisée avec une attention particulière aux mobilités douces
- Une offre complète de transports en commun

POUR LE QUARTIER DEUX-CROIX BANCHAIS – GRAND-PIGEON

Priorité – Le soutien des habitants les plus fragiles et la lutte contre l'isolement pour renforcer la cohésion sociale

- Le soutien à la parentalité comme vecteur de réussite
- La prévention de la santé, une préoccupation majeure des habitants
- Une meilleure information pour renforcer l'accès aux droits

Priorité – Le renforcement de l'insertion socio-professionnelle des habitants

- L'accompagnement des jeunesses pour construire l'avenir
- Le soutien à l'autonomie des femmes pour garantir l'égalité
- La solidarité et l'entraide entre habitants pour maintenir l'esprit de village

Priorité – Des espaces verts et de la proximité avec les services pour améliorer le cadre de vie

- L'accès aux services de proximité et à des espaces publics sécurisés
- L'aménagement des habitats et des espaces de vie de manière concertée
- La valorisation du quartier par des démarches environnementales

POUR LE QUARTIER DE MONPLAISIR

Priorité – La réussite des habitants pour le présent et l'avenir du quartier

- L'accueil des enfants et la réussite éducative comme facteur d'épanouissement
- La valorisation et l'accompagnement des jeunesses
- L'accès à l'emploi pour favoriser l'insertion

Priorité – Le vivre ensemble et la cohésion sociale dans un quartier en évolution

- La valorisation des savoirs et des compétences des habitants, un atout pour le quartier

- La participation citoyenne et associative pour mieux vivre son quartier
- La culture et le sport pour tisser le lien social et valoriser l'image du quartier

Priorité – Une vie apaisée dans le quartier

- Vivre en tranquillité et en sécurité dans le quartier
- L'accès à des services de proximité pour les habitants du quartier et pour attirer les angevins
- L'accompagnement des habitants pendant la période de renouvellement urbain

POUR LE QUARTIER DE BELLE-BEILLE

Priorité – Belle-Beille ou comment bien vivre dans un quartier en profonde transformation

- L'accompagnement des habitants et forces vives du quartier en lien avec le projet urbain
- Un chantier mieux compris, un impact plus maîtrisé dans le quotidien des habitants

Priorité – Habiter le Belle-Beille d'aujourd'hui et de demain

- Un quartier accueillant et mixte : un « village en ville »
- Un quartier accueillant à tous les âges de la vie
- Travailler dans son quartier
- L'engagement dans la vie de son quartier

Priorité – Belle Beille, un quartier attractif, relié au reste de la ville

- Les déplacements demain à Belle-Beille, un enjeu majeur de la transition écologique
- Un quartier dans le campus, un campus dans le quartier
- Sports, Patrimoine et Culture : un Belle-Beille qui rayonne

POUR LE QUARTIER DU LAC DE MAINE

Priorité – Le parc du Lac de Maine, un trésor à retrouver

- La base de loisirs du Lac de Maine, espace majeur du quartier
- Un quartier reconnecté à la base de loisirs.
- Le Parc du Lac de Maine, espace naturel remarquable à promouvoir

Priorité – Apprendre, préserver, habiter le paysage

- Une identité végétale singulière à conforter
- Un cadre d'exception pour grandir et s'épanouir
- Le cadre de vie pour mieux vivre ensemble
- Les déplacements au Lac de Maine, un enjeu majeur de la transition écologique

Priorité – Se retrouver au Lac de Maine

- Une offre de services adaptée aux besoins des habitants
- Les forces vives du quartier
- Des aménagements plus favorables à une vie de quartier

POUR LE QUARTIER CENTRE-VILLE – LAFAYETTE - EBLE

Priorité – La vie des « villages » du Centre-ville

- Le développement de l'identité des « villages » du quartier
- Une offre sociale et culturelle de proximité dans le quartier

- Le soutien aux acteurs économiques du quartier

Priorité – Le Centre-ville, vitrine de la transition écologique

- L'identité végétale du quartier
- Les déplacements doux en Centre-Ville
- Un quartier plus propre

Priorité – Accompagner les jeunesses du Centre-ville

- La culture et le sport comme leviers de la réussite éducative
- Donner leur place aux jeunes du Centre-ville
- La prévention en faveur des jeunes

POUR LE QUARTIER ST SERGE – NEY – CHALOUERE

Priorité – L'ouverture sur le grand quartier et la ville

- L'ouverture des acteurs et des espaces sur le quartier
- L'ouverture de l'îlot Savary
- L'ouverture du quartier sur la ville

Priorité – Le défi de la transition écologique dans le quartier

- La création d'une identité végétale
- Le développement des cheminements doux
- La propreté dans le quartier

Priorité – Miser sur la jeunesse du quartier

- La place des jeunes dans les clubs sportifs du quartier
- L'insertion des jeunes dans la vie professionnelle
- La prévention de la délinquance des jeunes

POUR LE QUARTIER DE LA ROSERAIE

Priorité – Attractivité du quartier : donner envie de venir et vivre à la Roseraie

- L'apaisement des tensions et la tranquillité du quartier
- Une image plus positive de la roseraie misant sur ses atouts et sa dynamique

Priorité – Solidarités et forces vives : le collectif comme levier pour retisser le lien social

- L'engagement associatif et citoyen : vecteur de nouvelles solidarités
- Une nouvelle approche de l'animation de proximité avec les habitants

Priorité – Au quotidien : accompagner les habitants dans leurs parcours

- Grandir à la Roseraie : de la petite enfance à l'âge adulte, une ambition pour la réussite des jeunes
- Une plus grande cohérence partenariale au service de l'insertion sociale et professionnelle
- Des services de proximité plus dynamiques et plus proches des besoins réels des habitants

POUR LE QUARTIER JUSTICES – MADELEINE – ST LEONARD

Priorité – « Les trois villages » : une vie de quartier fondée sur la proximité

- L'animation des places comme opportunité aux rencontres
- La proximité comme fil conducteur pour les services et les solidarités locales

- La connexion entre les « trois villages »

Priorité – « La mixité » : pour le maintien de l'équilibre résidentiel, social et démographique

- La réponse partagée aux problématiques éducatives et d'insertion
- Le maintien de l'équilibre social et générationnel du quartier
- Des espaces d'activités mieux valorisés et accessibles à tous

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant l'avis de la commission Finances du 20 mai 2021

Considérant l'avis de la commission Solidarités du 04 mai 2021

DELIBERE

Adopte les projets de quartier pour la période 2020-2026.

Francis GUITEAU : Je vais vous faire les propos liminaires de la présentation de ces projets de quartier. La réalisation de ce travail a été plus délicate et difficile que nous l'imaginions, au départ, et nous avons souvent, au fur et à mesure de la réalisation de ce projet collectif, dû modifier un petit peu les modalités de son organisation, tant il était vrai qu'au fur et à mesure où nous imaginions pouvoir réunir 100 personnes, nous ne pouvions en réunir que 50 puis 30, etc.

En dépit de tout cela, nous sommes particulièrement fiers et heureux de pouvoir vous faire une présentation qui a fait l'objet d'une mobilisation au-dessus de ce que nous pouvions attendre, vu les circonstances dans lesquelles tout cela s'effectuait. À l'arrivée, nous sommes très contents d'avoir réussi à faire participer autant d'habitants, autant d'acteurs pour produire ce que nous allons maintenant vous présenter.

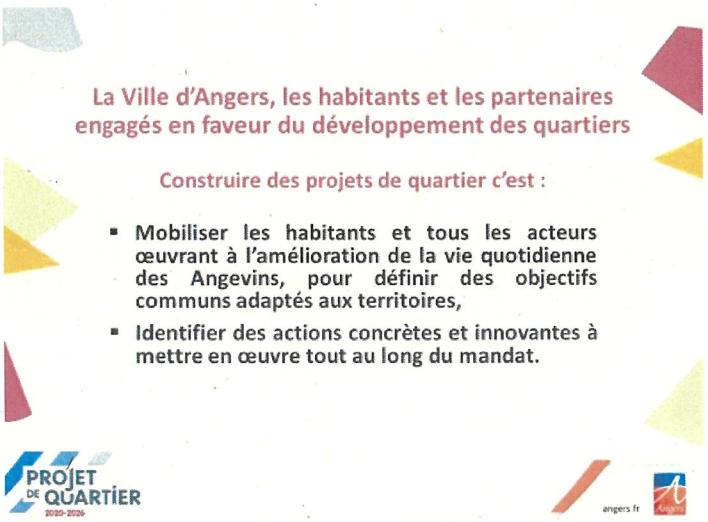

Francis GUITEAU : Pour construire des projets de quartier, il faut effectivement parvenir à mobiliser les habitants et tous les acteurs pour définir des objectifs qui soient communs et adaptés au territoire. Il faut aussi parvenir à identifier des actions concrètes, à mettre en œuvre tout au long du mandat.

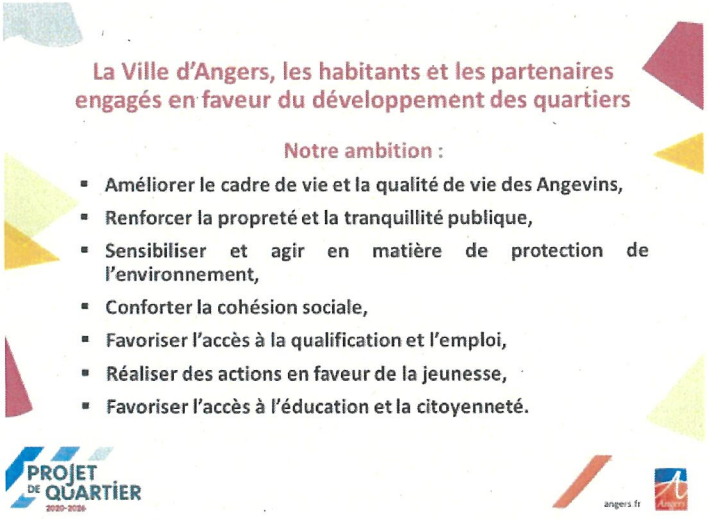

Francis GUITEAU : Nous y avons réussi et nous allons vous le démontrer, en soulignant ce qu'était notre ambition dans cette opération, à savoir :

- l'amélioration du cadre de vie et de la qualité de vie des Angevins ;
- le renforcement de la propreté et de la tranquillité publique ;
- la sensibilisation et l'action en matière de protection de l'environnement ;
- la nécessité de conforter la cohésion sociale ;
- la nécessité de favoriser l'accès à la qualification et à l'emploi ;
- la réalisation d'actions en faveur de la jeunesse ;
- la nécessité de favoriser l'accès à l'éducation et à la citoyenneté.

Francis GUITEAU : Le mode opératoire pour parvenir à réaliser et à écrire ces projets de quartier était le suivant :

- Procéder à un état des lieux du mois de décembre 2020 au mois de janvier 2021 ;
- Procéder à l'analyse et à la rédaction d'une 1re version des projets de quartier, en avril 2021 ;
- Partager et prioriser, à la restitution, en ateliers au cours des mois d'avril et des mois de mai ;
- Rédiger et finaliser des projets de quartier :
- Adopter par le Conseil municipal.

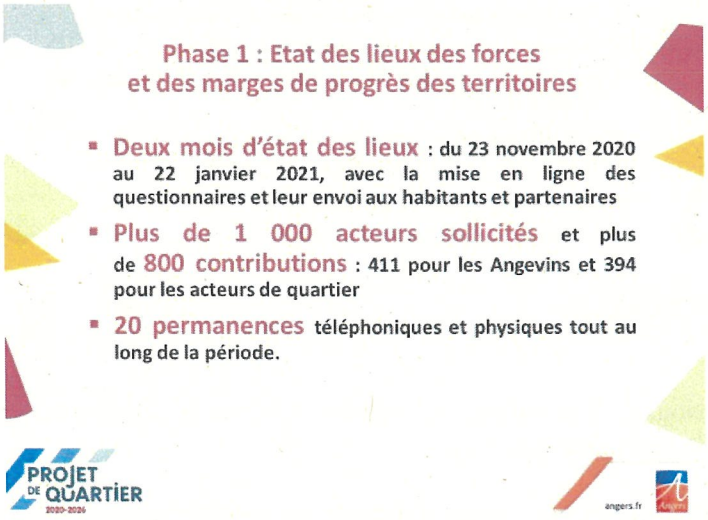

Francis GUITEAU : Au cours de la 1re phase :

- Deux mois d'états des lieux : du 23 novembre au 22 janvier, nous avons mis en ligne des questionnaires et envoyé aux habitants et aux partenaires ces différents questionnaires.
- Plus de 1 000 acteurs sollicités plus de 800 contributions : 411 contributions d'Angevins et 394 contributions pour les acteurs de quartier.
- Vingt permanences téléphoniques et physiques étaient mises en place, tout au long de la réalisation de ce travail.

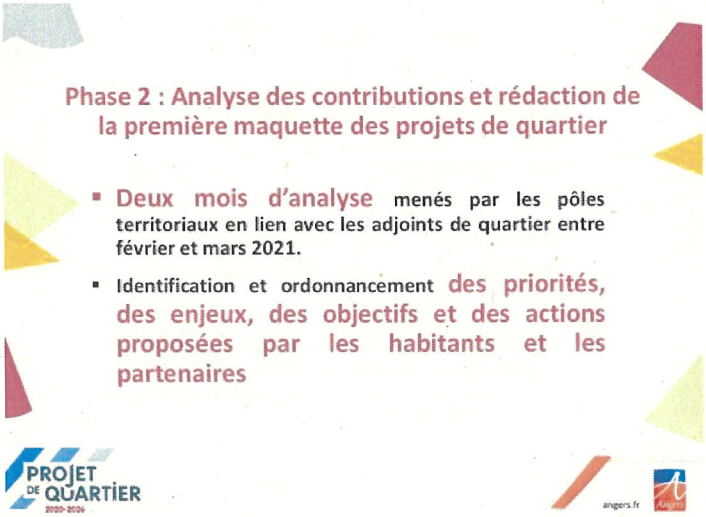

Francis GUITEAU : Dans une 2nde phase, nous avons analysé les contributions et rédigé une 1re maquette :

- Deux mois d'analyse qui ont été réalisés par les pôles territoriaux, en lien avec les Adjoints de quartier, entre février et mars.
- Un travail d'identification et d'ordonnancement des priorités des enjeux, des objectifs et des actions qui ont été proposés par les habitants et les partenaires.

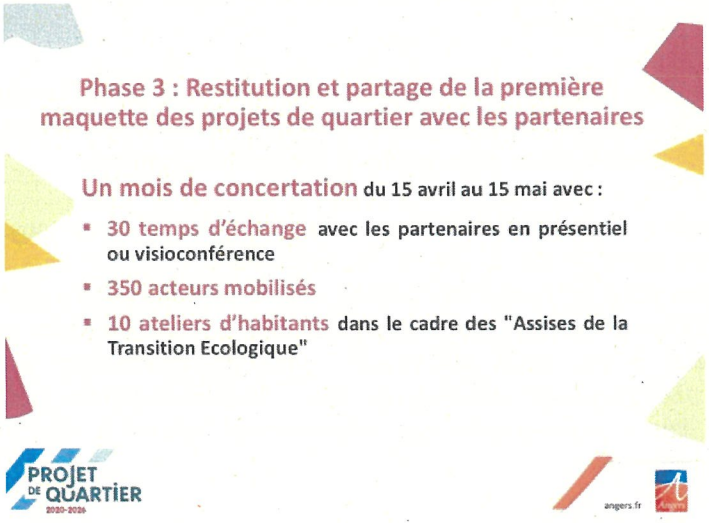

Francis GUITEAU : Une 3e phase d'un mois de concertation, du 15 avril au 15 mai avec :

- 30 temps d'échange avec les partenaires en présentiel ou en visioconférence ;
- 350 acteurs qui se sont mobilisés ;
- 10 ateliers d'habitants qui sont également effectués dans le cadre des « Assises de la Transition Ecologique ».

Je vais maintenant laisser mes collègues présenter les projets de leurs quartiers respectifs.

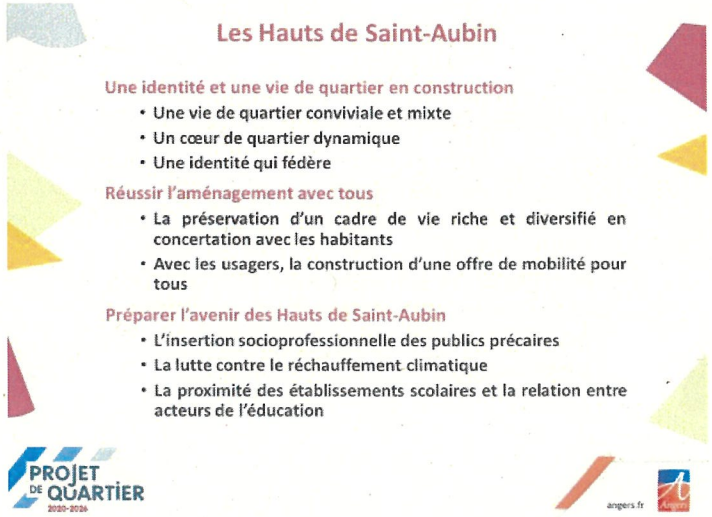

Bénédicte BRETIN : Pour le quartier des Hauts-de-Saint-Aubin, il ressort que la concertation a mis en évidence que ce quartier était en pleine construction et que c'était cela qui était le centre des préoccupations de chacun.

L'identité, l'aménagement et l'avenir du quartier des Hauts-de-Saint-Aubin ont été les trois grands axes qui se sont dégagés. En effet, pour construire une vie de quartier conviviale et mixte, il convient de maintenir une cohésion sociale en développant le réseau d'acteurs culturels et en intégrant les jeunes à la vie du quartier. Il faut aussi dynamiser le cœur du quartier, en disposant de services publics et de commerces de proximité et en renforçant le réseau d'acteurs. À ce titre, le renouvellement du Conseil de quartier va grandement contribuer à ce dynamisme.

L'identité du quartier va aussi permettre de fédérer les différents îlots qui le constituent, tout en préservant et en valorisant les différents marqueurs. Pour exemple, le quartier des Hauts-de-Saint-Aubin est le quartier qui est habité par les gens du voyage, premiers habitants du quartier.

L'aménagement du quartier ne peut se faire aussi qu'en concertation avec tous, que ce soit habitants, acteurs, en préservant un cadre de vie de qualité, en lien avec la nature, et en s'adaptant à la Transition Ecologique, en favorisant aussi la tranquillité publique. Il ne faut pas oublier que ce quartier, au départ, c'était la nature, des champs, et ce marqueur végétal est resté très ancré au sein de des habitants et qu'ils entendent préparer l'avenir de ce quartier, que ce soit l'avenir professionnel en favorisant l'insertion et en incitant à la création d'emplois, en développant aussi l'avenir environnemental lié à la transition écologique, notamment dans tous les programmes urbanistes qui incluent de nombreuses qualités liées aux nouveaux types de constructions.

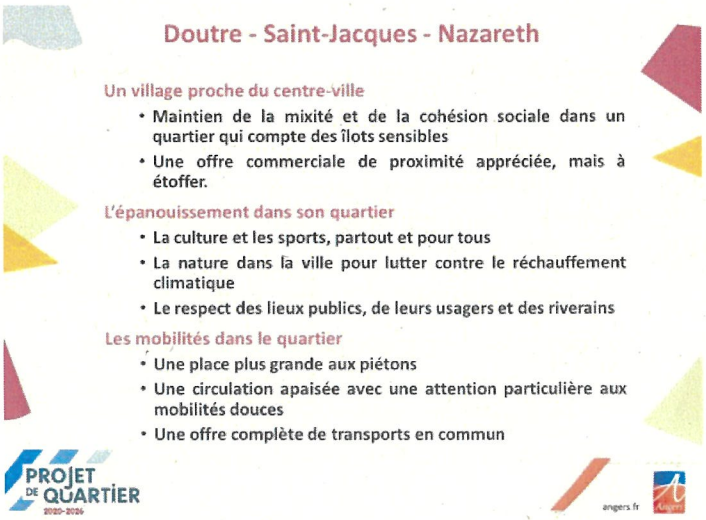

Bénédicte BRETIN : Pour le quartier Doutre-Saint-Jacques-Nazareth, il s'agit d'un quartier différent qui existe depuis très longtemps, qui est bien établi, voire historique.

Les différentes concertations font plutôt ressortir des critères liés à la vie elle-même du quartier, à la volonté de vivre ensemble en développant des solidarités, notamment entre les différents îlots du quartier, les îlots très fragiles avec des populations vulnérables qui sont des îlots un petit peu saupoudrés sur l'ensemble du grand quartier, pour permettre toute cette solidarité, pour permettre de bien grandir dans son quartier et favoriser les rencontres intergénérationnelles, mais aussi stimuler l'inter connaissance partenariale et favoriser le maillage population acteurs.

Cela fait ressortir aussi la volonté de développer l'offre commerciale de proximité de s'épanouir, grâce à la culture et au sport. Une volonté aussi de vivre dans un cadre agréable en développant la nature en Ville notamment en valorisant la Maine avec ses berges, et puis l'étang Saint-Nicolas. Respecter les lieux publics qui existent et respecter les usagers et les riverains de ces lieux publics en luttant contre les incivilités.

Pour bien vivre, il faut travailler sur les mobilités dans le quartier en faisant une grande place aux cheminements doux, c'est-à-dire les piétons et les vélos, en apaisant la circulation voiture et en adaptant le réseau des transports en commun, notamment à la suite de l'arrivée du tramway. Il va falloir très certainement redessiner ces transports en lien avec le tramway qui irriguera le quartier et qui permettra la connexion avec le reste de la Ville.

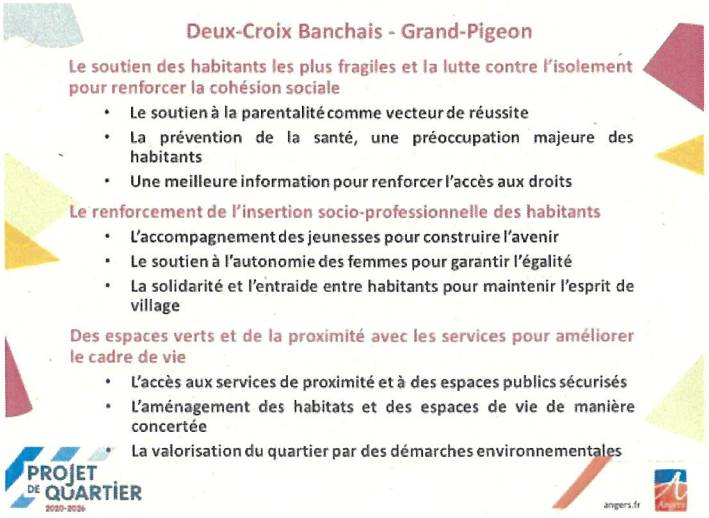

Alima TAHIRI : Sur le projet de quartier concernant Deux-croix Banchais/Grand-Pigeon, il y a eu plusieurs concertations avec la participation des habitants et des acteurs du quartier. Il en est ressorti beaucoup d'échanges autour du soutien aux plus fragiles et de la lutte contre l'isolement.

C'est un quartier à taille humaine et la mobilisation est plus ou moins facile par rapport à d'autres quartiers. Ce nouveau projet de quartier nous permet de souligner notre capacité à travailler ensemble et s'appuie sur les réalités concrètes du quartier. Cette démarche participative des habitants et des partenaires a permis de faire émerger quelques sujets importants tels que le soutien à la parentalité pour lequel nous essaierons de multiplier des actions avec une grande implication des familles autour de la scolarité de leurs enfants.

À titre d'exemple, sur la cité éducative Fratellini, il y a un travail qui est engagé entre les élèves, les enseignants et les services éducation France de la Ville avec l'implication des parents sur la question du végétal. D'autres ateliers sont prévus sur tout ce qui touche la vie quotidienne, notamment des ateliers autour de la Transition Ecologique qui vont nourrir ce projet de quartier.

Concernant les personnes les plus fragiles ou isolées, des différentes actions de proximité seront mises en place pour renforcer effectivement la lutte contre leur isolement. Je peux citer, par exemple, des actions autour de l'illettrisme et des actions autour du souci de numérique dans les démarches administratives.

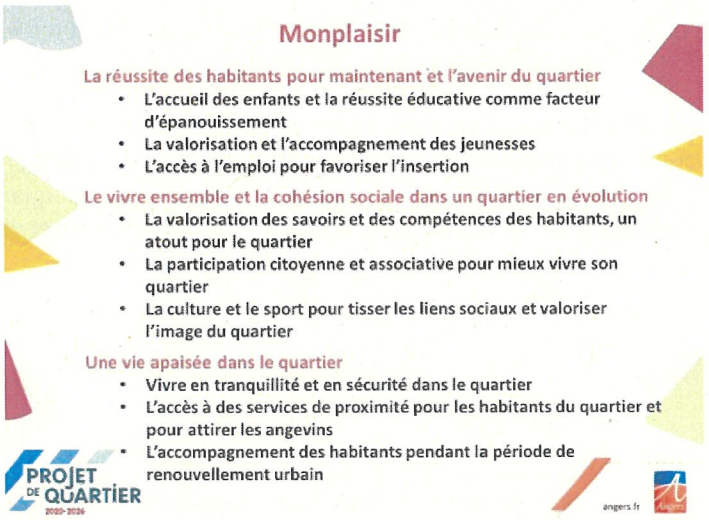

Alima TAHIRI : Sur le quartier Monplaisir, le projet construit avec la mobilisation des habitants et acteurs du quartier est également participatif et permet de mettre l'accent sur la réussite des habitants et particulièrement des plus jeunes, dans le cadre de la cité éducative.

Il y a en 2e position, la question du « vivre ensemble » et du cadre de vie apaisé. Il est question de développer des actions et d'aller vers les habitants sur les différents îlots du quartier. Il y a également la valorisation des savoirs et des compétences de chacun en développant des rencontres entre les habitants, notamment l'accueil des nouveaux habitants par les anciens. Ce travail sera nourri par la participation des nouveaux conseils de quartier qui nous aideront à mettre la dynamique de ce travail en place.

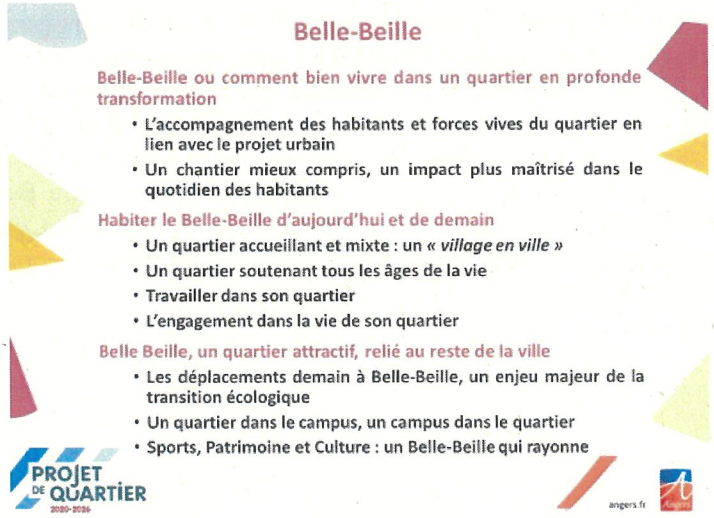

Sophie LEBEAUPIN : Sur le quartier de Belle-Beille, nous avons eu une concertation très importante, avec aussi bien des acteurs que des habitants. C'est un quartier en rénovation urbaine et c'est une sorte de continuité de la concertation que nous faisons déjà avec les habitants. Il y a eu toute une concertation, une information concernant l'évolution du quartier.

Habiter le Belle-Beille d'aujourd'hui et de demain ; c'est-à-dire comment les habitants d'aujourd'hui accompagnent les nouveaux habitants qui arrivent et comment la Ville, les structures accompagnons dans

la découverte du quartier. Sur des différents ateliers, les maisons de quartier ou les différentes associations ont proposé de faire un livret d'accueil des nouveaux habitants.

Un des points importants, c'est l'attractivité du quartier et le fait qu'il soit relié au reste de la Ville. Le tramway va y participer, et c'est également une très forte volonté des habitants lors des ateliers de Transition Ecologique que nous avons faits, en parallèle des projets de quartier, où il est ressorti l'importance d'avoir des cheminements d'aller d'équipement en équipement et d'avoir un paysage plus apaisé.

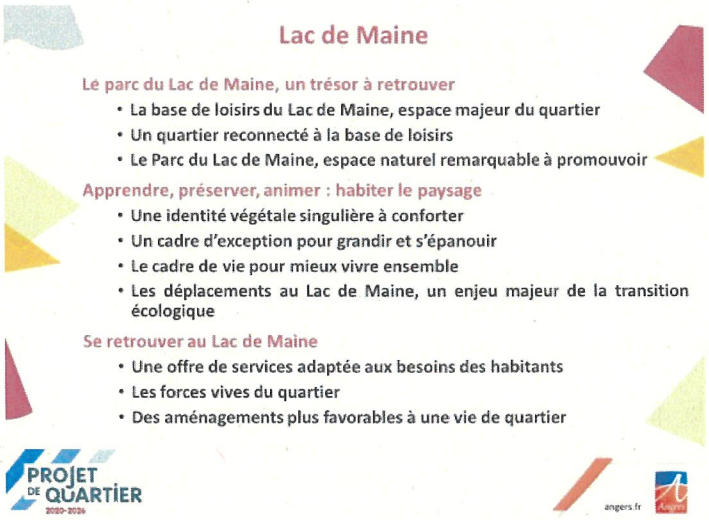

Sophie LEBEAUPIN : Le Lac de Maine est un trésor à retrouver, avec un site exceptionnel. Les souhaits des habitants sont vraiment de conforter l'identité végétale du quartier et notamment en requalifiant la polarité, un des enjeux principaux de ce projet de quartier. Nous avons toute une réflexion sur quelle est la place de la bibliothèque, quelle est la place de la culture en accompagnement de la bibliothèque, comment nous revégétalisons la place et puis, un autre point commun aussi bien à Belle-Beille qu'au Lac de Maine, le souhait de s'investir sur la connexion entre les deux quartiers. Comment le Lac de Maine pourrait profiter de l'arrivée du tramway ? Comment améliorer les voix douces entre Belle-Beille et le Lac de Maine, au niveau des échangeurs, mais également au niveau de la passerelle. Ce qui est important, c'est que c'était vraiment, par rapport aux deux quartiers qui ont deux identités complètement différentes, un des points communs aux deux quartiers.

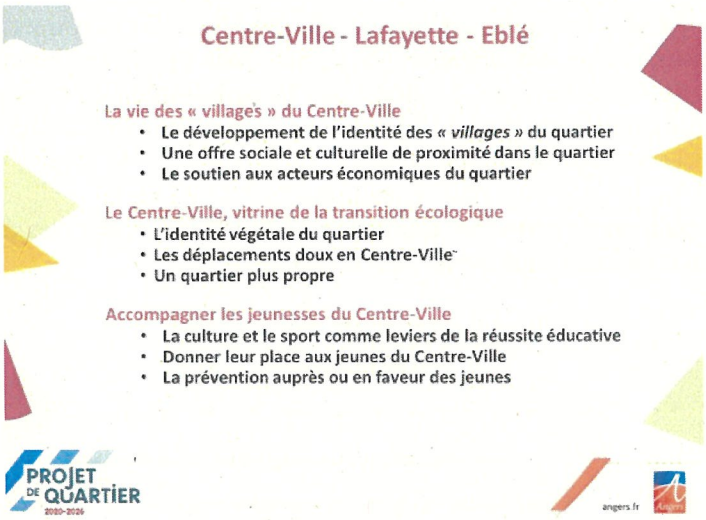

Francis GUITEAU : Je prends la relève, en l'absence de Marina PAILLOCHER, pour dire un mot des quartiers du Centre-Ville-Lafayette-Eblé et du quartier Saint-Serge-Ney-Chalouère.
Je voudrais souligner ce qui a été l'engagement de beaucoup d'angevins avec un nombre significatif d'entre eux qui se mobilisaient pour la première fois dans un travail de cette nature, ainsi que la mobilisation du tissu associatif qui a traduit une volonté très forte de participer aux projets, ce qui est venu renforcer notre détermination à les construire et à faire en sorte qu'ils soient accessibles et opérationnels.

Nous percevons que dans ces projets, les projets de quartier concernés vont fédérer les forces vives entre les deux quartiers du centre-ville autour de projets communs. Pour ce qui concerne le Centre-Ville-Lafayette-Eblé, une des attentes structurantes formulées par les habitants concerne la préservation de l'identité des villages du quartier. Un certain nombre d'actions seront engagés collectivement, comme la création de nouveaux jardins partagés de proximité dans l'esprit des jardins de Chanzy, qui seront inaugurés le 10 juin prochain, comme l'extension des locaux de la maison de quartier qui est un objectif important, comme la concertation pour la rénovation du parc du Haras et aussi le soutien à l'installation de nouveaux commerces de proximité.

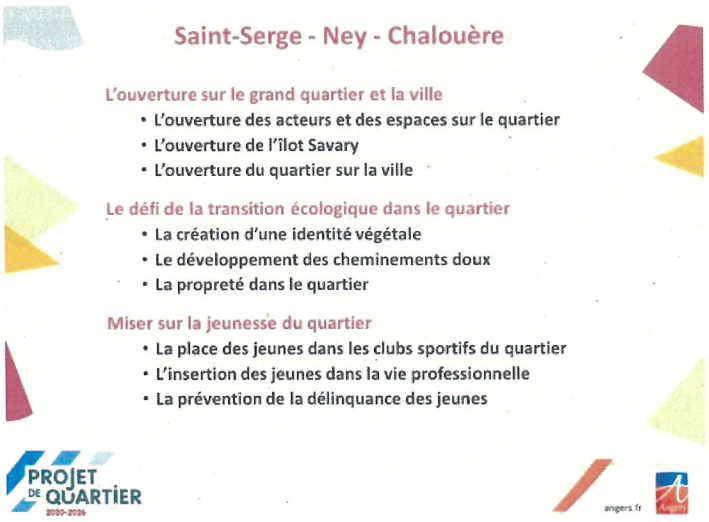

Francis GUITEAU : Pour le projet de quartier Saint-Serge-Ney-Chalouère, la mobilisation des habitants a conduit à identifier 3 priorités : l'ouverture du quartier sur le reste de la Ville, la Transition Ecologique et

l'accompagnement des jeunes. Des priorités qui ont été traduites par une trentaine d'actions concrètes parmi lesquelles la multiplication des chantiers de jeunes pour favoriser l'insertion, la cartographie de cheminements doux et de lieux de repos de proximité, la mobilisation de tous autour de la rénovation urbaine de Savary, l'accompagnement du déménagement du Chabada au parc Saint-Serge et un partenariat entre le conservatoire et l'école Marie TALET.

Tous ces sujets vont certainement permettre d'embarquer toutes les forces vives du quartier et on ne peut que se réjouir de la dynamique que nous avons pu y constater.

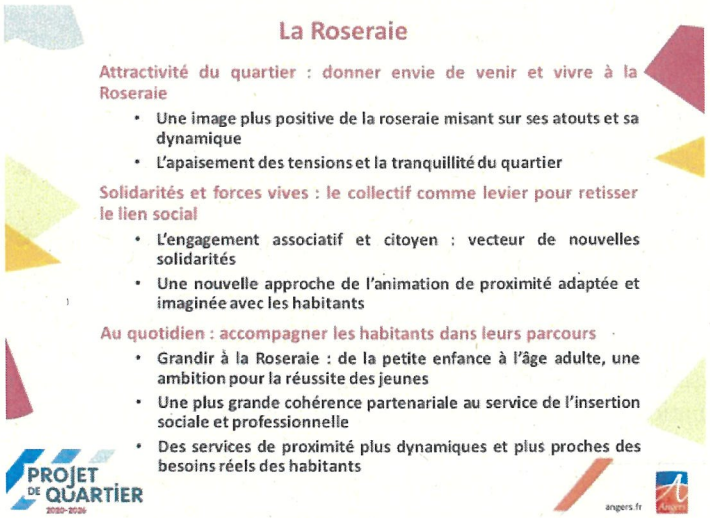

Maxence HENRY : Pour la Roseraie, trois priorités se sont détachées de cette période de concertation. La première priorité est l'attractivité du quartier ; l'idée est de changer les regards par rapport à la Roseraie. Le premier élément qui va nous permettre de changer le regard est évidemment de travailler à l'apaisement des tensions et à la tranquillité du cœur de quartier, raison pour laquelle nous avons pris l'engagement de doubler le nombre de caméras de vidéoprotection sur le quartier de la Roseraie et de faire revenir le bureau de police sur le quartier, dès la fin septembre.

Une fois que le la tranquillité sera revenue, nous allons effectivement pouvoir travailler sur une image plus positive en jouant sur les différentes dynamiques du quartier qui sont nombreuses. Je pense, entre autres, à la question du végétal qui est très présente à la Roseraie avec, par exemple, beaucoup de jardins partagés ou de jardins familiaux qui sont une grande richesse pour ce quartier. Nous allons également travailler sur la dimension culturelle au plus proche des habitants, avec la volonté de remettre des animations culturelles sur les différentes polarités du quartier ; je pense évidemment à Jean XXIII et aussi à Jean Vilar et le souhait des différentes équipes de la maison de quartier de pouvoir aller vraiment au plus près des habitants.

La 2e priorité du quartier est de travailler sur les solidarités et les forces vives, sachant que le collectif doit devenir le levier pour retisser le lien social. Cela a été bien précisé par les habitants et par les associations qui ont été consultés et qui ont collaboré à ce projet. L'idée est vraiment de s'appuyer sur la richesse de ce tissu et de l'accompagner. Après presque 18 mois d'arrêt, du fait du Covid, il va y avoir une attention toute particulière pour accompagner ces associations dans leur redémarrage afin de mieux servir les habitants. C'est aussi accompagner toutes les initiatives de riverains dans le cadre des fêtes de voisins, par exemple, qui elles aussi ont été stoppées depuis presque 18 mois.

La 3e et dernière priorité pour la Roseraie ; il s'agit au quotidien d'accompagner les habitants dans leur parcours, du plus jeune âge jusqu'à la retraite. C'est de notre responsabilité. Il y a un point important qui

est que nous allons repenser les interventions auprès de la jeunesse de la maison de quartier. Je parlais de l'allée verte ; la maison de quartier a le souhait pour les jeunes d'aller au plus près de là où ils habitent pour vraiment répondre davantage à leurs préoccupations. De la même manière, d'ici la fin de l'année, le centre Jean Vilar va ouvrir un pôle parentalité pour accompagner les parents dans leur rôle éducatif.

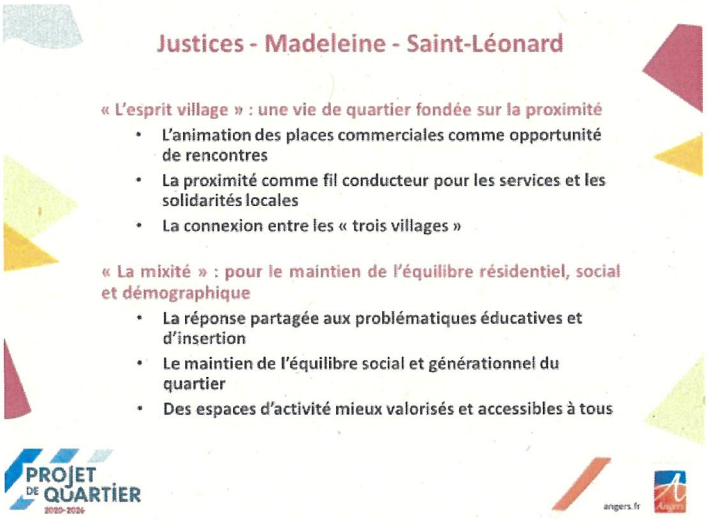

Maxence HENRY : Le quartier Justices-Madeleine-Saint-Léonard a deux priorités. La première est l'effet village ; redonner une vie de quartier fondé sur cette proximité pour soutenir l'esprit village, autour des polarités commerciales que sont la Madeleine, Saint-Léonard et les Justices.

Pour accompagner cette dynamique commerciale, nous avons pris l'engagement de refaire la place de la Madeleine, fin 2022, avec une concertation qui va commencer avec les riverains et les commerçants en septembre prochain. Cette vie de village est essentielle et nous allons avec la maison de quartier de Trois-Mâts, dans leurs démarches d'organisation de spectacles et d'animations, aller au plus près des polarités, au plus près de là où habitent les habitants pour toujours favoriser cet esprit village.

Le 2nd objectif pour le quartier est la question de la mixité. Il s'agit de maintenir l'équilibre résidentiel social et démographique que ce quartier a la chance d'avoir. Quand on a cette chance, on essaye de la préserver et de la maintenir. Cela serait une attention toute particulière pour permettre d'accompagner cet équilibre. Un des éléments qui va nous le permettre, c'est de pouvoir créer un espace ressources sur les modes de garde des enfants au « Chêne magique » et d'en faire un lieu petite enfance où se vit la mixité, en l'occurrence sociale.

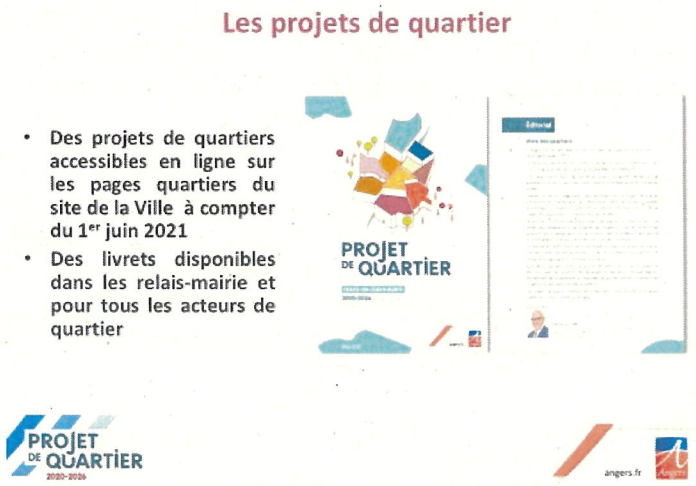

Francis GUITEAU : Pour conclure, je vous dirai que ces projets de quartier seront accessibles en ligne dès demain matin et que, d'autre part, les livrets disponibles dans les relais-mairie et pour tous les acteurs de quartier seront mis à disposition.

Vous avez d'ailleurs reçu d'une part, précédemment à ce Conseil municipal, les éléments relatifs à ces projets de quartier et, aujourd'hui, le détail de tous ces projets qui naturellement intègre beaucoup plus d'éléments que ceux que nous avons pu vous présenter.

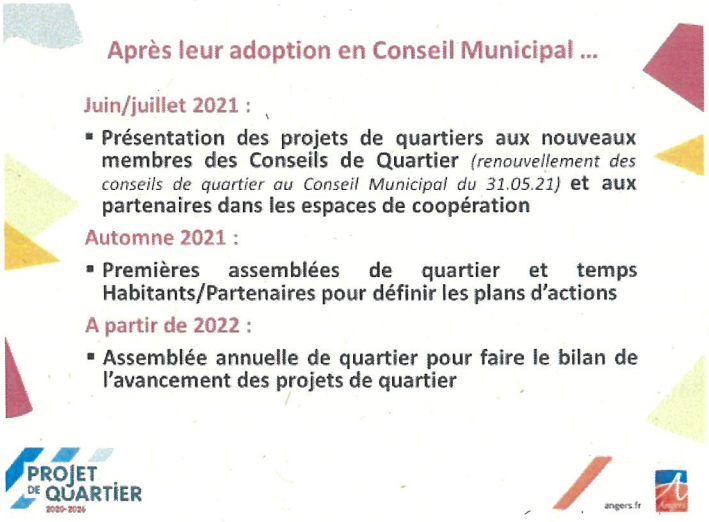

Francis GUITEAU : Après l'adoption en Conseil municipal, au cours des mois de juin et de juillet, il est prévu de présenter les projets de quartier aux nouveaux membres des Conseils de quartier et aux partenaires dans les espaces de coopération.

Au cours de l'automne 2021, auront lieu les premières assemblées de quartier et des temps de travail entre les habitants et les partenaires, pour définir les plans d'actions qui iront plus loin que le détail précis qui vous est déjà donné dans ces différents livrets.

À partir de 2022, une assemblée annuelle de quartier fera le bilan de l'avancement des projets de quartier. Nous souhaitons pouvoir faire une évaluation extrêmement régulière ; c'est à dire prendre un temps qui

permettra à la fois d'enrichir les propositions des habitants et des acteurs, et, en même temps, évaluer le chemin qui aura été accompli entre les deux années.

Monsieur le Maire : La parole est à Claire SCHWEITZER.

Claire SCHWEITZER : Merci M. GUITEAU, mesdames et messieurs les Adjoints, pour cette présentation des projets de quartier. Je tiens à remercier les services des pôles territoriaux qui ont transmis des données particulièrement claires des profils de quartier, qui nous permettront, tout au long du mandat, de constater l'évolution de notre Ville, l'impact des choix politiques entrepris et les marges de progrès possibles.

L'égalité des territoires est un sujet majeur de cette délibération. La question qui se pose est comment l'assurer, comment faire évoluer la Ville par et pour ses habitants sans cloisonner, sans opposer, sans stigmatiser, au contraire en permettant les interactions et les enrichissements réciproques.

La question de la sécurité de nos concitoyens y prend une place parfois importante, comme dans le projet de quartier de la Roseraie. Des solutions émergent ; vont-elles tout résoudre ? Je crains que non, car la question de la sécurité doit être vue plus largement : sécurité économique, sociale, éducative et la prévention.

Je serai très attentive au premier bilan que nous pourrons dresser ensemble de l'action publique entreprise dans ces quartiers ; une action qui devra se coordonner pleinement avec l'ensemble des acteurs du territoire, avec tous les habitants et toutes les associations des quartiers, sans distinction, malgré les différences de diagnostic et de méthodes, parfois. Les attentes sont fortes et nous devrons collectivement y répondre.

Monsieur le Maire : La parole est à Marielle HAMARD.

Marielle HAMARD : Merci pour les éléments et les fiches de projet qui nous ont été remis. J'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer sur les projets de quartier, à l'automne dernier. Je m'interrogeais alors sur la construction de ces projets de quartier dans un contexte sanitaire très difficile où le travail collaboratif et participatif des habitants a été mis à rude épreuve.

Ces projets ont donc été le fruit d'un travail en commun, mené par les pôles territoriaux de quartier. Au-delà de la mise en œuvre de ces projets, nous n'avons pas d'éléments quant à l'évaluation future de ces projets par quartier. Or, et j'avais déjà pointé cela précédemment, nous n'avons pas eu d'évaluation des précédents projets. Sur ce sujet, nos questions resteront donc en suspens.

Il nous semble que ces projets de quartier devront continuer de s'enrichir et surtout de s'adapter à la situation actuelle, aux besoins des quartiers qui évoluent au fil des mois en lien avec la crise que nous connaissons.

Ma deuxième remarque ne concerne pas les projets de quartier, en tant que tels, mais plutôt la vie des quartiers et la cohésion sociale qui s'y développent. Depuis plus d'un an, pour répondre à la crise, des Angevins et des Angevines ont vu se développer ici ou là des actions de solidarité de prévention auprès du voisinage, d'entraide lorsque cela était nécessaire, essayant de briser cet isolement. Il faut le reconnaître, la société civile a été très agile et réactive pour répondre à la crise.

Cependant, ces actes ne sont pas majoritaires. Les médias, les grandes associations nous alertent régulièrement sur les effets sociaux qui s'installent auprès de certaines catégories de population. Je pense bien évidemment aux jeunes, aux personnes âgées, mais pas uniquement. Beaucoup d'entre nous ou beaucoup d'entre eux souffrent du rester à la maison, limiter les contacts.

Ne pourrait-on pas mettre en place une Commission temporaire ou ponctuelle, ayant pour objectif de lutter contre cette crise sociale. Comment allons-nous au-delà de la demande qui ne serait pas exprimée ? Comment pouvons-nous mieux communiquer et participer au vivre ensemble ? Nous, l'ensemble des élus de la Ville d'Angers, avons le devoir de réfléchir, d'être à l'écoute de nos concitoyens afin de veiller au maintien, à la cohésion et au développement du lien social.

Monsieur le Maire : La parole est à Maxence HENRY.

Maxence HENRY : Vous avez raison, Mme SCHWEITZER, la sécurité et répression, ce n'est évidemment pas tout ; ce n'est qu'un début, partant du principe, en tout cas je parle pour le cœur de la Roseraie qu'on ne peut pas construire tant que nous n'avons pas trouvé un minimum de tranquillité publique dans sa vie quotidienne. C'est ce qu'attendent les Angevins et les habitants de la Roseraie ; avoir cette tranquillité au quotidien avant de pouvoir continuer à construire ensemble et passer dans une phase de prévention évidemment essentielle, y compris vis à vis des jeunes.

Par rapport à ce que disait Mme HAMARD sur la meilleure évaluation des projets que nous allons pouvoir faire ; c'est de suivre point par point toutes les actions qui sont notées dans les petits livrets que vous avez sur vos bureaux, quartier par quartier, et savoir où nous en sommes sur tel et tel point et sur telle et telle action. Les assemblées annuelles de quartier permettront de faire ce point et vous pourrez suivre l'avancée de ces projets.

Enfin, concernant les effets sociaux du Covid qui sont une réalité, que ce soit vis-à-vis des jeunes ou des moins jeunes, c'est évidemment un vrai problème, voire un drame. Ce que nous avons souhaité faire, ce n'est pas de mettre en place une commission, mais d'être directement dans l'action. Je prendrai deux exemples. Les maisons de quartier, dès cet été, vont être les unes et les autres dans une démarche d'aller vers et vont proposer des dizaines d'animations et d'actions au plus près des habitants pour permettre justement d'aller à la rencontre de ses habitants qui n'osent plus, aujourd'hui, pour certains, quel que soit leur âge, sortir de chez eux pour aller vers la maison de quartier.

Il y a une révolution culturelle qui est en marche, vis à vis de ces équipes de quartier, des pôles et surtout des maisons de quartier pour « aller vers » et pour vraiment en faire aujourd'hui une nouvelle marque de fabrique des maisons de quartier. On arrête de faire venir les gens dans les pôles et les maisons ; on va vers ses habitants au plus près de là où ils vivent, au plus près de leurs préoccupations.

Monsieur le Maire : La parole est à Jeanne BEHRE-ROBINSON.

Jeanne BEHRE-ROBINSON : Effectivement, la sécurité, un peu plus encore que sur le dernier mandat et sur les derniers projets de quartier, occupe une certaine place dans quelques-uns d'entre eux. J'ai envie de dire que c'est assez logique, parce que c'est à l'image des préoccupations des habitants.

Evidemment, la prévention occupe une place essentielle, qu'elle soit spécialisée, sociale ou culturelle, comme l'évoquait Maxence HENRY, avec la médiation. Ce que je veux évoquer ici, ce sont les luttes contre les incivilités. Vous évoquiez, Mme HAMARD, le fait de préserver le « vivre ensemble » ; pour préserver le « vivre-ensemble », il faut savoir sanctionner les atteintes. Il est vrai que la situation à la Roseraie est complexe, depuis plusieurs semaines. La situation pour la Police nationale et municipale est compliquée. Nous nous sommes faits caillasser à plusieurs reprises les véhicules de police, avec, aujourd'hui, un climat difficile et les habitants le font remonter avec beaucoup d'inquiétudes.

Je remercie d'ailleurs tous ceux qui se mobilisent pour faire en sorte que l'on puisse trouver des solutions, notamment sur la lutte contre les rodéos. Aujourd'hui, nous ne sommes pas la seule Ville qui est touchée par cette problématique-là. Une moto qui tourne, c'est 300 habitants qui sont importunés et le problème, c'est que nous avons plusieurs motos qui tournent. Elles ont été saisies en fin d'après-midi et je tiens à

féliciter les équipes de Police nationale et municipale, car cela l'a été notamment grâce aux caméras de vidéoprotection.

Vous allez me dire : « Il en reste. », mais nous y travaillons et les images nous y aident, parce que, aujourd'hui, la police ne poursuit plus cela, les habitants l'ont bien compris, les motos pour éviter aussi un accident et éviter effectivement des difficultés dans les quartiers. Cette lutte contre les rodéos, nous y participons activement et nous aurons au prochain Conseil municipal une délibération pour notre fourrière, pour faciliter le stockage en lien avec la justice. Nous le réaborderons, demain, dans le cadre du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) avec les Maires. Nous faciliterons le stockage en attente de leur destruction. Oui, nous sommes mobilisés. Oui, nous voulons répondre aux attentes des habitants. Les projets de quartier reflètent les attentes des habitants et c'est pour cela que la sécurité y occupe une place importante.

Monsieur le Maire : Cette délibération est le fruit d'un travail extrêmement large et collectif. Elle exprime, à la fois, les priorités qui ont été validées par les Angevins, en mars de l'année dernière, mais également les priorités qui se sont exprimées, de décembre à mai de cette année, dans le cadre des échanges avec les plusieurs centaines d'habitants qui ont participé à ces différentes phases de travail.

Il y a un certain nombre de choses que nous retrouvons ; il y a ensuite un certain nombre de points qui sont plus ou moins saillants, en fonction des quartiers sur lesquels on se positionne. Tout l'enjeu, c'est que de la même manière que ce travail a été conduit de manière partenariale pour arriver à les élaborer, leur suivi va se faire également avec des modalités comparables. Le lien absolu va prendre toute sa place dans la délibération qui va vous être présentée et qui va consister à acter la composition des conseils de quartier.

Précisément, nous attendons des Conseils de quartier qu'ils soient une instance de suivi. Ce n'est pas tout à fait un hasard si nous présentons les projets de quartier au moment où nous réinstallons les conseils de quartier. Cela permet d'avoir une vision qui soit extrêmement partagée des différents enjeux et des sujets sur lesquels, avec les habitants, nous pourrons faire le point de manière régulière.

On ne peut qu'appuyer les propos qui viennent d'être tenus par notre Adjointe à la sécurité. Je me réjouis de la saisie d'une des trois motos qui nous embêtait le plus sur le secteur de la Roseraie et souhaite que les choses se passent le plus vite possible en ce qui concerne les deux qui restent. La question du « vivre ensemble », on ne peut pas la dissocier, on ne peut pas la disséquer, parce que les habitants ont besoin aussi bien d'avoir de la tranquillité que des espaces pour se retrouver… Tout cela constitue évidemment un tout et dans ce tout, nous savons ce qu'est le contexte ; un contexte qui à cause de la pandémie a été marqué par un recul des activités sociales de chacun, par la mise entre parenthèses de la vie associative dans de nombreux secteurs et avec une attention particulière à la fois vis-à-vis des publics les plus isolés et vis-à-vis de la vie associative.

Pour les publics les plus isolés, je tiens à rappeler que la majorité municipale a présenté, à la fois un plan de lutte contre l'isolement, extrêmement tôt, puis un plan pour être en capacité d'accompagner la jeunesse. J'avais dit que nous serions susceptibles, si nous avions d'autres propositions qui nous étaient faites, de pouvoir compléter ce dispositif. Cela reste évidemment notre état d'esprit.

Le deuxième grand sujet qui n'est pas dissociable du premier : c'est la relance de la vie associative. À la rentrée, nous pourrons accompagner les associations pour leur permettre de retrouver leurs adhérents et de faire en sorte de retrouver également leurs bénévoles. À l'occasion de l'assemblée générale de l'OMS (Office Municipal des Sports), nous avons, avec Charles DIERS, officialisé le fait que, dans les premiers jours du mois de septembre, nous organiserions des portes ouvertes de tous les équipements sportifs de tous les sites sportifs de la Ville.

L'idée, dès lors que nous ne pouvons pas tenir Tout Angers bouge pour des raisons que chacun imagine, c'est d'avoir une occasion pour les clubs, pour les Angevins, pour les familles de découvrir les installations

qui sont à proximité de chez eux pour avoir aussi des idées des disciplines dans lesquelles ils pourraient inscrire leurs enfants. C'est ce qui trouvera toute sa place les 4 et 5 septembre, dates retenues pour ces portes ouvertes.

Nous finalisons l'organisation d'une édition un peu exceptionnelle d'Agora, pas dans la lignée des précédentes, mais comme un temps spécifique, à l'automne, pour réunir tous les dirigeants associatifs et regarder, avec eux, la façon dont nous pouvons accompagner cette relance de la vie associative, qui est si importante, à la fois pour le « vivre-ensemble », mais tout simplement pour l'épanouissement de chacun, pour la capacité à pouvoir faire en sorte de pouvoir vivre sa Ville dans les meilleures conditions.

Je vais désormais mettre aux voix les projets de quartier qui vous ont été présentés, pour que précisément ils puissent ensuite être transmis à ces conseils de quartier et entrer en phase d'application.

Que ceux qui s'y opposent veuillent bien lever la ou les mains. Que ceux qui souhaitent s'abstenir le signalent maintenant. Je vous remercie pour cette unanimité.

Délibération n° DEL-2021-153 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération DEL-2021-154

CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS - Démocratie participative

Renouvellement des conseils de quartier - Mandat 2021 - 2024 - Validation de la liste des membres

Rapporteur :Karine ENGEL

EXPOSE

Considérant la délibération portant sur les modalités de mise en place des nouveaux conseils de quartier, adoptée en Conseil Municipal de la Ville d'Angers, lors de sa séance du lundi 29 mars 2021,

Considérant les résultats du tirage au sort sur les listes électorales réalisé en présence d'un huissier le 29 avril 2021 et au vu des réponses des personnes tirées au sort,

Considérant les résultats du tirage au sort parmi les candidatures spontanées réalisé en présence d'un huissier le 26 mai 2021,

La liste des membres des 10 conseils de de quartier, ainsi que les listes complémentaires sont précisées dans l'annexe jointe.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération, DEL-2021-67 du 29 mars 2021, approuvant les modalités de mise en place des nouveaux conseils de quartier,

Considérant l'avis de la commission Finances du 20 mai 2021
Considérant l'avis de la commission Solidarités du 04 mai 2021

DELIBERE

Valide la liste des membres ainsi que la liste complémentaire pour les dix Conseils de Quartier de la Ville d'Angers.

Karine ENGEL : Cette journée citoyenne ne serait rien sans les bénévoles et les citoyens qui y participent, ainsi que les quelque 1 300 participants d'hier qui ont contribué à ce grand succès, sans oublier les grands chefs d'orchestre que sont nos services.

Dans le même temps que ces projets de quartier, je suis heureuse de vous présenter la liste des conseils de quartier que je vais soumettre à votre approbation. Nous en avions validé les modalités de mise en place, le 29 mars dernier et je vous propose maintenant d'en valider la liste, mais surtout d'en découvrir quelques visages.

Derrière ces Conseils, ce sont surtout des femmes et des hommes qui s'engagent et qui jouent leur rôle de citoyen, à part entière. Vous avez ici quelques-uns des 250 visages qui représenteront vos futurs conseils de quartier. Je vous laisse les découvrir. Ils ont décidé de se mobiliser pour leur Ville, puisque la citoyenneté est une réalité vivante à Angers, au lendemain de cette journée citoyenne.

Depuis 2003, la Ville d'Angers a vu son modèle de conseil évolué. Depuis la loi de 2002, la présidence a été faite successivement par un conseiller municipal, puis par un adjoint, puis, à notre majorité, en 2014, la décision a été prise d'attribuer la présidence à un membre du Conseil et, maintenant, la possibilité est également d'avoir une présidence ou non pour ce même conseil. Vous voyez l'évolution ; on apprend également en marchant. Nous avons eu l'adoption d'une Charte angevine de la démocratie locale qui signifie les engagements réciproques et de la Ville et des participants, depuis 2016.

Le mandat des présidents élus à échu, le 31 mai dernier, il y a un an, et c'est un an de restrictions liées à cette pandémie que nous avons vécue, avec la restriction de ces conseils qui nous ont tant manqué, tant pour nous les élus que pour vous les citoyens engagés.

C'est l'instance privilégiée par les habitants et les partenaires pour la conception et la mise en œuvre des projets, que vous avez sous les yeux et qui ont été évoqués, tout à l'heure. Cela remet l'humain au cœur de l'urbain et de ces projets qui vont avec. En même temps que vous découvrez les visages de quelques-uns de ces nouveaux conseillers, je vous partage les deux grandes nouveautés de fonds dans le fonctionnement de ces conseils. L'innovation de cette mouture est d'avoir regroupé les conseils citoyens de quartier et les conseils citoyens pour n'en faire qu'une seule instance, pour constituer un seul conseil citoyen des sept quartiers prioritaires de la Ville.

La deuxième grande nouveauté, et pas des moindres, c'est l'inscription d'un dossier lié à la vie du quartier, à l'ordre de chaque Conseil municipal, une fois par an. Ce qui signifie : 10 conseils de quartier ; 10 Conseils municipaux ; un sujet à l'ordre du jour.

Le fonctionnement sera d'un mandat de 3 ans, avec l'appui des pôles territoriaux et la mise à disposition d'une mallette d'outils de communication, et aussi de dossiers de fonds sur les projets de quartier pour qu'ils aient des matières à travailler, à discuter et à co-élaborer les projets.

La constitution s'est faite en trois temps auxquels ont été associés les élus de la majorité et de la minorité. Un premier temps de tirage au sort, sous contrôle d'huissier, pour constituer des listes électorales (7 sur 21). La candidature renouvelée des anciens membres souhaitant repartir et proposer leur candidature (7 sur 21). Enfin, 7 candidatures spontanées, au tirage au sort, effectuées, le 26 mai dernier précisément. Les 4 membres de droit (maisons de quartier et où acteurs de quartier) venaient compléter l'ensemble du Conseil pour obtenir le chiffre de 25.

À ce stade, il est important de remarquer deux éléments qui vous prouvent également la vitalité et l'envie de l'engagement des citoyens : la volonté de renouveler son mandat pour la plupart des anciens candidats et les candidatures spontanées, au nombre de 205 candidats, qui sont venus abonder cette liste, déjà de de candidats repartant.

Cela est réparti de manière certes inégale, mais avec chaque fois la possibilité d'être élu ou sur la liste complémentaire ou élu véritablement sur le Conseil. Seul le quartier centre-ville a vu 58 candidats se présenter en candidature spontanée et donc un peu plus de déçus sur cette liste-là, mais nous allons leur spécifier par courrier, à chacun d'entre eux, aux élus comme aux non retenus, la possibilité de toutes les autres formes de participation citoyenne possibles où ils pourront jouer leur rôle de citoyen, quoi qu'il en soit.

Vous comprenez que cette validation, aujourd'hui, vient un peu en chapeau d'une belle séquence citoyenne menée depuis longtemps, certes, mais plus spécifiquement encore ce mois-ci, avec l'accueil des nouveaux habitants, avec l'accueil des nouveaux commerçants, la semaine dernière, la remise des cartes électorales aux jeunes Angevins qui a eu le succès espéré où inespéré dans cette salle pleine de jeunes impatients. Ces conseils de quartier sont la pierre, non pas d'achoppement, mais sans doute essentielle de la citoyenneté active que nous construisons à Angers. Elle arrive en écho avec la journée d'hier, avec ses 1 300 habitants qui se sont mobilisés dès 9 h 30, pour certains, soit pour 1 h, soit pour une journée complète.

Je vous aurai tout dit lorsque je vous aurai précisé que le nombre de 7 habitants par corps de candidat, c'est le nombre réservé. Les candidatures étant plus ou moins nombreuses en fonction des quartiers et Ces candidatures servant de réservoirs ou de ressources pour compléter les autres corps de candidats, parfois moins représentés. Vous l'avez en annexe de votre délibération. Les conseils citoyens ne seront pas soumis à délibération, mais c'est un arrêté du préfet. Le nom des 34 membres ayant été d'ores et déjà tirés au sort ; ils recevront eux-mêmes leur convocation par le Préfet. Nous vous en donnerons connaissance, dès que validés par le Préfet également, sans doute au Conseil de juin, afin que tout soit en ordre de marche, à la rentrée de septembre.

Monsieur le Maire : La parole est à Silvia CAMARA-TOMBINI.

Silvia CAMARA-TOMBINI : Je vous remercie pour cette présentation sur les Conseils de quartier et je pense qu'effectivement il y a une réelle attente à ce qu'ils soient relancés, tout comme globalement il y a une réelle attente à ce que la vie sociale, associative et culturelle reprenne toute sa place dans la Ville.

On ne peut que se réjouir de la relance de ces Conseils de quartier. Vous avez répondu en partie, Mme l'Adjointe, à la question que je vais poser, mais moi je m'interroge tout le temps sur la manière dont on ne va pas décourager celles et ceux qui ont fait une candidature spontanée et n'auront pas été tirés au sort, puisqu'ils sont, quand même, une centaine concernée dans les chiffres que vous m'avez adressés.

Je pense qu'il serait vraiment intéressant que les Conseils de quartier trouvent un moyen d'associer aux groupes de travail ces personnes qui spontanément souhaitent s'investir, souhaitent s'engager, etc. On peut avoir des temps plus formels avec des titulaires, mais on peut aussi élargir au maximum de deux personnes. Il ne faut pas mettre de côté cette envie de participer ; il faut vraiment s'en saisir.

Une autre interrogation que je pouvais avoir et le petit diaporama de photos, non exhaustif de ce que je comprends, me conforte dans mon inquiétude quant à la participation des jeunes, au sein des conseils de quartier. Nous savons bien que ce n'est pas une instance qui leur correspond. Nous savons pour autant que nous avons besoin de les entendre, de les faire parler sur les projets qui les concernent, eux directement.

Je redis et je réinterpelle, parce que je suis convaincu qu'il faut penser, réfléchir à une nouvelle forme de participation des jeunes. Cela nous avait été annoncé, au début du mandat précédent, lorsque vous avez fait le choix d'arrêter le conseil des jeunes. On nous avait dit : « On réfléchit à une nouvelle instance. » Avez-vous trouvé l'instance que vous souhaitez mettre en place, pour donner la parole aux jeunes qui montrent qu'ils peuvent avoir aussi envie de participer et de s'exprimer ?

Monsieur le Maire : Je pense, Mme ENGEL, que vous êtes totalement d'accord avec Mme CAMARA-TOMBINI quand elle dit qu'il est temps de relancer les conseils de quartier et que c'est bien ce à quoi nous nous employons.

C'est vrai que sur la question de ceux qui ont manifesté leur désir de participer ; il serait dommage que nous perdions complètement leur trace, même si le tirage au sort a fait qu'il y a ceux qui l'ont gagné et ceux qui ne l'ont pas gagné. Cela témoigne néanmoins d'une participation qu'il faut prendre en compte.

Concernant votre question plus spécifique sur les jeunes. D'abord, il y a eu au cours du dernier mandat, et je pense en particulier à ce que Sophie LEBEAUPIN a fait dans le quartier de Belle-Beille, une association particulière des conseils d'école qui, sur un autre registre, mais à l'échelle du quartier ont eu des occasions de se réunir, de faire des propositions, de travailler sur ces différents sujets. Ensuite, je pense qu'il ne vous a pas échappé que nous avons volontairement décidé d'ouvrir le vote du budget participatif à partir de 11 ans et le dépôt des propositions dès le même âge, ce qui n'est pas le choix qui est forcément fait par beaucoup de Villes : preuve de la confiance et de la volonté que nous avons de pouvoir associer le plus grand nombre au débat.

Toute la difficulté de la démocratie participative, quelle qu'elle soit, c'est forcément le fait d'arriver à trouver le bon équilibre. Si je commence à multiplier les conseils par âge, je pense que je perds une partie de l'universalité dont j'ai besoin, parce qu'ensuite est-ce qu'il faut que je crée un conseil des sages, comme c'est le cas dans un certain nombre de Villes, où finalement on multiplie les instances de concertation avec le risque, au final, qu'elles finissent par se marcher sur les pieds et qu'il puisse y avoir des attentes ou des propositions qui seraient contradictoires.

Le choix que nous faisons, c'est celui d'avoir des conseils de quartier dont on fait en sorte d'élargir au maximum la représentativité et, de ce point de vue, on encourage les jeunes comme les autres à être candidat, et je veux dire que le fait d'avoir eu beaucoup plus de candidats qu'il n'y avait de postes à pourvoir est un indice de ce point de vue réconfortant de l'envie de participer. Nous avons, au cours du dernier mandat, et nous avons bien la même intention pour celui-là, multiplié les réunions de concertation, dans des proportions qui ne s'étaient pas faites par le passé ici, et avec la volonté de faire autant de réunions publiques de concertation de riverains qui permettent des prises de parole et de position sur les différents sujets.

Je me réjouis, mercredi, de retrouver l'ambiance des réunions publiques à l'occasion de Rives Vivantes et je vous annonce, qu'à partir de septembre, nous aurons un rythme de réunions publiques comme nous n'en avons jamais connu. L'idée étant de mettre à profit le dernier trimestre de cette année pour rendre compte à la fois les orientations du programme qui méritent désormais d'être déclinées, mais aussi de zoomer sur des projets sur lesquels nous avons travaillé, au cours de ces dernières semaines, avec des architectes, avec des urbanistes, avec des paysagistes qui nous ont accompagnés dont vous avez autorisé les lancements.

Au programme, entre septembre et décembre, il y aura le renouvellement urbain avec évidemment des réunions publiques que nous organiserons à Belle-Beille et à Monplaisir. Nous reviendrons vers les habitants des Hauts-de-Saint-Aubin pour leur rendre compte des orientations que nous avons arrêtées, au moment où le quartier est en train d'accélérer sa transformation, notamment aux abords de la place de la Fraternité, mais pas seulement. Nous aurons l'occasion d'inviter les habitants du Lac de Maine pour parler de l'évolution de la pyramide, de la renaturation d'une partie du site, de l'orientation que nous envisageons de donner du site « Ethic Etapes » et plus largement du chemin de halage. Nous aurons l'occasion évidemment d'entrer aussi dans la concertation sur les places de l'Académie et Kennedy. Le calendrier initial qui prévoyait une réunion publique à peu près au moment où nous nous parlons a évidemment été impacté par le Covid. Plutôt que de faire une fausse réunion qui consisterait à obtenir les choses à distance, on préfère laisser un peu de temps au temps pour pouvoir faire une réunion publique en présentiel, à la rentrée, qui sera l'occasion de préciser à la fois les perspectives et les hypothèses avancées par l'équipe de Jacqueline OSTY, qui nous accompagne, et de pouvoir les mettre en débat pour arrêter un programme et un projet à la fin de l'année pour lancer, au début de l'année prochaine, les études plus fines qui permettront d'aller vers une réalisation à partir du début de l'année 2023, très vraisemblablement.

Nous aurons aussi, au-delà de ces différents sujets, des occasions de faire des réunions de quartier, au sens propre, pour aller à la rencontre des habitants des dix quartiers de la Ville. Tout cela dans le délai que je vous ai décrit. Cela promet un rythme de réunions et de concertations qui permettra aussi d'associer le plus grand nombre.

La parole est à Benjamin KIRSCHNER.

Benjamin KIRSCHNER : Je souhaite juste apporter des petits compléments par rapport à votre question sur les jeunes.

Effectivement, notre ambition, c'est de concerter les jeunes. C'est ce que nous faisons, par exemple, en les aidant dans le cadre du Label J pour réaliser leurs projets. Nous continuons à le faire sur l'ensemble des projets, comme l'épicerie sociale et solidaire. Nous les accueillons également et nous leur permettons de

réaliser leurs projets, c'est le cas de « Angers à la loupe ». Nous continuerons demain et vous pouvez compter sur nous. Cela a été le cas dans les Assises de la transition écologique. Nous continuerons sur l'ensemble des projets et je suis à votre disposition pour en reparler.

Monsieur le Maire : Je passe au vote. Il s'agit d'acter le résultat issu des tirages au sort et des candidatures spontanées correspondant aux critères. Je pense que nous sommes tous d'accord pour que les règles, dont nous avons arrêté le principe, puissent s'appliquer à partir du moment où nous avons mis des noms d'hommes et de femmes, avec un processus contrôlé. Je constate une unanimité et je vais m'en assurer, en vous demandant de lever la ou les mains.

Cette unanimité est le premier message adressé à ces conseillers de quartier sur les remerciements que nous formulons à leur endroit sur le fait de prendre toute leur place pour participer à la construction de la Ville et vous féliciterez les équipes de la communication qui nous ont permis de disposer de ce film sur la journée citoyenne d'hier qui était assez touchant de retrouver tous ces gens dans tous ces lieux divers.

Délibération n° DEL-2021-154 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération DEL-2021-155

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Aménagement urbain

Rives Vivantes - Plan Programme Rives Vivantes - Concertation - Choix de l'assistance à maitrise d'ouvrage

Rapporteur : Hélène CRUYPENNINCK

EXPOSE

Par délibération du 28 septembre 2020, la Ville d'Angers a délégué la maitrise d'ouvrage du Plan Programme Rives Vivantes à la SPL ALTER Public par l'intermédiaire d'un mandat de réalisation.

Le mandat autorise ALTER Public mandataire agissant au nom et pour le compte de la Ville d'Angers à lancer toutes les études, démarches et procédures nécessaires pour la mise en œuvre de ce Plan Programme Rives Vivantes. Parmi elles, un axe majeur consiste à prolonger la démarche d'association des acteurs de la rivière et des Angevins concourant à une animation et une dynamisation de la Maine et de ses rives (concertation, co-conception, médiation), la participation à l'émergence d'animations, la recherche de partenaires économiques et développeurs de projets en lien avec la rivière.

Les grands principes du Plan-Programme Rives Vivantes conçus par l'équipe d'urbanistes et paysagistes entre 2016 et 2019 et écrits en collaboration avec les acteurs de la rivière ont permis de mener des ateliers de travail, où près de 70 propositions ont été formalisées, dans des domaines complémentaires tels que les continuités pour les piétons et les vélos le long de la rivière, les actions de renaturation ou de préservation de la biodiversité, animations sur la rivière et ses rives, développement des activités fluviales.

Aussi, dans le cadre de sa délégation, ALTER Public a lancé un avis d'appel à candidatures le 5 janvier par l'intermédiaire d'une procédure formalisée avec négociation définie par le pouvoir adjudicateur conformément aux dispositions légales.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 23 avril 2021 pour proposer de désigner le prestataire : Groupement SCOPIC (mandataire) et Cuesta.

Le montant global du marché est conforme au budget prévisionnel validé dans le mandat confié à la SPL ALTER Public.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération DEL-2020-271 du Conseil municipal du 28 septembre 2020 approuvant le contrat de mandat confié à la SPL ALTER Public,

Considérant l'avis de la commission Finances du 20 mai 2021
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 11 mai 2021
Considérant le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres en date du 23 avril 2021,

DELIBERE

Autorise la SPL ALTER Public à signer pour le compte de la Ville d'Angers le marché conformément à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) pour un montant global maximal de 250 000 euros HT sur 4 ans.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2021 et suivants.

Hélène CRUYPENNINCK : Après le programme à Angers « Cœur de Maine » qui a vu la livraison de la promenade Jean Turc, l'esplanade Cœur de Maine, le mail de la poissonnerie, le parc Saint-Serge, nous poursuivons la reconquête de la Maine au travers du Plan Programme Rives Vivantes.

Ce Plan Programme Rives Vivantes s'étend sur quatre kilomètres de traversée la Maine, 200 hectares de périmètre, 4 sites stratégiques : quai Ligny, promenade de Reculée, boulevard de la Maine, quai Felix Faure et Gambetta.

Ce sont plus d'1,5 hectare d'espaces qui seront livrés aux piétons et aux cyclistes, 1,4 hectare d'espaces végétales supplémentaires et plus de 215 arbres qui seront plantés. C'est un budget total de 30 millions d'euros et les objectifs de ce programme sont de faire de la Maine un lieu d'animations révélé et respecté, de valoriser et de renforcer les continuités écologiques de la rivière dans sa traversée de la Ville, de créer de nouveaux espaces publics qualitatifs sur les quais de la Maine, d'améliorer les parcours piétons et cyclables le long de la Maine, de prolonger la transformation urbaine de la voie des berges avec l'apaisement de la circulation urbaine.

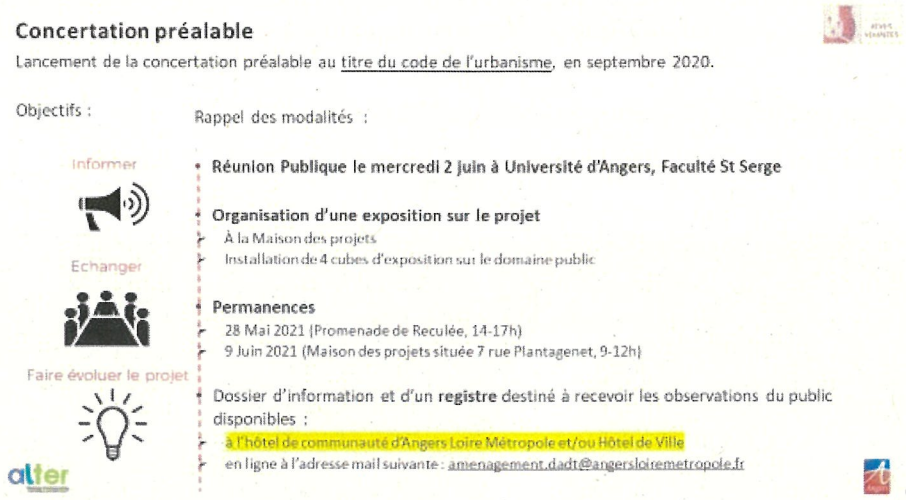

Hélène CRUYPENNINCK : Ces objectifs de ce Plan Programme ont été tout d'abord construit avec plus de 34 acteurs de la rivière, dans une première phase de concertation très large. Il s'agit aujourd'hui de pouvoir affiner ces étapes de de concertation, via une assistance à maîtrise d'ouvrage.

La Ville d'Angers à délégué cette maîtrise d'ouvrage à la SPL ALTER Public par l'intermédiaire d'un mandat de réalisation. Aujourd'hui, il s'agit d'approuver le prestataire groupement SCOPIC et cuesta pour ce marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

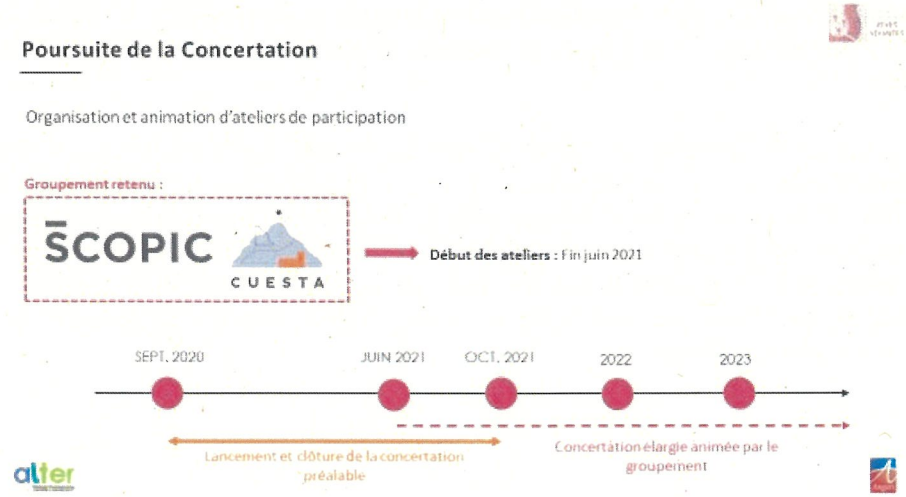

Hélène CRUYPENNINCK : Il y aura une réunion de concertation préalable qui se tiendra le 2 juin à l'Université d'Angers et d'autres étapes qui vont permettre d'échanger sur ce projet. Vous pourrez y trouver un dossier d'information et un registre qui vous permettra de déposer des observations à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole ou à l'Hôtel de Ville et ainsi que par email, à l'adresse de la DADT : amenagement.dadt@angersloiremétropole.fr.

Il vous est demandé d'autoriser la SPL ALTER Public de signer pour le compte de la Ville d'Angers le marché, conformément à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres, pour un montant maximal de 250 000 euros HT et sur une durée de 4 ans.

Monsieur le Maire : Avez-vous des questions ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions. Je vous remercie pour cette unanimité.

Délibération n° DEL-2021-155 : le Conseil Adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

N'ont pas pris part au vote : M. Christophe BÉCHU, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Roch BRANCOUR, M. Benoit PILET, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Maryse CHRÉTIEN.

DOSSIERS

Délibération n° DEL-2021-156

ATTRACTIVITE COMMERCIALE ET ARTISANALE - Animation commerce artisanat

COVID 19 - Attractivité commerciale et artisanale - Exonération des redevances des occupations commerciales sédentaires du domaine public dans le cadre de la crise sanitaire

Rapporteur : Stéphane PABRITZ

EXPOSE

La crise sanitaire impacte fortement l'activité économique des commerçants. Les cafés, hôtels et restaurants sont fermés depuis le 28 octobre dernier et n'ont pas pu exploiter leurs terrasses. Une réouverture des terrasses est prévue à partir du 19 mai prochain. Aussi, dans ce contexte, la Ville souhaite les accompagner dans la reprise de leur activité.

La Ville propose :

- La gratuité de la redevance des occupations commerciales sédentaires du domaine public du 1er janvier 2021 au 30 juin 2021, pour l'ensemble des terrasses (saisonnières et annuelles), étalages, chevalets et éléments signaux,

- La reconduction des extensions des terrasses dites « terrasses COVID », ainsi que des étalages jusqu'au 31 octobre 2021,

- La gratuité des « terrasses COVID » jusqu'au 31 octobre 2021.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 20 mai 2021
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 11 mai 2021

DELIBERE

Approuve la gratuité de la redevance des occupations commerciales sédentaires du domaine public (terrasses, étalages, chevalets et éléments signaux) du 1er janvier au 30 juin 2021.

Approuve la reconduction des extensions des terrasses dites « terrasses COVID », des étalages, et leur gratuité jusqu'au 31 octobre 2021.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2021 et suivants.

Stéphane PABRITZ : La crise sanitaire impacte l'activité économique des commerçants. Dans ce contexte, la Ville souhaite les accompagner dans la reprise de leur activité.

Il vous est proposé d'approuver la gratuité de la redevance des occupations commerciales sédentaires du domaine public, du 1er janvier au 30 juin 2021, pour l'ensemble des terrasses, étalages, chevalets et

éléments signaux, ainsi que d'approuver la reconduction des extensions des terrasses dites « COVID » et des étalages, jusqu'au 31 octobre 2021 et leur gratuité.

Monsieur le Maire : La parole est à Elsa RICHARD.

Elsa RICHARD : L'exonération de la redevance des occupations de l'espace pour les terrasses, jusqu'au 30 juin 2021, et l'autorisation des extensions des terrasses « COVID » pour les commerces, qui en disposé préalablement, est une mesure de soutien essentiel pour nos commerces.

Nous souhaitons rappeler que ce soutien, aussi nécessaire soit-il, pourrait être bien plus grand néanmoins. En effet, il y a au moins deux moyens de soutenir les commerces de notre centre-ville de manière plus juste, plus écologique et avec des gains économiques notables.

En premier lieu, il s'agit d'offrir des conditions justes et équitables à tous les commerces pour la reprise de leurs activités. Aussi, les cafés et les restaurants ne disposant pas d'une terrasse ou disposant d'une terrasse très contrainte ne doivent pas être oubliés. Dans un souci d'équité et parce qu'au regard des enjeux économiques de nos commerçants nous pouvons faire l'effort de nous passer de quelques places de parking, la Ville doit permettre l'extension des terrasses Covid sur des places de stationnement qui jouxtent les cafés, les restaurants et les établissements qui n'ont habituellement pas de terrasse, cela jusqu'au 31 octobre 2021, au même titre que les extensions des terrasses Covid que nous nous apprêtons à voter.

En second lieu, la municipalité doit participer à créer les meilleures conditions à la fois sanitaires et économiques pour la reprise des activités commerciales du centre-Ville. C'est pour cette raison que nous proposons d'une part d'augmenter le plateau piéton du centre-Ville en piétonisant largement les rues commerçantes du centre-Ville et de certains quartiers, afin que les Angevins puissent se déplacer dans les rues, tout en respectant le mètre de distance nécessaire pour empêcher la circulation du virus, et d'autre part, qui est une un corollaire, nous proposons de faciliter les accès au centre-Ville, jusqu'à la fin de la crise sanitaire, pour toutes les alternatives à la voiture individuelle en instaurant des aménagements cyclables sécurisés pour rejoindre le centre-ville et en instaurant une gratuité des transports en commun, afin d'apaiser la circulation automobile.

Cette circulation automobile qui est de surcroît devenue infernale pour les automobilistes avec les travaux du tram et qui démotive certains habitants et certaines habitantes de l'agglomération de venir jusqu'au centre-ville pour faire leurs achats ou pour se balader. Ces propositions sont trois mesures aussi efficaces qu'attendues par les habitantes et les habitants pour accompagner cette reprise singulière des activités du centre-ville dans ce troisième déconfinement.

Monsieur le Maire : La parole est à Stéphane PABRITZ.

Stéphane PABRITZ : J'entends vos propositions. Les restaurants qui n'ont pas de terrasse ont préféré rester fermé, puisqu'ils bénéficient encore de l'aide de l'État. Nous avons autorisé l'extension des terrasses et c'est d'ailleurs un vrai bonheur de voir toutes ces terrasses agrandies.

Nous avons permis de mettre des terrasses sur les parkings quand cela était possible, à certains endroits, mais cela n'a pas été facile partout. Nous n'avons pas attendu le Covid pour commencer à piétonniser les rues d'Angers ; Nous avons commencé sur la rue Montault puis cet hiver en piétonisant d'autres sites. Concernant les pistes cyclables, je laisserai mes collègues en parler, mais il y en a de plus en plus sur la Ville. En se promenant aujourd'hui, vous constaterez que personne ne se plaint de ce qu'on a fait pour aider les commerçants.

Il est dommage que nous n'en parlions pas en commission, puisque c'est en commission que nous pouvons échanger là-dessus. Je vois bien que vous posez une question pour signaler votre existence, mais je vous

invite à m'accompagner en centre-ville pour voir un petit peu ce qui a été fait et vous rendre compte que les commerçants ne se plaignent pas des mesures qui ont été prises.

Monsieur le Maire : Je vous invite, Mme RICHARD, à nous donner le nom des commerces qui n'auraient pas pu avoir une terrasse... Y compris la transformation de places de parking. Pour avoir été récemment rue Toussaint, rue Jules Guitton, place de la Visitation, pour ne citer que ces trois exemples, vous avez des places de stationnement qui ont été transformées en terrasse temporaire, là où nous avons effectivement eu des demandes.

Il n'est pas question que nous appliquions la gratuité des transports. C'est une certitude absolue pour des raisons qui sont aussi des raisons d'équilibre. Notre choix est d'augmenter l'offre ; ce n'est pas de diminuer le prix. De ce point de vue, je préfère la politique qui est conduite à Strasbourg ou à Lyon à la démagogie qui consiste à laisser penser que nous pouvons à la fois étendre l'offre et faire en sorte de baisser les prix. Ce n'est ni juste socialement ni utile écologiquement, puisqu'on s'aperçoit que la plupart du temps les premiers bénéficiaires sont les piétons.

Sur la sécurisation des pistes cyclables, figurez-vous que c'est exactement ce que nous envisageons de faire, mais nous ne le ferons certainement pas uniquement avec une optique de communication. Nous continuons à les sécuriser de manière lourde. Nous aurons la possibilité, à l'occasion du bilan des Plans Vélos, de vous indiquer ce que seront les grandes perspectives sur lesquelles nous travaillons et qui vont engager des millions d'euros de la part de la Collectivité, pour faire en sorte de sécuriser ces axes et de prendre des initiatives qui devraient vous satisfaire.

Dans l'attente, je souhaite que nous puissions mettre en place ces exonérations. La question de la justice que vous avez évoquée, nous pourrions en débattre longuement, parce que selon la longueur de façade des commerces et qui est le voisin immédiat, est-ce qu'il a une terrasse ou pas ? Les choses sont plus ou moins simples. Il y a des réalités géographiques. Il y a des réalités de passage de voie pompier qui nécessitent dans un certain nombre d'endroits de limiter la largeur de ce que nous pouvons faire, en termes de terrasse supplémentaire ou d'extension, en fonction des secteurs sur lesquels nous nous trouvons.

Je vous assure que l'état d'esprit de Stéphane PABRITZ et du service commerce, c'est de faciliter la vie des commerçants dans le contexte dans lequel nous sommes. Nous n'avons pas un double discours. Nous sommes vraiment dans cette optique qui consiste à tout faire pour que le déconfinement se passe dans les meilleures conditions possibles, avec d'autres étapes qui vont arriver sans tarder.

La parole est à Silvia CAMARA-TOMBINI.

Silvia CAMARA-TOMBINI : Je pense qu'un Conseil municipal, au-delà des commissions, est aussi là pour débattre. Je suis surprise de la réaction de M. PABRITZ vis-à-vis de l'intervention de Mme Elsa RICHARD.

Si nous ne pouvons plus avoir d'espace pour exprimer des désaccords, des propositions, des contre-propositions, et Mme Elsa RICHARD était dans la proposition, cela est bien regrettable, d'autant qu'il faut rappeler que les commissions actuellement ne sont pas simples. En visioconférence, il n'est pas toujours facile d'avoir des discussions comme nous pouvions en avoir lorsque nous étions en présentiel.

Monsieur le Maire : Je suis un peu surpris par la vôtre. Chacun sait que tout particulièrement en ce moment, Stéphane PABRITZ a des journées particulièrement longues et des nuits particulièrement courtes. J'ai trouvé que dans le fait qu'il reprenne Elsa RICHARD en lui disant que finalement elle faisait des propositions qu'il avait déjà commencé à mettre en place, il y avait davantage la traduction de l'intensité de l'engagement de la part des équipes dont il est le patron plutôt qu'une remise en cause personnelle qui soit insultante ou blessante. De ce point de vue, je ne vous accorde pas le point.

Je vous demande de vous prononcer sur l'exonération des redevances des occupations commerciales sédentaires du domaine public avec cette extension de 2 200 m² et le principe de la gratuité de ces terrasses Covid jusqu'à la fin du mois d'octobre.

Quels sont ceux qui s'y opposent ? Quels sont ceux qui souhaitent s'abstenir ? Je vous remercie pour cette unanimité.

Délibération n° DEL-2021-156 : le Conseil Adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

N'ont pas pris part au vote : Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Arash SAEIDI.

Délibération n° DEL-2021-157

ATTRACTIVITE COMMERCIALE ET ARTISANALE - Animation commerce artisanat

Chambre de Commerce et d'Industrie de Maine-et-Loire - Convention de partenariat - Approbation

Rapporteur :Stéphane PABRITZ

EXPOSE

La Ville d'Angers et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Maine-et-Loire ont souhaité, dans le cadre d'une convention, développer un partenariat afin de favoriser le développement et l'accompagnement du commerce et des services sur le territoire d'Angers. Cette initiative est complémentaire au contrat d'alliance existant entre Angers Loire Métropole et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Maine-et-Loire.

Dans le cadre de cette convention, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Maine-et-Loire et la Ville d'Angers souhaitent :

- Poursuivre et favoriser la mise en place d'actions de développement du commerce et des services,
- Conforter l'animation, la mise en réseau des acteurs commerce et services du territoire, sédentaires et non sédentaires,
- Assurer de manière collaborative la gestion des locaux commerciaux disponibles, notamment en centre-ville,
- Soutenir la création et l'accompagnement de projets,
- Contribuer à la prospection de nouvelles enseignes,

Pour cela, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Maine-et-Loire et la Ville d'Angers prennent des engagements de concertation et de partage d'informations, de fichiers et d'études en matière :

- De réflexions stratégique commune, notamment sur le Centre-Ville
- D'information sur les entreprises de commerces et services,
- D'information économique,
- De valorisation des services respectifs,
- D'accompagnement opérationnel,
- De communication

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 11 mai 2021
Considérant l'avis de la commission Finances du 20 mai 2021

DELIBERE

Approuve la convention de partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Maine-et-Loire.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer la convention de partenariat.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2021 et suivants.

Stéphane PABRITZ : Il s'agit de renouveler et d'approuver une convention de partenariat avec la CCI (Chambre du Commerce et de l'Industrie) de Maine-et-Loire. Dans le cadre de cette convention, la Ville souhaite :

- poursuivre et favoriser la mise en place d'actions de développement du commerce ;
- assurer de manière collaborative la gestion des locaux disponibles ;
- soutenir la création et l'accompagnement de projets ;
- contribuer à la prospection de nouvelles enseignes ;
- prendre des engagements de concertation et de partager l'information en matière de réflexions stratégique, d'information sur les entreprises de commerces, d'information économique et de communication.

Il vous est demandé d'approuver cette convention entre la Ville et la CCI.

Monsieur le Maire : La parole est à Yves AUREGAN.

Yves AUREGAN : Je suis un petit peu déçu par cette convention qui est très technique. Les choses qui sont dites ici ne donnent aucune orientation sur le fait que la CCI et la Ville puissent être acteur de la transformation de la Ville et de son commerce, et non la subir.

Il me semblait que c'était à l'occasion de la signature de telles conventions qu'on pouvait décliner, indiquer les grandes lignes de politique et les orientations qu'on souhaite suivre pour un secteur de commerce qui est en pleine mutation et au cœur de beaucoup d'enjeux de société.

Nous connaissons les mutations : la mutation numérique dont nous avons des désaccords ; la mutation écologique avec le déplacement des circuits courts... Il y a déjà des choses qui sont faites dans le dans le domaine alimentaire principalement, mais il y a plein d'autres secteurs sur lesquels on peut aussi s'interroger sur la possibilité de développer des circuits courts. Je pense notamment au textile qui était une activité industrielle traditionnelle de l'Anjou et qui est devenu aujourd'hui un fort émetteur de gaz à effet de serre. Est-il possible de s'habiller sans avoir des vêtements qui viennent de pays où les enfants travaillent et qui a fait quatre fois le tour du monde avant d'arriver dans les boutiques ? Ce sont des problèmes extrêmement intéressants que nous aurions pu voir traiter dans le cadre d'une telle convention entre la Ville et la CCI.

Évidemment, il y a le problème des mobilités. Cela a déjà été abordé dans la délibération précédente. La CCI pourrait peut-être faire des études sur les liens entre la circulation automobile et le commerce à Angers. Cela permettrait peut-être de sortir de certaines idées reçues, comme « plus de voiture égale une meilleure santé des commerces », alors que de nombreuses études prouvent l'inverse. Des études faites dans d'autres Villes et il aurait été intéressant de les faire à Angers.

Je pense que nous avons sur ce point un fort désaccord, puisque la municipalité favorise, depuis 2014, l'accès des voitures au plus près de de l'hypercentre avec des problèmes que tout le monde connaît : la qualité de l'air, avec une qualité aujourd'hui dégradée, les problèmes de congestion. Il suffit d'aller se promener, un samedi après-midi, vers le carrefour rameau pour voir que nous sommes assez loin d'être une Ville apaisée. Du coup, nous sommes embêtés que vous vouliez pérenniser cette idée de voiture aux abords de l'hypercentre, en construisant un nouveau parking face au Château.

Vous êtes dans le dogmatisme. Il faut un parking parce qu'on a dit qu'il faut un parking. C'est juste un peu court comme argumentaire. Il n'y a pas vraiment d'études qui montrent ce besoin. Il serait intéressant d'étudier d'autres solutions avec des parkings relais plus éloignés du centre et des transports en commun économiquement accessibles.

Pour conclure, cette convention aurait pu être l'occasion de discuter sereinement avec les différents acteurs, dont la CCI, et les commerçants des différents aspects des mutations à venir pour la Ville et pour ses commerces, et d'afficher les priorités, hors période électorale. C'est pour cela que nous avions demandé le report de cette délibération et nous constatons que c'est une occasion de discussion manquée.

Monsieur le Maire : La parole est à Stéphane PABRITZ.

Stéphane PABRITZ : Ce qu'il faut retenir de cette convention, M. AUREGAN, c'est le lien entre la Ville d'Angers et la CCI à travailler ensemble pour favoriser le commerce. C'est partager l'information, les idées, une vision qui se traduit par l'écriture d'une convention.

En ce qui concerne le volet politique de votre intervention, je laisse Monsieur le Maire y répondre.

Monsieur le Maire : Nous allons juste passer au vote. Pour le reste, se faire traiter de dogmatique par un dogmatique, je veux penser que c'est une belle occasion de mise en abyme. En tout cas, cela permet de faire vivre le débat. Il y a eu des expressions, un débat à l'occasion des élections, des échanges. Notre position est tout sauf dogmatique. Elle consiste précisément à éviter d'opposer les gens les uns aux autres. Retenez les propos de Mme SCHWEITZER quand elle évoquait les projets de quartier ; j'aimerais qu'elle ait la même tonalité sur la totalité des sujets. Il n'est pas question de sombrer dans une vision idéologique.

Notre volonté consiste à redonner de la place aux piétons, à redonner de la place aux cyclistes sur l'espace public ; ce qui suppose d'avoir des endroits dans lesquels on peut positionner les voitures, précisément, dans le cadre d'une forme d'équilibre. Cela passe par la réalisation de ce parking en entrée de Ville, exactement comme nous avons eu l'occasion de le dire très tranquillement pendant notre campagne électorale. Le reste, toute l'agitation, qu'il peut y avoir autour, ne nous détourne pas du cap serein et équilibré sur lequel nous travaillons.

En l'espèce, cette petite délibération ne méritait pas tant d'égards. Il s'agit de renouveler la convention, que nous avons avec la CCI, pour souligner les liens consulaires que nous avons avec eux, y compris sur le suivi des rues piétonnes, sur les échanges réguliers, sur les concertations sur les dimanches qui ne sont pas travaillés... Beaucoup de sujets sur lesquels nous ne prétendons pas refaire le monde, mais au moins faire en sorte de travailler les uns avec les autres.

Que ceux qui sont contre cette convention avec la CCI veuillent bien lever la ou les mains. Que ceux qui souhaitent s'abstenir le manifestent. Je vous remercie pour cette unanimité.

Délibération n° DEL-2021-157 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2021-158

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Soutien aux autres activités culturelles

Soutien aux autres activités culturelles - Développement de l'offre culturelle - Attribution de subventions.

Rapporteur :Nicolas DUFETEL

EXPOSE

Après une première édition réussie en 2020, **l'association Cinéma Sprint** a programmé, du 28 au 30 mai 2021, un week-end de créations réunissant de jeunes professionnels du secteur du cinéma. Avec un format pour s'adapter au contexte sanitaire. La ville propose un soutien à cet événement à hauteur de 2000 €.

L'association « Cinélégendes » organise, chaque année, 4 projections de film suivies d'une conférence autour d'un thème mytho-légendaire, en partenariat avec le cinéma Les 400 Coups. En soutien à sa programmation 2021, la ville propose une subvention de 700 €.

Pour le projet TREMA (Tremplin Etudiant Musical de l'Anjou) qui permet à des groupes locaux étudiants de se professionnaliser, la ville propose une aide à hauteur de 750 € à **la Fé2A, Fédération Étudiante des Associations de l'Anjou.**

Pour soutenir **le Musée du Génie** dans son fonctionnement et son projet de faire connaître et promouvoir le génie militaire à travers sa collection permanente et des expositions thématique, la ville propose une subvention de 1900 €.

L'association Angers BD organise chaque année un festival de BD qui se tient au Centre de congrès-Jean Monnier le premier week-end de décembre. L'association ayant décidé le report de l'édition 2020, la ville propose un soutien de 4000 € pour l'édition 2021.

L'association M.I.E.L. (Maison Internationale des Ecritures et des Littératures) œuvre depuis plus de dix ans à la promotion, à la diffusion et au soutien de la création littéraire contemporaine et poétique. Elle est partenaire du réseau des bibliothèques angevines, du Musée des Beaux-arts ainsi que de nombreuses associations culturelles. En soutien à l'activité de l'association, notamment dans le cadre de l'édition 2021 du Printemps des poètes et pour son projet de résidence poétique à Angers, la Ville propose une subvention de 3000 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 20 mai 2021,
Considérant l'avis de la commission Educations du 06 mai 2021,

DELIBERE

Attribue les subventions suivantes, versées en une seule fois, pour un montant global de **12 350 €**, aux organismes suivants :

- **L'association Cinéma Sprint..... 2 000 €**
- **L'association Cinélégendes..... 700 €**
- **La fédération Fé2A..... 750 €**

- **Musée du Génie..... 1 900 €**
- **L'association Angers BD..... 4 000 €**
- **L'association M.I.E.L..... 3 000 €**

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2021 et suivants.

Nicolas DUFETEL : Je ne peux pas présenter cette délibération sans faire un écho à la réouverture des lieux culturels, des musées, du spectacle vivant. Un grand merci à toutes les Angevines tous les Angevins qui ont répondu présent : 5 000 personnes la première semaine de réouverture des musées ; le chiffre de la deuxième semaine s'en approche. Merci à toutes les équipes qui ont permis que, le 19 mai, la culture ait pu recommencer. Elle a recommencé au Quai, avec le CDN, avec du théâtre, avec le CNDC, avec de la danse au conservatoire, DEMOS peut continuer son activité plus sereinement. C'était également le temps professionnel autour des arts de la rue. Les cinémas ont pu rouvrir et qui ont vu, non seulement sur les terrasses de notre Ville, mais aussi dans les lieux culturels, beaucoup de personnes profiter de cette bouffée d'air qui était absolument nécessaire.

La délibération que je vais vous présenter, avec un certain nombre de propositions de subventions, va dans le sens de cette vie culturelle, toujours active.

Nous avons l'association Cinéma Sprint pour une subvention de 2 000 euros. Cinéma Sprint vient d'avoir lieu ; c'est une sorte de forum, de concept qui permet de mettre en place un court-métrage très rapidement qui fait se rencontrer des entrepreneurs, des artistes, des cinéastes. Cela a eu lieu ce week-end en partenariat avec le festival Premiers plans.

L'association « Cinélégendes » organise, chaque année, quatre séances avec le cinéma Les 400 coups pour donner une conférence sur des thèmes autour des légendes et des mythes. Il vous est proposé d'attribuer une subvention de 700 euros.

Dans le domaine cette fois de la musique, il vous est demandé d'accompagner un tremplin musical organisé par la Fé2A, Fédération Étudiante des Associations de l'Anjou. C'est un événement qui a quelques années et qui rencontre un beau succès. Il s'organise d'ailleurs en partenariat avec le Chabada.

Dans le domaine muséal, c'est la subvention de fonctionnement qui vous est proposé pour le Musée du Génie à hauteur de 1 900 euros.

Dans le domaine de la littérature, l'association Angers BD n'a pas pu, l'an dernier, tenir son festival et prévoit de reporter son édition 2020 à 2021. Il vous est proposé d'attribuer une subvention de 4 000 euros. L'association de la M.I.E.L (Maison Internationale des Ecritures et des Littératures), en collaboration avec les services de la Ville, avec la bibliothèque notamment, a pu mettre en place un printemps des poètes renouvelé, empêché de se tenir en vrai, mais qui a su, par les réseaux sociaux, par des rencontres dans les bibliothèques qui étaient restées ouvertes, apporter un nouveau souffle à cet événement. Nous vous proposons d'attribuer une subvention de 3 000 euros.

Monsieur le Maire : Avez-vous des questions ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Délibération n° DEL-2021-158 : le Conseil Adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

N'a pas pris part au vote : Mme Anita DAUVILLON.

Délibération n° DEL-2021-159

ACTION SOCIALE - Pilotage de la politique

Plan de prévention et de lutte contre l'isolement - Attribution de subventions

Rapporteur : Christelle LARDEUX-COIFFARD

EXPOSE

La lutte contre l'isolement est une priorité du mandat. Accéléré dans le contexte de crise sanitaire, le lancement d'un plan de prévention et de lutte contre l'isolement a été adopté au Conseil municipal du 30 novembre 2020.

Cette crise sanitaire est particulièrement éprouvante pour les Angevins en situation d'isolement et de fragilité pour les séniors, en particulier les plus âgés, les personnes en situation de précarité, les personnes seules, les familles monoparentales, les jeunes, les étudiants etc... La Ville d'Angers encourage et soutient des initiatives et des actions de proximité pour prévenir et lutter contre la solitude des Angevins.

Un appel à projets de 100 000€ a été lancé le 3 décembre dernier et jusqu'au 30 juin 2021, afin de financer des actions concrètes qui peuvent être à caractère social, culturel, ou pédagogique en faveur des personnes en situation d'isolement résidant à Angers.

Les structures associatives, les organismes publics, les établissements assurant des missions de service public, les entreprises de l'économie sociale et solidaire et les acteurs de quartier implantés sur le territoire angevin peuvent contribuer à ce dispositif dans le cadre d'un appel à projets. Les projets seront instruits lors d'une commission d'attribution en fonction du dépôt des dossiers.

Il s'agit aujourd'hui de valider le financement des projets suivants :

- « Impromptues printanières dans les sites universitaires et quartiers de la Ville », porté par « l'Association. Pour Le Développement du Rock et Autres Musiques à Angers – Le Chabada », pour un montant de 1500 € ;
- « Pique-nique participatif pour le cinquantenaire de l'AHM », porté par l'Association de Habitants de Monplaisir, pour un montant de 2900 €,
- « Phil et Seb, le concert », porté par La Compagnie les Lez'Arts Vers, pour un montant de 710 €,
- « Quand les livres vous parlent », porté par l'association ECCLATS, pour un montant de 780 €,
- « Et si nous parlions cohabitation ? », porté par l'association Le Temps pour toiT, pour un montant de 1400 €,
- « Plan de lutte contre l'isolement », porté par l'association Les Petits frères des pauvres, pour un montant de 1170 €,
- « Bagage, mon histoire musicale », porté par l'association Toile d'éveil, pour un montant de 1400 €,
- « Rencontrons-nous ! », porté par l'association Viexidom, pour un montant de 3000 €,
- « Lutte contre l'isolement des personnes en situation de prostitution », porté par l'association Mouvement du Nid- antenne du Maine et Loire, pour un montant de 3500 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération DEL-2020-392 du Conseil municipal du 30 novembre 2020 adoptant le plan de prévention et de lutte contre l'isolement,

Vu l'arrêté du Maire AR-2020-160 du 9 décembre 2020 adoptant le règlement et les conditions d'attributions des aides de ce plan de prévention et de lutte contre l'isolement,

Considérant l'avis de la commission Finances du 20 mai 2021

DELIBERE

Attribue des subventions d'un montant total de 16360 €, au titre du plan de prévention et de lutte contre l'isolement, à :

- Association pour Le Développement du Rock et Autres Musiques à Angers – Le Chabada, pour un montant de 1500€, versée en une fois ;
- Association des Habitants de Monplaisir, pour un montant de 2900 €, versée en une seule fois,
- La Compagnie les Lez'Arts Vers, pour un montant de 710 €, versée en une seule fois,
- ECCLATS, pour un montant de 780 €, versée en une seule fois,
- Le Temps pour toiT, pour un montant de 1400 €, versée en une seule fois,
- Les Petits frères des pauvres, pour un montant de 1170 €, versée en une seule fois,
- Toile d'éveil, pour un montant de 1400 €, versée en une seule fois,
- Viexidom, pour un montant de 3000 €, versée en une seule fois,
- Mouvement du Nid- antenne du Maine et Loire, pour un montant de 3500 €, versée en une seule fois,

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2021 et suivants.

Christelle LARDEUX-COIFFARD : Notre plan de lutte contre l'isolement se poursuit avec l'attribution de neuf subventions pour neuf projets à la fois culturels, mais aussi de rencontres, de permettre à des publics que nous n'avons pas encore pu toucher d'avoir des espaces d'échange, de sortie, de rencontre et de lien social.

Depuis le 30 novembre 2020, ce plan de lutte contre l'isolement représente plus de 50 000 euros qui ont déjà été attribués à des projets.

Ce soir, nous vous proposons un premier projet porté par l'association ADRAMA (Association pour le Développement du Rock et des Autres Musiques à Angers) Chabada à la fois pour développer des concerts en pied d'immeuble, pour aller au plus près des personnes qui sont plus isolées, qui ont moins accès aussi à des espaces culturels. Ce sont 5 concerts qui vont se dérouler et qui vont concerner 4 quartiers différents : Monplaisir, les Justices, les Hauts-de-Saint-Aubin et le Grand Pigeon. Nous vous demandons d'attribuer une subvention de 1 500 euros.

Le deuxième projet concerne l'Association des Habitants de Monplaisir qui vont organiser pour leur cinquantenaire, le 26 juin prochain, un pique-nique participatif et ainsi permettre aux personnes du quartier de se retrouver autour d'un moment de convivialité avec une préparation qui va nécessiter différents ateliers de réalisation pour mener à bien ce pique-nique. Dans ce cadre, nous vous demandons de soutenir ce projet pour un montant de 2 900 euros.

Le troisième projet concerne la Compagnie les Lez'Arts Vers avec un concert qui va se dérouler en plein air, sur le quartier des Justices, en partenariat avec la maison de quartier des Trois Mâts pour aller auprès d'un public plus isolé. C'est également un atelier de Beat Box pour des enfants, pour un groupe avec le centre de loisirs du quartier. Nous vous demandons d'attribuer une subvention de 710 euros.

Le quatrième projet concerne « Quand les livres nous parlent », porté par l'association ECCLATS. Ce sont des ateliers de lecture à haute voix qui sont accompagnés en musique par l'association des Musiciens Amateurs Anjou Loire dans différentes résidences Ehpa et Ehpad de la Ville avec des textes sélectionnés, et également pouvoir soutenir la Bibliothèque d'Angers qui est en recherche de lecteurs pour faire de la lecture par téléphone et de permettre à des bénévoles de rejoindre cette action menée par la Bibliothèque, et aussi une formation de futurs lecteurs. Pour ce projet, nous vous demandons d'attribuer une subvention de 780 euros.

Le cinquième projet est porté par l'association Le Temps pour toiT et s'intitule « Et si nous parlions cohabitation ? » C'est un projet qui, dans le cadre d'un partenariat avec Angers Senior Animation qui a notamment développé les appels de convivialité auprès des personnes âgées isolées, permet également des visites de convivialité : aller à la rencontre des personnes isolées à leur domicile et permettre également une présentation de ce que pourrait être une cohabitation dans l'éventualité de développer des colocations auprès de personnes isolés et qui pourraient mettre en location un espace dans leur logement. Pour ce projet, nous vous demandons d'attribuer une subvention de 1 400 euros.

Le sixième projet concerne l'association Les Petits frères des pauvres donc pour une action qui s'est déjà déroulée. Cette association avait déjà œuvré au moment du premier confinement et au moment du printemps 2020. Elle a souhaité réitérer cette démarche auprès des personnes qui les accompagnent. Ce sont plus de 90 personnes isolées qui sont accompagnées par l'association. Pour ce projet, nous vous demandons d'attribuer une subvention de 1 170 euros.

Le septième projet concerne l'association Toile d'éveil. C'est un projet qui concerne des ateliers musicaux pour des femmes isolées, qui ne maîtrisent pas la langue française, afin de permettre de créer des liens, notamment avec des personnes qui résident dans une résidence ADOMA, mais aussi des femmes bénéficiaires de protection internationale et des femmes orientés par le CCAS d'Angers. Pour ce projet, nous vous demandons d'attribuer une subvention de 1 400 euros.

Le huitième projet concerne l'association Viexidom qui a développé des actions auprès de son public, habitué d'avoir du soutien à domicile, dans l'idée de lien social et d'activités à domicile, quand les ateliers collectifs n'étaient pas possibles, et également le développement, au travers de la tablette numérique, d'ateliers à la fois gym mémoire, à la fois des jeux également au travers du numérique, mais aussi la rencontre ou la sollicitation des familles pour rester en lien. Au travers de ce projet, il s'agit d'aider l'association dans l'achat de ces tablettes et le développement de ces actions auprès de son public de personnes à la fois isolées, âgées, dépendantes et aussi de personnes en situation de handicap. Pour ce projet, nous vous demandons d'attribuer une subvention de 3 000 euros.

Le dernier projet concerne l'association le Mouvement du Nid pour lutter contre l'isolement des personnes en situation de prostitution et favoriser leur mieux-être, à la fois par des moments conviviaux, des temps forts, et surtout des ateliers permettant à chacune de s'exprimer et ainsi permettre qu'elles sortent de leur isolement, qu'elles puissent aborder cette question de la prostitution dans le but de s'en sortir et d'avancer dans son projet de vie. L'idée est de travailler avec ces personnes pour choisir les actions à mettre en œuvre. Pour ce projet, nous vous demandons d'attribuer une subvention de 3 500 euros.

Monsieur le Maire : La parole est à Claire SCHWEITZER.

Claire SCHWEITZER : Merci Mme LARDEUX-COIFFARD pour la présentation des nouvelles subventions et merci à toutes les associations qui trouvent des solutions pour maintenir le lien social dans cette période. Je tenais à souligner le soutien que nous apporterons à l'association du Nid pour lutter contre l'isolement des personnes qui font de la prostitution pour gagner leur vie. Trop peu de municipalités prennent en compte cette question et c'est un sujet important que je tenais à souligner.

Monsieur le Maire : Je vous invite si vous soutenez l'ensemble de ces associations de bien vouloir le démontrer en levant la ou les mains. Je vous remercie pour cette unanimité.

Délibération n° DEL-2021-159 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2021-160

CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS - Diversité

Centre d'Information pour les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) - Attribution d'une subvention

Rapporteur : Christelle LARDEUX-COIFFARD

EXPOSE

Le Centre d'Information pour les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF), association agrée avec une mission d'intérêt général, a pour objet :

- un engagement fort pour une parentalité responsable et partagée à travers notamment des permanences d'information sur les droits et la promotion de l'égalité des rôles parentaux au sein des familles ;
- une activité globale de lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans le cadre à la fois de permanences d'aide et d'accompagnement des victimes et d'action d'information, de sensibilisation et de prévention ;
- des actions en faveur de l'accès à l'emploi des femmes pour leur véritable autonomie personnelle avec deux axes prioritaires, la mixité des métiers et l'élargissement des choix professionnels ainsi que l'activité physique et sportive comme levier d'insertion sociale et professionnelle (déclinaison au niveau local du projet national « ToutеSport » en partenariat avec la fédération nationale des CIDFF) ;
- de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes ;

Dans le cadre du soutien de la vie associative œuvrant dans le champ de la citoyenneté, et plus particulièrement de l'accès aux droits des femmes et des familles, il est proposé d'attribuer une subvention au CIDFF, d'un montant de 10 000€ au titre du fonctionnement associatif, pour l'année 2021.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 20 mai 2021
Considérant l'avis de la commission Solidarités du 04 mai 2021

DELIBERE

Attribue une subvention au Centre d'Information pour les Droits de Femmes et des Familles (CIDFF) d'un montant de 10 000 €, versée en une seule fois.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2021 et suivants.

Christelle LARDEUX-COIFFARD : Le Centre d'Information pour les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF), association agréée avec une mission d'intérêt général, développe quatre axes sur notre Collectivité :

- un engagement fort pour une parentalité responsable et partagée au travers notamment de permanences d'information sur les droits et les devoirs de chacun, mais aussi la promotion de l'égalité des rôles parentaux au sein des familles,
- une activité globale de lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans le cadre de permanences d'aide et d'accompagnement des victimes et aussi des actions d'information, de sensibilisation et de prévention sur cette question de violences sexistes et sexuelles,
- des actions en faveur de l'accès à l'emploi des femmes pour leur véritable autonomie personnelle avec notamment deux axes prioritaires : la mixité des métiers et l'élargissement des choix professionnels ainsi qu'un travail autour de l'activité physique et sportif comme levier d'insertion sociale et professionnelle avec, notamment, une déclinaison d'un projet national au niveau local qui s'appelle « Toutesport » en partenariat avec la fédération nationale des CIDFF,
- la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Dans le cadre de ces activités, nous souhaitons soutenir cette vie associative et plus particulièrement l'accès au droit des femmes et des familles. Nous vous proposons d'attribuer au CIDFF une subvention au titre de son fonctionnement annuel pour l'année 2021 d'un montant de 10 000 euros.

Monsieur le Maire : Avez-vous des questions ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Délibération n° DEL-2021-160 : le Conseil Adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

N'a pas pris part au vote : Mme Nacira MEGHERBI.

Délibération n° DEL-2021-161

SANTE PUBLIQUE - Prévention et promotion de la santé

Centre de vaccination Covid-19 - Région des Pays de la Loire - Fonds régional de soutien aux Communes - Attribution d'une subvention

Rapporteur : Richard YVON

EXPOSE

La Ville d'Angers s'est engagée, dès le 18 janvier, dans la campagne de vaccination contre la COVID 19 en ouvrant deux centres de vaccination :

- Le Site des Greniers Saint-Jean du 18 janvier au 07 mai 2021,
- Le Site du Doyenné du 16 au 27 mars et du 13 au 24 avril 2021.

Plus de 41 000 vaccinations ont été effectuées sur ces deux centres.

La Région des Pays de la Loire a souhaité soutenir les communes qui ont géré des centres de vaccination, par une aide financière de 10 000 € maximum, en fonction des dépenses engagées et éligibles à cette enveloppe.

Considérant que la Ville d'Angers était éligible à cette aide, la Région des Pays de la Loire propose un arrêté de financement avec une participation financière à hauteur de 10 000 €. Cette participation financière sera versée, selon les modalités suivantes :

- Une avance de 50 % sur production de l'attestation d'ouverture du ou des centres de vaccination,
- Le solde sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses.

Il convient donc d'approuver le versement, par la Région des Pays de la Loire de cette subvention de 10 000€, selon les conditions précisées dans l'arrêté n°2021-06046 du 31 mars 2021.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté de la Présidente de la Région des Pays de la Loire n°2021-06043 du 31 mars 2021,

Considérant l'avis de la commission Finances du 20 mai 2021

DELIBERE

Approuve le versement, par la Région des Pays de la Loire de la participation financière de 10 000€, selon les conditions précisées dans l'arrêté 2021-06043.

Impute les recettes au budget concerné de l'exercice 2021 et suivants.

Richard YVON : Le centre de vaccination est ouvert sur le territoire de la Ville d'Angers depuis le mois de janvier dernier, jusqu'au 7 mai pour le Site des Greniers Saint-Jean, du 16 au 27 mars et du 13 au 24 avril pour le Site du Doyenné, avec un relais qui a été pris au vaccinodrome.

41 000 vaccinations ont été faites pendant ces 12 semaines. Depuis, le vaccinodrome est entré en action avec un très grand nombre d'actes dans un déroulé qui se passe très bien.

Aujourd'hui, 31 mai, tout le monde peut se faire vacciner au-delà de 18 ans. Je profite de cette délibération pour vous en informer et pour vous dire plus précisément que, dans le cadre de ladite délibération, nous vous demandons d'approuver le soutien la Région des Pays-de-la-Loire avec une aide financière de 10 000 euros.

Monsieur le Maire : Avez-vous des questions ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Délibération n° DEL-2021-161 : le Conseil Adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

N'ont pas pris part au vote : M. Roch BRANCOUR, Mme Roselyne BIENVENU.

Délibération n° DEL-2021-162

SANTE PUBLIQUE - Prévention et promotion de la santé

COVID 19 - Angers Loire Tourisme Expo Congrès (ALTEC) - Vaccinodrome au parc des expositions - Convention entre la Ville d'Angers, Angers Loire Métropole et la SPL ALTEC

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE

EXPOSE

La crise sanitaire liée à la propagation du Covid 19 qui a touché le pays en 2020 nécessite désormais que les collectivités organisent le plus rapidement possible des centres de vaccination afin d'augmenter substantiellement le taux de vaccination sur les territoires plus ou moins durement touchés. La campagne vaccinale a été lancée par le décret n° 2020-1691 du 24 décembre 2020 modifiant le décret du 29 octobre 2020, sur le fondement de l'article L.3131-15 du Code de la santé publique.

Le décret 2021-10 du 7 janvier 2021 modifiant le décret du 29 octobre 2020 prévoit que la vaccination peut être assurée dans des centres de vaccination et par des équipes mobiles désignées à cet effet par le représentant de l'Etat dans le département, après avis du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé.

En Maine-et-Loire, les derniers chiffres de suivi de l'épidémie sont inquiétants et exigent une réponse concrète et rapide dans un lieu vaste, actuellement inoccupé du fait des mesures de fermeture administrative, le Parc des Expositions d'Angers. Une convention de financement entre l'Agence Régionale de Santé (ARS) et Angers Loire Métropole est conclue en ce sens.

Cette situation nécessite par ailleurs la conclusion d'une convention spécifique entre Angers Loire Métropole au titre de sa compétence relative au contrat local de santé intercommunal, la Ville d'Angers et le délégataire in house la société publique locale Angers Loire Tourisme Expo Congrès (ALTEC), gestionnaire du Parc des Expositions et qui est chargée de l'organisation logistique du centre de vaccination.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Commande Publique,
Vu l'état d'urgence de crise sanitaire et les différentes ordonnances du Gouvernement relatives aux mesures prises face à l'épidémie de Covid 19,

Considérant l'avis de la commission Finances du 20 mai 2021

DELIBERE

Approuve la convention spécifique, relative à la mise en œuvre d'un centre de vaccination au Parc des Expositions d'Angers, entre la Ville d'Angers, Angers Loire Métropole et la société publique locale Angers Loire Tourisme Expo Congrès (SPL ALTEC) chargée de son organisation logistique afin d'accélérer la lutte contre l'épidémie de Covid 19.

Autorise le Maire ou son représentant à la signer.

Impute les recettes et les dépenses au budget concerné de l'exercice 2021 et suivants.

Jean-Marc VERCHERE : Il nous appartient d'approuver une convention pour le vaccinodrome du Parc des expositions, ouvert en avril, et pour laquelle il nous faut préciser les liens entre Angers Loire Métropole, établissement public qui touche les financements de l'ARS pour cette organisation de vaccinodromes, et la Ville d'Angers qui met à disposition par son délégataire en tant que déléguant le Parc des expositions.

C'est une convention tripartite pour fixer les modalités de chacun des intervenants.

Monsieur le Maire : Avez-vous des questions ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Délibération n° DEL-2021-162 : le Conseil Adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

N'ont pas pris part au vote : M. Christophe BÉCHU, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, Mme Marina PAILLOCHER, Mme Constance NEBBULA, Mme Christine BLIN, M. William BOUCHER, Mme Elsa RICHARD.

Délibération n° DEL-2021-163

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Aménagement urbain

Promotion immobilière - Charte d'engagements de la part des promoteurs pour un développement immobilier équilibré sur le territoire angevin - Approbation

Rapporteur : Roch BRANCOUR

EXPOSE

Le territoire d'Angers bénéficie d'une attractivité nouvelle, qui se traduit depuis quelques années, par une dynamique sans précédent :

- Une croissance démographique portée par la création d'emplois et l'arrivée de nouveaux habitants ;
- De nombreux projets d'aménagement en cours de concrétisation ;
- Toujours plus d'opérateurs immobiliers qui cherchent à construire sur la ville ;
- Un marché immobilier très dynamique, avec des indicateurs de tension du marché confirmés (stock faible, vacance locative très basse...), alors même qu'il y a moins de 10 ans la ville comptait encore de nombreux logements vacants.

Cette attractivité du territoire, conjuguée à des dispositifs fiscaux très favorables à l'investissement sur la ville d'Angers, offre l'opportunité de tirer parti de ce dynamisme pour développer des projets à la fois plus qualitatifs et répondant mieux aux besoins des angevins.

Pour cela, la Ville d'Angers proposera aux acteurs de la construction (promoteurs, bailleurs, aménageurs, lotisseurs...) de s'engager dans une Charte formalisant des objectifs déjà testés et mis en œuvre depuis plusieurs mois.

L'objectif est de garantir une production de logements de qualité, respectueuse de l'environnement, et répondant à la diversité des besoins et au confort de vie des habitants.

Ainsi, la Charte comporte 5 objectifs stratégiques :

- Des constructions visant la qualité environnementale, de manière à répondre à l'objectif de transition écologique,
- Une offre diversifiée et accessible de logements, en taille et en prix de vente, répondant aux besoins de tous les Angevins,
- Des projets innovants tout en respectant le patrimoine, le cadre de vie et l'identité angevine,
- Un développement équilibré de nouveaux projets immobiliers sur le territoire d'Angers Loire Métropole,
- Des projets coconstruits avec la Ville et concertés avec les habitants.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 13 avril 2021
Considérant l'avis de la commission Finances du 20 mai 2021

DELIBERE

Approuve les 5 objectifs stratégiques énoncés dans la Charte d'engagements pour un développement immobilier équilibré d'Angers.

Approuve le principe de proposer à tout acteur de la construction de s'engager, à travers la signature de cette Charte, à réaliser des projets concourant aux objectifs de la collectivité.

Autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les documents dans le cadre de cette démarche.

Charte d'engagements pour un développement immobilier équilibré sur le territoire angevin

À destination des promoteurs et partenaires immobiliers

Direction de l'Aménagement et du Développement des Territoires
83, rue du Mail - BP 80011 - 49020 ANGERS Cedex 02

angers.fr

Roch BRANCOUR : Je vais vous présenter cette Charte d'engagement pour un développement immobilier équilibré sur notre territoire que je vous propose d'approuver.

Une dynamique immobilière sans précédent

Angers bénéficie d'une attractivité nouvelle, qui se traduit depuis quelques années par une dynamique immobilière sans précédent :

- **Une croissance démographique** portée par la création d'emplois et l'arrivée de nouveaux habitants.
- **De nombreux projets d'aménagement** en cours de concrétisation.
- **Toujours plus d'opérateurs immobiliers** qui cherchent à construire sur la ville.
- **Un marché immobilier très dynamique, avec des indicateurs de tension du marché confirmés** (stock faible, vacance locative faible, hausse des prix de vente...), alors même qu'il y a moins de 10 ans la ville comptait encore de nombreux logements vacants.

angers.fr

Roch BRANCOUR : Il s'agit d'un projet qui a été élaboré après avoir consulté un certain nombre de professionnels du marché de l'immobilier et de la construction en particulier comme la fédération française

des promoteurs immobiliers, la fédération française du bâtiment ainsi que d'autres acteurs tels que Nova Build ou des représentants de la profession des notaires, des agents immobiliers, etc.

Roch BRANCOUR : Cette charte a été élaborée par la Direction de l'Aménagement en lien et en collaboration avec d'autres acteurs de la Collectivité, notamment la Direction des Parcs et Jardins, la Direction des déplacements, la Direction de la transition écologique et aussi avec l'appui de notre aménageur ALTER.

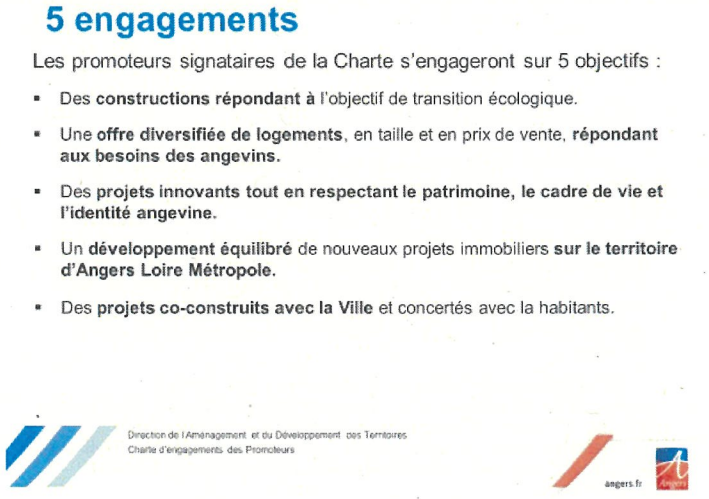

Roch BRANCOUR : Le contexte dans lequel se situe ce projet, c'est celui d'un territoire, notre territoire, angevin qui jouit d'une très bonne attractivité, ces derniers temps, et qui se traduit par un dynamisme de l'immobilier et par l'arrivée de nombreux promoteurs supplémentaires sur notre territoire. Nous sommes sur un marché qui est tendu avec une offre qui a du mal à répondre à la demande ; ce qui veut dire pour notre territoire une bonne nouvelle. Cette bonne nouvelle, c'est qu'il y a une concurrence accrue entre les opérateurs immobiliers et c'est de nature à nous permettre d'être plus exigeants avec eux sur la qualité des projets qui sont développés, mais cela signifie aussi des effets moins positifs avec notamment une hausse

des prix et une tension pour l'accès au logement pour une partie de notre population sur laquelle nous sommes très attentifs et vigilants.

Cette Charte de l'aménagement vise à tirer parti de ce dynamisme pour mieux accompagner, encadrer les projets immobiliers sur notre territoire en posant un certain nombre d'orientations, de prescriptions et en demandant aux promoteurs de s'y conformer, d'y concourir.

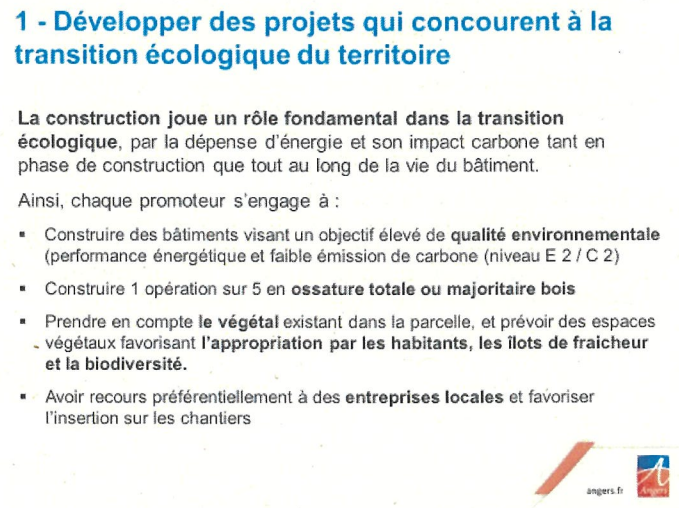

1 - Développer des projets qui concourent à la transition écologique du territoire

La construction joue un rôle fondamental dans la transition écologique, par la dépense d'énergie et son impact carbone tant en phase de construction que tout au long de la vie du bâtiment.

Ainsi, chaque promoteur s'engage à :

- Construire des bâtiments visant un objectif élevé de **qualité environnementale** (performance énergétique et faible émission de carbone (niveau E 2 / C 2)
- Construire 1 opération sur 5 en **ossature totale ou majoritaire bois**
- Prendre en compte **le végétal** existant dans la parcelle, et prévoir des espaces végétaux favorisant **l'appropriation par les habitants, les îlots de fraicheur et la biodiversité.**
- Avoir recours préférentiellement à des **entreprises locales** et favoriser l'insertion sur les chantiers

angers.fr

Roch BRANCOUR : Le premier objectif est de formaliser dans cette Charte nos exigences pour que les projets concourent à la transition écologique de notre territoire, notamment en matière de qualité environnementale, en matière de place du végétal dans les projets, de prise en compte de l'insertion de l'emploi local. C'est l'objet de cette première orientation qui est fixée dans la Charte et que nous demanderons aux différents opérateurs qui œuvrent sur notre territoire de respecter et de mettre en œuvre.

2 - Développer une offre diversifiée de logements

La construction de logements neufs sur le territoire doit **répondre à la diversité des besoins des habitants du territoire,** conformément aux objectifs du Plan Local de l'Habitat.

- **Une production neuve tenant compte des besoins selon le profil des occupants (familles, jeunes actifs, seniors, étudiants...)** : programme avec au moins la moitié de T3, T4 et plus / très grands logements (T5-T6) avec 2 places de stationnement / forte attention sur la qualité de conception des logements (évolutivité, luminosité, rangements, espaces extérieurs, intimité, domotique...)
- **Une production neuve intégrant du logement à prix maîtrisé :** pour permettre à une plus grande part de la population d'acheter leur résidence principale à Angers, **chaque promoteur s'engage à réaliser au moins 25 % de logements à prix maitrisés** réservés à des ménages primo-accédants sous conditions de ressources, **dans chacune des opérations de plus de 20 logements.**

*NB : par logement à prix maîtrisé, la ville d'Angers entend un **prix de vente inférieur ou égal à 2 500 € HT / m² dans le logement collectif**, et inférieur à 2 300 € HT / m² pour le logement individuel.*

angers.fr

Roch BRANCOUR : Le deuxième objectif de cette charte est de s'assurer que sont produits sur notre territoire une offre diversifiée de logements qui permettent de répondre par leur taille, par leur confort, par leur organisation aux besoins des différentes populations sur notre territoire, en particulier. Je pense à ce qu'on s'assure que nous puissions avoir une création de logements qui répondent aux besoins des familles,

mais aussi aux besoins des étudiants, des seniors, des personnes en situation de handicap. Cette deuxième orientation d'offres diversifiées vise aussi à ce que, sur notre territoire, tous les logements qui sortent ne soient pas systématiquement vendus au prix fort, mais qu'une partie d'entre eux puissent être commercialisés à des prix qui correspondent à des niveaux de prix de vente accessibles pour les personnes aux revenus inférieurs à certains plafonds de ressources.

Enfin, nous demandons aux promoteurs de respecter un équilibre entre les investisseurs, qui investissent souvent pour des raisons de défiscalisation, mais aussi pour du placement patrimonial, et les accédants à la propriété, quel que soit leur niveau de revenus. Cela contribue à l'équilibre des modes de fonctionnement dans nos quartiers de pouvoir avoir à la fois des locataires, mais aussi des propriétaires dans les différentes opérations qui sont commercialisées.

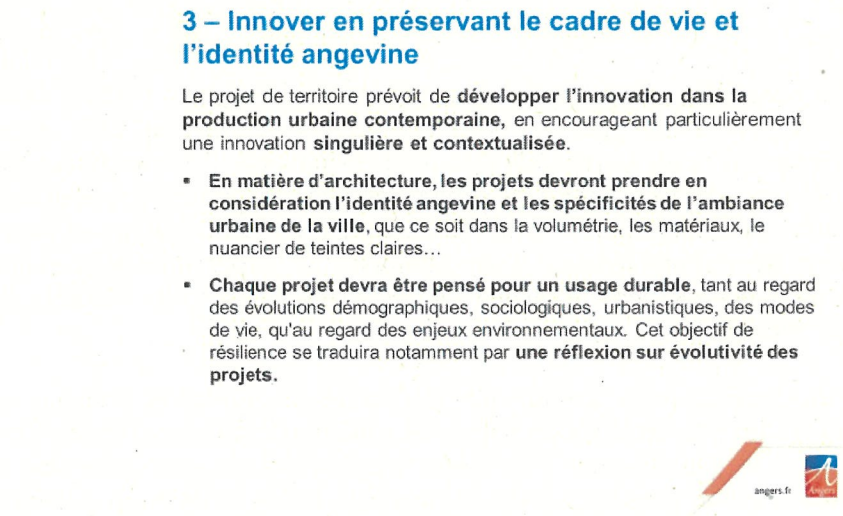

Roch BRANCOUR : La troisième orientation vise à innover, en préservant le cadre de vie et l'identité angevine. La construction d'immeubles et de logements neufs est souvent l'occasion d'innover, d'avoir de la créativité architecturale ; c'est quelque chose à laquelle nous sommes très attentifs et très soucieux de concourir sur le territoire angevin. Nous avons pu le démontrer particulièrement à travers l'aventure Imagine Angers, mais pas seulement. Pour autant, cela ne doit pas empêcher d'être attentif à ce que les projets architecturaux s'intègrent bien dans notre environnement, dans l'utilisation des coloris ou des styles architecturaux et que cela puisse bien prendre sa place dans l'environnement de notre territoire. C'est un souci particulier tout comme nous avons le souci que la densité des projets soit une densité, en étant généralement plus élevée que les projets existants ou passés, respectueuse du fonctionnement d'un quartier, des attentes des riverains et de la population et permettre que ces quartiers puissent continuer à se développer de manière harmonieuse.

Cette innovation est aussi pour nous le souci de prévoir la réversibilité, l'évolutivité des projets pour anticiper les changements de destination, les évolutions des besoins. Pour exemple, nous sommes très attentifs à la réversibilité ou l'évolutivité des bâtiments qui servent de résidence étudiante, parce qu'on peut imaginer, qu'à l'avenir, ils puissent y avoir des variations dans la démographie étudiante à long terme qui nécessitent de convertir des résidences étudiantes en d'autres types de logements ou d'usages. Il en va de même lorsque nous prévoyons des parkings en rez-de-chaussée. Ils nous semblent intéressants que les parkings au rez-de-chaussée puissent, à long terme, avoir un autre usage si le recours à la voiture diminue à l'avenir. Il faut que nous puissions anticiper ce type d'évolution.

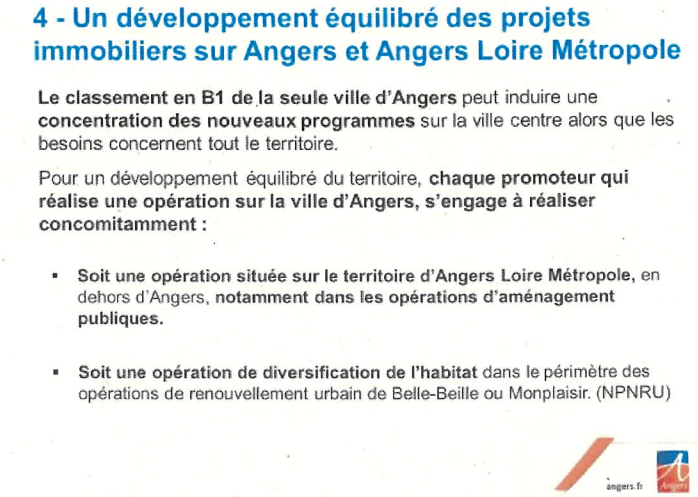

Roch BRANCOUR : La quatrième orientation, que nous trouvons dans cette Charte, c'est que nous demandons aux opérateurs immobiliers qui viennent sur le territoire de la Ville d'Angers, tout particulièrement, puisque c'est la seule partie d'Angers Loire Métropole est éligible au dispositif de défiscalisation Pinel et cela rend notre territoire plus attractif que celui des communes voisines, qui pour autant ont tout autant besoin que des logements soient construits pour que cela concourt au développement équilibré de l'ensemble de notre territoire d'Angers Loire Métropole, de ne pas intervenir uniquement pour des opérations sur la Ville d'Angers, mais également à l'extérieur de la Ville d'Angers sur d'autres communes d'Angers Loire Métropole.

Dans le même esprit, nous voulons nous assurer que ces opérateurs n'interviennent pas que sur les quartiers qui peuvent paraître les plus attractifs en termes de commercialisation auprès des investisseurs, mais aussi notamment sur nos quartiers qui font l'objet d'opérations de renouvellement urbain, en particulier pour concourir à une plus grande diversité de typologie d'habitats et de propriétaires dans ces quartiers-là.

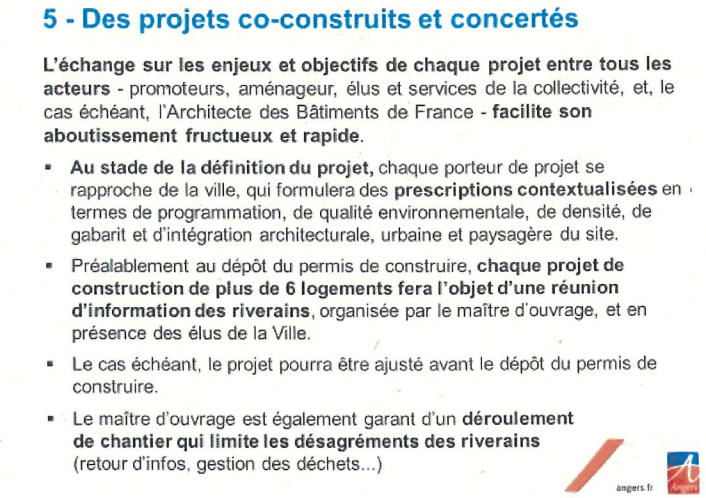

Roch BRANCOUR : La dernière orientation dans cette Charte est quelque chose que nous mettons déjà en œuvre, depuis plusieurs années, mais qui est pour nous l'occasion de le formaliser. Nous sommes très

attentifs à ce qu'une concertation pour les projets immobiliers avec les riverains intervienne en amont du dépôt du permis de construire ; c'est la raison pour laquelle nous demandons systématiquement aux promoteurs d'organiser des réunions d'information et de présentation des projets et de dialoguer avec les riverains, en présence de la Ville d'Angers, avant de déposer un permis de construire. Cela contribue à ce qu'il y ait un dialogue qui se noue : un dialogue exigeant bien et dans un climat de confiance, puisque le fameux compteur des délais de recours, etc., n'est pas encore déclenché lorsque le permis de construire n'a pas été déposé. C'est toute la vertu de cette manière de procéder.

D'abord, nous allons proposer à la signature des acteurs immobiliers qui sont présents sur le territoire ou qui souhaitent venir travailler sur le territoire angevin. Ensuite, elle sera mise à jour régulièrement ; nous mettrons en place un comité d'évaluation avec les professionnels pour la faire évoluer.

En conclusion, cette Charte contient des choses qui sont déjà mises en œuvre pour un certain nombre d'entre-elles. J'ai évoqué la manière d'organiser la concertation sur les projets, un certain nombre de points sur la place et la préservation du végétal, la réversibilité des bâtiments, la taille des logements… Cela fait partie des choses que nous faisons déjà dans une démarche de négociation avec les promoteurs. Ensuite, il y a des choses qui sont nouvelles et cette Charte va nous permettre d'initier, comme les discussions autour des prix de vente d'une partie des logements produits.

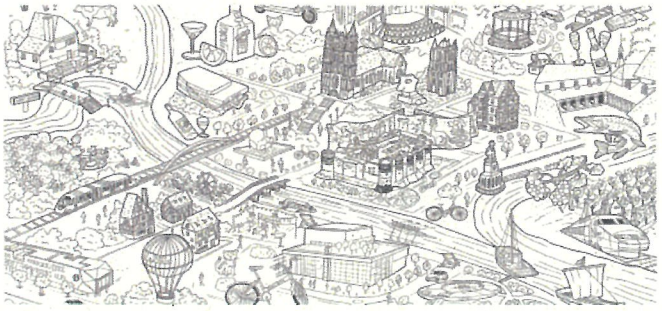

Après approbation de la Charte par le Conseil Municipal, celle-ci sera proposée à la signature des promoteurs souhaitant construire à Angers

Roch BRANCOUR : La formalisation de ces mesures ou de ces orientations dans une Charte d'urbanisme va nous permettre d'avoir plus de forces et de clarté dans nos échanges avec les acteurs de l'immobilier sur notre territoire. Il vous est proposé d'adopter cette Charte.

Monsieur le Maire : La parole est à Corinne BOUCHOUX.

Corinne BOUCHOUX : Je trouve que sur la forme, c'est vraiment bien. Tout le travail sur la réversibilité, je pense que c'est fondamental. Sur la question du vélo, certes, aujourd'hui il y a des besoins en parking, mais j'espère qu'à court, moyen et surtout long terme, on aura besoin de ces places pour les vélos. L'idée que tout soit réversible et adaptable est, à mon sens, une excellente idée.

En ayant bien lu cette charte, je me demandais si, sur bien des points, elle n'était pas adaptable et que peut-être d'autres, s'ils le souhaitent, pouvaient s'en inspirer soit à une plus grande échelle, voire à l'échelle du Pôle métropolitain. Plus nous serons à avoir ces bonnes pratiques, plus nous serons crédibles, puisque maintenant nous sommes très désirés par les promoteurs. Ils ont des intérêts à défendre et il est important

que nous ayons une haute exigence, parce que nous nous sommes fixés des objectifs importants, notamment en matière de transition écologique et de l'accès au logement.

C'était une remarque et la question de savoir si cela avait été conçu pour être copiable ou adaptable. Je pense qu'il serait bien que nous puissions promouvoir ce type de démarche dans d'autres communes.

Monsieur le Maire : La parole est à Claire SCHWEITZER.

Claire SCHWEITZER : Je salue les engagements pour un développement immobilier équilibré, mais j'avoue avoir quelques doutes sur l'utilité et l'impact réel de cette Charte non contraignante, nous l'avons souligné en Commission, qui finalement n'engage les signataires qu'envers eux-mêmes.

On dit souvent que les promesses n'engagent que ceux qui les écoutent. Or, c'est bien malheureusement le principe de ce type de charte. Puisque nous constatons que nous avons besoin de mieux réglementer la construction, si nous faisons ce genre de Charte, c'est qu'il y a un constat qui est posé de la construction et de la promotion immobilière pour qu'elle soit juste, durable et écologique, pourquoi ne pas le faire avec une réglementation réellement plus contraignante, délibérée dans nos institutions démocratiques et qui sera contrôlée, sanctionnée par les pouvoirs publics. Pourquoi laisser les acteurs privés se faire leurs propres lois et contrôles, alors qu'ils sont essentiellement motivés par le profit et la croissance et non pas par l'intérêt général, contrairement à notre assemblée.

La notion de responsabilité sociale à pour moi ses limites, le soft Power à ses limites ; cela prend aujourd'hui trop de temps, alors que, le temps, nous n'en avons pas forcément beaucoup. À l'heure où Angers connaît de réelles difficultés en termes de logement, que les logements étudiants construits par les promoteurs privés restent hors de prix pour les plus précaires, que la pertinence de certaines opérations immobilières de réhabilitation de sites particuliers questionne, cette charte laisse un goût d'inachevé.

Compter systématiquement sur le bon vouloir des acteurs privés, sans aspect coercitif, est ambitieux, voire utopique. J'ai du mal de mon point de vue à croire cela suffisant. Comment comptez-vous vous assurer réellement du respect des engagements pris ?

Monsieur le Maire : La parole est à Elsa RICHARD.

Elsa RICHARD : Mon intervention sera complémentaire à celle de Mme SCHWEITZER, puisque je considère en effet que la Charte n'est pas une condition suffisante, mais elle est néanmoins nécessaire. La formalisation de cette Charte avec les promoteurs immobiliers est une démarche nécessaire qui traduit la nécessité d'échanger, de s'accorder entre pouvoirs publics et acteurs privés. Les logiques réglementaires, aussi nécessaires soient-elles, doivent être renforcées très largement et elles ont besoin d'être accompagnées pour voir se fabriquer la Ville telle qu'on l'imagine, telle qu'on la souhaite.

Cette Charte adopte un ton relativement générique avec des orientations sur lesquelles globalement nous ne pouvons qu'être d'accord. L'esprit de cette Charte va dans le bon sens. Si elle est générique, nous devons toutefois reconnaître qu'elle établit des objectifs précis et chiffrés en ce qui concerne l'encadrement des prix de sortie, pour un quart des logements, dans le cadre d'opérations de plus de vingt logements.

Evidemment, vous vous en doutez, cela nous suscite plusieurs questions. Tout d'abord, une question sur votre politique d'accès au logement sur Angers. À travers cette Charte et à travers cette annonce d'un encadrement négocié sur les prix, vous semblez reconnaître le problème de l'accès au logement sur Angers. Pour autant, vous poursuivez parallèlement une politique assez explicite de baisse du nombre de logement social sur Angers, alors que cela permettrait précisément de prévenir le phénomène de gentrification qui s'observe et que cela contribuerait également à endiguer l'augmentation de la liste des milliers de ménages en attente de logement social. Sur le secteur de la Bretonnière, par exemple, vous

entendez expérimenter un urbanisme plus écologique ; vous n'avez inclus aucun logement social. Cette charte, pourquoi pas, mais si elle s'accompagne parallèlement d'une baisse du nombre de logements sociaux sur Angers, il y a de quoi être dubitatif sur les effets réels sur l'accès au logement.

Ensuite, la deuxième question qui nous vient est de savoir si cette Charte s'accompagnera également d'un engagement de la part de votre majorité de ne plus vendre les bijoux de famille à prix d'or pour des opérations immobilières qui participent à faire grimper les prix. Pour rappel, vous aviez entamé ce mandat en cédant le foyer d'Ambray, un petit joyau patrimonial de la Ville de plus de 2 100 m² à un million d'euros, soit 150 euros le m² à un promoteur immobilier qui en a fait des logements haut de gamme à plus de 6 500 euros du m².

Après avoir nourri l'envolée des prix, on peut comprendre votre besoin d'établir une charte correctrice, mais le problème très complexe de l'accès au logement nécessite, avant tout, une ligne cohérente sur tous les plans qu'une charte aussi partenariale soit elle ne permettra pas. En vous remerciant pour vos clarifications sur votre politique globale d'accès au logement à Angers.

Monsieur le Maire : La parole est à Stéphane LEFLOCH.

Stéphane LEFLOCH : J'imagine combien la rédaction de cette charte vous a placé en situation d'équilibriste ; vous qui êtes en prise avec une grave crise immobilière, qui place Angers en pole position d'une spéculation qui exclue les plus modestes, combinée à une communication écologique complexe à concrétiser et cela en évitant de faire fuir les promoteurs dont l'objectif principal est de faire du profit.

Malheureusement, à tout vouloir faire en même temps, vous prenez le risque d'être efficace en rien. Cette Charte traduit ce constat. Elle aurait dû, d'ailleurs, s'inscrire dans une politique foncière générale dont nous avons totalement perdu la trace, sauf peut-être le programme Imagine Angers qui ne répond en aucune manière au désarroi de la très grande majorité des Angevins qui cherchent à se loger.

Au fond, une fois lu ce document, il ne restait le sentiment que vous ne faites que décrire ce qui se pratique déjà dans notre Ville. Rien de nouveau dans cette Charte, rien d'engageant ni de révolutionnaire. En effet comment devons-nous interpréter l'absence de l'immobilier locatif et d'un encadrement partiel de ses loyers ? Comment ne pas envisager la mise en place d'une réserve foncière municipale, à destination d'initiatives individuelles, en fournissant des terrains avec une assistance à projets pour faire appliquer les exigences environnementales ? Pourquoi ne pas proposer, dans ce cadre, la remise en état des copropriétaires de propriétés vieillissantes ? Vous sélectionnez, en outre, des promoteurs. Ne faut-il pas identifier aussi des cibles priorisées en fonction de la conjoncture : les personnes âgées, les étudiants, les familles monoparentales ou les familles nombreuses. Cela sans créer bien entendu des déséquilibres visibles dans la mixité.

Concernant, les 25 % de logements à prix de vente maîtrisé, outre que cette proportion me semble insuffisante, je m'étonne que le logement individuel soit fléché moins cher que le logement collectif, alors que cela devrait être le contraire. Il faut absolument déconnecter les coûts de revient du logement et jouer sur le levier des prix encadrés pour minimiser la consommation d'espace naturel sans brider exagérément les aspirations des futurs propriétaires en habitat individuel.

Du point de vue environnemental, nous devons aussi regretter que le seul fait d'avoir un chauffage urbain enclenche une classification E3. Pourtant, la crise climatique et énergétique imposera bientôt qu'une forte proportion des logements neufs soit en mesure de produire leur propre énergie. Chauffage urbain ou pas, il faudrait en conséquence que tous les logements neufs soient classifiés E3 ; voilà une vraie rupture. Il est curieux aussi de ne pas avoir trace d'une gestion raisonnée des eaux de pluie ou de la prise en compte des typicités de déchets, en facilitant, par exemple, le recyclage au sein même des copropriétés.

Que dire enfin de la quasi-absence, dans ce document, du mot parking, pourtant générateur d'un effet dévastateur sur notre consommation d'espace. D'ailleurs, je serai ravi qu'ils soient tous en rez-de-chaussée puisque cela contribuerait à effectivement favoriser la préservation de l'espace environnant. Probablement, allez-vous me faire remarquer que construire avec des contraintes environnementales fortes ou en subventionnant quelquefois l'accès au logement coûte beaucoup plus cher. Je veux donc une nouvelle fois rappeler qu'investir pour mieux préserver le lendemain, c'est aussi une très bonne façon de faire des économies.

J'aurais, M. l'Adjoint, apprécié que la présentation de cette Charte soit accompagnée d'une méthodologie précise : à commencer par la diffusion de la liste des promoteurs signataires, la pondération des critères dans les procédures de choix, la description des marchés conclus sous couvert de la Charte, l'analyse à posteriori des performances obtenues et la mise à jour de la Charte au fur et à mesure des innovations.

Par conséquent et compte tenu du manque de perspective foncière dans lequel s'inscrit ce document et de l'absence d'un contenu novateur et ambitieux, nous nous abstiendrons, en espérant que cela puisse vous inciter à nous présenter une nouvelle mouture portant les germes d'un rayonnement d'Angers sur ce sujet fondamental.

Monsieur le Maire : La parole est à Sophie LEBEAUPIN.

Sophie LEBEAUPIN : Le sujet du logement est un grand sujet sur lequel on pourrait en dire long. On pourrait faire une Charte de je ne sais pas combien de pages qui soient illisibles et incompréhensibles de tout le monde.

En tant qu'Adjointe de quartier, dans un quartier en rénovation urbaine, je trouve que cette Charte est vraiment importante. Nous avons déjà travaillé sur certains sujets, comme la concertation avec les habitants depuis déjà quelques années, que c'est quelque chose qui est vraiment apprécié des gens et pour les habitants, c'est de la lisibilité. Après, reste à nous de continuer sur chaque projet, chaque rue, avec chaque riverain concerné de travailler le détail. En aucun cas, si nous créons des chartes et des documents qui sont trop administratifs et trop lourds, je ne vois pas comment cela peut être lisible pour les habitants.

Aujourd'hui, l'objectif de cette Charte, c'est pour les promoteurs, mais au-delà des promoteurs, demain, ce sont des habitants qui sont dedans et ce sont les riverains qui subissent les projets immobiliers. Nous avons eu des projets immobiliers sur lesquels nous avons eu un travail exceptionnel, en amont des permis de construire, comme récemment sur la rue Montesquieu, puisque le quartier est en pleine mutation. Le fait d'avoir ces réunions, de discuter avec les habitants, que ce soit le promoteur qui prenne en charge cette réunion et qui entend le besoin de ceux qui habitent à côté, je pense que cela est vraiment essentiel.

Je ne suis pas du tout d'accord. Je pense qu'en effet, nous pouvons aller plus loin, dans beaucoup de domaines nous pouvons aller plus loin, mais, à un moment, si nous voulons que cela a soit lisible, il faut déjà donner des grands principes.

Monsieur le Maire : La parole est à Arash SAEIDI.

Arash SAEIDI : En vous écoutant, il me vient une idée. Pourquoi on ne proposerait pas un tel type de Charte également, puisque de toute façon le moyen de la contrainte législative n'existe pas dans le domaine des locations courte durée. On pourrait s'inspirer de votre modèle de Charte pour la prochaine rentrée, pour éviter que certains étudiants se retrouvent dans la rue et proposer aux loueurs de logements courte durée, sur ce modèle-là, pour essayer de remédier à ce problème.

Monsieur le Maire : La parole est à Hélène CRUYPENNINCK.

Hélène CRUYPENNINCK : Je voudrais souligner ici la dimension transition écologique et l'attention particulière qui est portée au végétal. Cette Charte est vraiment un outil et une occasion d'engager la discussion, autour du végétal, avec les promoteurs et les aménageurs, tant sur la conservation des sujets sains et majeurs, que sur leur protection en phase chantier ou encore sur la conception d'espaces paysagers recourant à des essences locales et adaptées à notre territoire et à l'évolution du climat.

Au travers de, cette charte nous avons un outil qui incite et qui convie les aménageurs et les promoteurs à prendre toute leur part dans la transition écologique dans laquelle est pleinement engagé notre territoire. Je salue ce travail collectif et transversal qui a été réalisé et l'aboutissement de cette charte.

Monsieur le Maire : La parole est à Roch BRANCOUR.

Roch BRANCOUR : Pour répondre à la question de Corinne BOUCHOUX, il est tout à fait possible que d'autres communes, en particulier de notre Communauté urbaine, puissent se saisir de cet outil. Tout l'intérêt du travail que nous pouvons être amenés à réaliser sur notre territoire est que cela puisse porter des fruits sur d'autres territoires étant entendu que ce type de Charte n'est pas non plus une innovation absolue pour Angers. D'autres territoires, tels que Saint-Nazaire ou Rennes, par exemple, ont mis en œuvre ce type d'outils.

Pour répondre à votre question, Mme SCHWEITZER, sur le caractère non contraignant de la Charte, je dirais plusieurs choses. L'outil contraignant, en matière d'aménagement et de construction, c'est le PLU. Contrairement à ce que l'on pense, celui-ci peut être contre-productif, si le niveau de contraintes, d'exigences ou de précisions qu'il apporte donne plus d'armes à tous les opposants pour que des projets sortent plutôt que de faciliter la naissance de ceux-ci.

Pour exemple, le PLU métropolitain de Nantes Métropole qui est de notoriété publique dans le monde de l'immobilier est un outil dont le niveau d'exigences et de précisions est tel qu'aujourd'hui très peu de projets arrivent à sortir à Nantes Métropole. Vous pointez sans cesse du doigt l'urgence climatique, mais il me semble qu'un marché tendu en matière de logement crée aussi de l'urgence. Vous le savez et d'ailleurs vous n'oubliez jamais de le pointer du doigt, à chaque rentrée des étudiants.

Ce problème ne disparaît pas avec la fin des problèmes rencontrés par les étudiants un mois ou deux mois après la rentrée. Le problème du logement, quand il y a une tension sur le marché de celui-ci, peut aussi se traduire par une crise du logement et le principal moyen d'alimenter une crise du logement, c'est d'en freiner la production. Si vous souhaitez mettre en place une bureaucratisation, une réglementation accrue du contrôle et des règles à respecter en matière de construction de logements, je crains qu'on aboutisse aux chiffres constatés sur l'année 2020, où des territoires comme Nantes Métropole ou Rennes Métropole, qui connaissent une tension considérable... Parce qu'on regarde la situation angevine, mais, sur ces territoires-là, la tension est bien plus forte en matière de déséquilibre entre l'offre et la demande de logement et on aboutit à ces situations-là.

Je ne crois pas qu'il faille systématiquement réglementer, toujours plus réglementer. Il faut aussi laisser la place à des outils plus modernes, plus souples qui permettent la concrétisation des projets et qui nous évitent de connaître des situations de tension aussi criantes que celles qu'on connaît sur d'autres territoires, même si, en disant cela, je ne minimise pas la nécessité pour le nôtre d'avancer.

Sur la question de la manière de faire respecter ses engagements, la différence entre le marché d'Airbnb et celui de la promotion immobilière, est que, jusqu'à preuve du contraire, nous délivrons des permis de construire. Nous avons un pouvoir à exercer et un rapport de forces à constituer avec les opérateurs immobiliers qui permettent d'avoir un effet retour. Si nous constatons que certains promoteurs, qui se sont engagés en signant cette Charte à respecter un ensemble d'orientation, en font fi, il nous reviendra, dans le cadre de l'instruction des permis de construire futurs, de nous montrer beaucoup moins constructif et coopératif avec ces opérateurs-là. C'est tout l'enjeu pour nous. Toutes les collectivités, qui instruisent les

permis de construire, savent qu'elles ont la possibilité d'être plus ou moins constructives avec les projets, avec pour seul objectif des projets de logements aboutis sur leur territoire pour répondre à une demande de logement qui est la première condition pour éviter d'avoir des tensions trop fortes et une augmentation des prix sur le marché, et non la contribution à ce que les promoteurs fassent du profit.

Vous nous dites, Mme RICHARD, que cette Charte est nécessaire mais non suffisante. J'ai le sentiment, comme M. LEFLOCH, que vous vous méprenez sur le sens et l'objectif de cette Charte. Elle n'est pas un outil qui a vocation à résumer et à englober l'ensemble de notre politique en matière de logement. C'est un outil qui vise à pouvoir mieux réguler et mieux négocier avec les acteurs immobiliers, les promoteurs immobiliers pour la construction de logements libres. Elle ne vise pas à répondre aux problématiques que nous pouvons rencontrer sur le logement social.

Vous dites qu'il y a une baisse du logement social, c'est faux. Il y a effectivement une augmentation de la liste d'attente des demandeurs de logement social, mais elle vient essentiellement de l'augmentation du nombre de demandeurs et non pas de la diminution du nombre de logements sur notre territoire. Elle vient également du fait qu'il y a une baisse de ce qu'on appelle le taux de rotation dans le logement social ; c'est-à-dire que les gens quittent moins leur logement social que cela n'était le cas auparavant.

Plus globalement. Nous sommes dans une société ou les phénomènes démographiques, sociologiques font qu'il y a moins de rotation dans les logements. Il y a un vieillissement de la population et tout cela concourt au fait que la demande de logement social augmente. Conclure de cela que nous avons une politique de baisse du logement social sur notre territoire est une erreur.

Je crois que nous avons déjà eu l'occasion de rappeler que si, sur le quartier des Hauts-de-Saint-Aubin, nous ne voulons pas construire de nouveaux logements sociaux, c'est principalement parce que la majorité qui nous a précédés avait laissé « filer » le taux de logement social sur ce quartier et tendait à ce que plus de la moitié des logements quasiment sur ce quartier soient des logements sociaux. Nous savons que ce genre de dérive mène à un déficit de mixité sociale sur les quartiers avec les conséquences que nous pouvons voir et qui nous amènent, des décennies plus tard, à devoir mener des opérations de renouvellement urbain. Si, sur les Bretonnières, il n'y a pas d'exigences, de la part de la Collectivité, que les constructeurs ou les promoteurs laissent des constructions pour le logement social, c'est uniquement pour nous éviter que le renouvellement urbain de Monplaisir ou de Belle-Beille de 2050 se fasse aux Bretonnières ou sur les Hauts-de-Saint-Aubin.

Ensuite, je suis vraiment désolé de le souligner, mais vous ne pouvez pas dire qu'en vendant le foyer d'Ambray, nous avons vendu les bijoux de famille à prix d'or. Votre collègue, M. SAEIDI, à l'époque nous avait reproché de ne pas l'avoir vendu assez cher. Nous aurions pu le vendre plus cher si le bien n'avait pas nécessité une restauration aussi importante. Depuis des décennies, il n'y avait eu aucuns travaux de fait dans ce bâtiment qui avait un caractère patrimonial très important. Nous avions le souhait que ce bâtiment soit restauré sans densification au cœur du quartier de la Doutre.

Il y avait énormément d'investissement à consentir pour restaurer ce bâtiment historique patrimonial sans densification, en préservant notamment un jardin au cœur de l'opération. Si vous considérez que nous alimentons la hausse du prix de l'immobilier sur le marché angevin avec ce type d'opération, vous vous trompez complètement. Je veux bien vous apporter plus de précisions, si vous le souhaitez, sur cette opération pour vous montrer à quel point nous avons préservé du patrimoine et un jardin qui bénéficiera aussi à l'ensemble des habitants de cette opération.

Nous essayons, M. LEFLOCH, d'éviter de faire fuir les promoteurs. Nous ne voulons pas qu'ils s'en aillent, parce que nous avons besoin qu'il y ait de la construction de logements sur notre territoire. Si vous comptez faire croire aux Angevins que c'est la Collectivité, toute seule, qui va pouvoir répondre aux besoins de construction de logements, la Collectivité et ses bailleurs sociaux nécessaires sur le territoire, vous vous mettez le doigt dans l'œil et vous leur mettez le doigt dans l'œil. La réalité est que, si nous

n'avons pas des opérateurs qui sont mobilisés et dont les projets peuvent aboutir sur un territoire, c'est toujours la même mécanique qui est alimentée : un déficit de production de logements qui alimente une tension sur le marché du logement et qui alimente une hausse des prix. C'est ce que nous voulons éviter. Est-ce que pour autant nous nous sommes prêts à tout consentir pour que les opérateurs viennent sur notre territoire ? Pas du tout. Cela fait de nombreuses années que nous sommes très exigeants avec les promoteurs, notamment en termes de concertation, en termes de densité. Nous pouvons prendre tous les projets qui sont sortis, depuis le précédent mandat, il n'y en a pas un seul qui est au taquet de la densité permise par le PLUi.

Nous sommes toujours dans la négociation avec les promoteurs pour limiter leur appétit de construire plus, toujours plus sur la même parcelle et pour justement défendre l'intérêt général : celui des riverains d'un quartier, celui des habitants au côté de nos élus de quartier, aux côtés des riverains. Nous sommes aussi exigeants dans la qualité environnementale des projets. Vous avez raison sur le « rien de révolutionnaire », mais pour autant on le formalise, on l'écrit, on le rend public et cela nous permet de le partager avec un plus grand nombre d'acteurs.

Je note que vous considérez qu'on ne devrait plus construire d'habitat individuel sur la Ville d'Angers. C'est une considération qui vous appartient. Je ne partage pas cet avis. Vous avez mentionné un certain nombre de choses qui ne figurent pas dans cette Charte. Je vous renvoie à ce que je disais tout à l'heure à Mme RICHARD, cette Charte ne se substitue pas au PLU. Cela vient compléter le PLU, le rendre plus performant dans certains dans certains, mais cela n'est certainement pas une alternative au PLU. Enfin, nous vous communiquerons la liste des promoteurs qui auront signé cette charte, quand nous l'aurons.

Pour le moment, nous allons d'abord l'approuver. Une fois que le Conseil l'aura approuvée, nous pourrons l'adresser à l'ensemble des promoteurs qui sont présents sur la place angevine et voir lesquels d'entre eux seront d'accord pour le signer. Une grande partie de ces éléments ont déjà fait l'objet de discussions avec eux pour bien s'assurer que cette Charte ne va pas être un élément bloquant dans le travail des promoteurs avec la Collectivité sur notre territoire, mais plutôt un moyen de continuer à produire du logement et en ayant une qualité qui soit la meilleure possible avec, pour une partie des logements produits, des prix qui soient plus maîtrisés et qui permettent à l'ensemble de notre population d'accéder à la propriété dans ces opérations.

Monsieur le Maire : Il n'y aura pas de relance sur le débat, cela a déjà eu lieu par le passé. Je souhaite juste préciser que vos propos, M. BRANCOUR, n'étaient pas de dire que nous n'avions pas vendu le foyer d'Ambray trop cher, mais bien pas assez cher. Vous alliez dans le même sens que M. SAEIDI. Je pense que c'est l'expression « bijoux de famille » qui vous a induit en erreur. Reconnaissez-lui, compte tenu du nombre de questions auxquelles il vient de répondre, qu'il ait pu faire une petite confusion sur l'ordre dans lequel vous avez mis les mots. Cela ne devrait pas être de nature à vous froisser.

Des débats comme ceux-là, nous pouvons en avoir à l'infini. Je remarque que vous avez une vraie capacité d'inventivité dans nos minorités. Quand on ne fait rien, vous nous dites que cela serait souhaitable de faire quelque chose et quand on fait quelque chose, vous nous dites qu'il ne faut pas le faire comme cela. Si c'est à peu près comme il faut le faire, vous nous dites que vous n'y croyez pas et que ce n'est pas contraignant, ou alors vous nous expliquez qu'on aurait dû le mettre plus tôt ou alors qu'il faudrait y aller plus fort.

Je vais juste essayer de rappeler les choses, parce que les faits existent. Quand nous sommes arrivés en responsabilité, cette Ville perdait des habitants et avait 3 000 logements vacants. Cette réalité s'accompagnait du fait qu'il y avait un choix, qui était celui, à travers des règles d'urbanisme qui consistaient à faire travailler y compris des architectes qui venaient de l'extérieur, d'accélérer l'étalement urbain. Notre agglomération ne perdait pas d'habitants, elle en gagnait, mais plus au sein de la Ville centre.

Entendre, aujourd'hui, de la part des socialistes et des écologistes, qui se sont partagés pendant plusieurs dizaines d'années des responsabilités sur ce territoire, des remarques, même si vous n'avez pas vous-même été en cause, m'irritent quelque peu, et, je pense, provoque une forme d'hilarité de la part d'un certain nombre d'Angevins qui se souviennent de la situation qui était la nôtre. Des projets d'hyper densification, consistant par exemple à construire sur les bords de l'étang Saint-Nicolas, les permis de construire accordés à l'intérieur du parc de la Madeleine, dans une résidence à l'intérieur du parc d'une maison de retraite pour aller construire des places. Le tout avec ce magnifique temple à la gloire du XX siècle et les 4 000 places de parking gratuites de l'Atoll, autour de ce bâtiment excentré, quand, dans le même temps, une folie idéologique consistait à réaliser un centre de tri mécano-biologique, en ignorant les alertes de l'ADEME et en voulant, à tout prix, montrer que nous étions la Ville la plus verte, notamment parce que nous avions des élus écologistes ici.

Tous ces plantages, toutes ces erreurs ont conduit à une alternance. Elles l'ont accélérée et elles nous ont conduits à prendre des engagements devant les Angevins sur ce que nous allions faire : pas d'hyper densification, la recherche d'un urbanisme équilibré et des priorités. Et voilà que le quartier de la gare, sur lequel il y avait 5 000 m² carrés de lancés et d'initiés sur 70 000 m², nous avons sorti 50 000 m² de tertiaire, en un mandat. Nous en avons tiré 5 000 emplois privés. Nous avons retrouvé de la population (10 000 à l'échelle de l'agglomération dont la moitié à l'intérieur de la Ville centre). Nous sommes passés d'une situation où nous courrions après les promoteurs, en leur demandant de nous acheter des terrains, parce que nous étions à 100 millions d'euros de déficit sur les ZAC cumulées de Mayenne et des Capucins, et que, pour combler les trous, la majorité précédente avait dépassé les 50 % de logements sociaux sur ces espaces, à une situation, aujourd'hui, où nous avons 24 promoteurs, dont certains qui n'avaient jamais travaillé sur le territoire et qui viennent ici.

Pourquoi ? D'abord, parce qu'il y a des Villes qui nous entourent, qui sont dans une idéologie décroissante et qui ont diminué le nombre de délivrance de permis de construire, depuis plus d'un an. C'est le cas à Nantes et c'est le cas à Rennes où il y a moins 25 % de mises en chantier de logements nouveaux sur le plan national. Pourquoi est-ce que nous avons cet afflux de promoteurs ? Notamment, parce que nous avons des promoteurs qui viennent de ces deux territoires et qui nous expliquent que là-bas, ils ne peuvent plus construire. Entendre de la part de leur cousin angevin, des remarques sur ce que nous devrions faire quand ils sont à l'origine d'une partie de la frénésie dans laquelle on se retrouve, vous me permettrez de savourer cela avec une forme d'ironie.

Ensuite, le choix que nous avons fait a été celui d'avoir une vision qui soit claire sur les différents secteurs, d'associer la population, de dédensifier un secteur comme les Hauts-de Saint-Aubin en retirant 1 400 logements pour préserver les bocagères, de faire en sorte de garder des ambiances qui évitent de se retrouver avec des immeubles qui étaient peut-être BBC, mais dans lesquels personne n'avait envie d'habiter.

À vous entendre, non seulement j'ai l'impression que vous n'avez rien appris du passé, mais que vous n'êtes même pas honnêtes avec les chiffres qui sont à votre disposition. Le débat sur le logement social, ou vous n'avez pas les infos et je le regrette, ou vous les avez et il est indigne. L'ADIL (Agence Départementale d'Information sur le Logement), qui est une instance indépendante rattachée à la collectivité Départementale, mais qui travaille sur la base des chiffres de l'Insee, a livré, au mois d'avril, son enquête sur le logement social. Le bilan est le bilan 2016-2020. Entre 2016 et 2020, la progression des logements sociaux dans notre Département est de plus 4,8 %. La moyenne nationale est de 6,5 %.

Ce chiffre de 4,8 % est tiré par un territoire qui tangente les huit et qui est l'agglomération angevine. Si nous ne sommes qu'à seulement + 4,8 %, c'est, par exemple, parce que le saumurois a vu son parc social reculer de 1,7 % au cours de ces quatre même années. Ce n'est pas un chiffre que je sors de mon chapeau ; c'est la réalité des mises en construction. Nous atteignons les 28 % de logements sociaux à l'échelle de l'agglomération et vous êtes en train d'expliquer qu'il n'y en a pas assez. C'est juste 7 % de plus que la Métropole de Nantes, qui est à 21 %. Vous donnez des leçons en ne tenant pas compte de la réalité.

Malgré la hausse immobilière que nous sommes en train de connaître, nos prix de sortie, dont vous parlez, sont incomparables avec ceux des Métropoles que vous nous demandez de prendre en exemple, de manière permanente, comme la Métropole nantaise. Ayez un minimum de cohérence sur le fait qu'on se fixe des objectifs, qu'on s'efforce de les tenir et il se trouve que jusqu'à maintenant, cela a fonctionné.

Nous en reparlerons dans quelques années, mais nous sommes en train de mettre en œuvre notre programme et même, sur un certain nombre de points, de tenir compte de ce que nous vous nous avez dit sur le fait qu'il était souhaitable de réguler pour partie la surchauffe ou de moraliser le dispositif. Le soir où nous le faisons, cela ne trouve pas grâce à vos yeux, alors que nous sommes sur ces différents items de prix de sortie, d'engagement écologique, d'attendre par rapport aux opinions de la population, très en avance par rapport aux territoires qui nous entourent.

Vous cherchez des vilaines querelles ou de mauvaises polémiques. Le foyer d'Ambray, pardonnez-nous d'avoir écouté l'Architecte des Bâtiments de France, d'avoir concerté avec l'Association de la Renaissance de la Doutre et effectivement d'avoir choisi le projet le plus respectueux de la dimension historique du site et le moins dense en termes de construction dans ce secteur. Si c'était à refaire, nous le referions aujourd'hui exactement comme hier. Nous sommes dans une situation où toute notre attention est de faire sortir des logements à un rythme qui est supérieur à celui de tous nos voisins, sans exception, mais en veillant à ne pas en faire sortir trop, parce qu'il n'est pas question que notre Ville cesse d'être une Ville à taille humaine.

J'assume ces propos. Nous assumons la défense d'une variété et d'une diversité dans ce qui se construit. Des maisons de Ville font partie de la diversité de ce que nous souhaitons mettre en place. Je comprends que cela ne vous convienne pas, mais cela convient manifestement aux Angevins. Nous assumons le fait que le kolkhoze et le sovkhoze ne sont pas le modèle de notre majorité. Je comprends et j'entends que pour d'autres... Ce n'est même pas vous Mme SCHWEITZER, il s'agit de M. LEFLOCH qui reproche que finalement nous nous appuyons sur des partenaires privés pour être capable de construire. Oui, le profit n'est pas un gros mot. Notre souci est d'arriver à trouver un équilibre qui soit un équilibre harmonieux pour que tout le monde avance.

Dans ces conditions, ce qui vous est proposé, ce soir, c'est quelque chose qui n'est pas contraignant pour nous : Ville. Rien ne nous obligeait à présenter ce texte. En revanche, je peux vous assurer que ce sera contraignant pour les promoteurs et pour une raison que chacun ici a juste passé sous silence, c'est que nous disposons d'un bras armé, en matière d'aménagement, qui a la main sur plus de la moitié des terrains qui servent à produire des logements. Que je ne puisse pas empêcher un propriétaire privé de vendre à un promoteur, qui n'a pas signé la charte, c'est tout à fait exact. Qu'en revanche, dans le choix des opérateurs avec lesquels ALTER est susceptible de travailler, on s'appuie sur ceux qui souhaitent, par rapport à ces objectifs sociaux, économiques ou environnementaux, bien faire les choses, c'est évidemment une situation dont nous ne nous priverons pas.

Elle s'inscrit dans les latitudes d'actions de la Collectivité, elle résulte des orientations que nous avons d'un point de vue politique et des choix qui sont les nôtres en matière d'aménagement. Je pense, de ce point de vue, que, dans la continuité de l'interrogation de Corinne BOUCHOUX, nous pourrons sans doute faire en sorte de faire des émules autour de ces questions.

Je termine par un point d'actualité qui concerne le logement étudiant. J'ai donné mon accord pour que le CROUS se rapproche de l'AFPA, et des centaines de logements vides qui sont sur le site depuis qu'il a été fermé, pour que la moitié du parc, soit environ 150 logements, puisse accueillir les étudiants dans les prochaines semaines. Cela permettra, non pas de régler tous les problèmes, mais de tenir compte d'un foncier qui est disponible d'un côté et d'un besoin, de le faire en transitant par le CROUS, parce que les résidences étudiantes privées n'offrent pas nécessairement les mêmes garanties. Vous savez ce que j'ai eu l'occasion de dire sur le fait que notre territoire était sous-doté en offre publique et que cette sous dotation en offre publique se double de travaux, en ce moment, dans une partie des résidences du CROUS, qui

abaissent l'offre au moment où nous avons au contraire une demande qui est beaucoup plus forte que par le passé.

Pour le reste, je veux féliciter l'ensemble des équipes de la Direction de l'aménagement pour la rédaction de cette Charte. Nous aurons des occasions d'échanger sur ce que seront ses conséquences et ses vertus et que, à tout prendre, je préfère avoir un problème de dynamisme qu'un problème d'absence de perspective ; c'est effectivement le meilleur moyen de faire baisser les prix quand plus personne ne veut venir chez vous, mais cela reflète d'autres réalités qui sont nettement moins sympathiques. Nous avons effectivement à gérer ce sujet. Je souhaite le faire comme nous l'avons fait depuis des années. D'abord, à une échelle qui soit celle de l'agglomération. Tout ne peut pas se faire à l'échelle de la Ville et j'aurais aimé que vous ayez la même constance pour faire en sorte que partout sur le territoire il y ait une telle attention, parce que nous avons un certain nombre de communes qui ne sont pas à 20 % de logements sociaux. Pour certaines, il peut y avoir des problèmes de terrain ; pour d'autres, il y a sans doute aussi des freins ou une absence de volonté et de détermination politique.

Je vais m'autoriser à penser que la majorité a bien fait, malgré le fait qu'elle a, du coup, suscité un débat qui a permis à la minorité de lui dire tout ce qu'elle aurait dû faire, de présenter cette charte, parce qu'elle s'inscrit dans ce qui est finalement notre obsession depuis sept ans : améliorer la vie des Angevins, continuer à développer notre territoire de manière équilibrée en tenant les engagements que nous nous sommes fixés.

Je passe au vote. Que ceux qui souhaitent adopter cette Charte d'engagement pour un développement immobilier équilibrée sur le territoire angevin veuillent bien lever la ou les mains. Quels sont ceux qui souhaitent s'abstenir ? Y a-t-il des votes contre ? Je vous remercie.

Délibération n° DEL-2021-163 : le Conseil Adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

Abstentions : 6, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Céline VERON, M. Bruno GOUA, Mme Marielle HAMARD, Mme Claire SCHWEITZER.

N'a pas pris part au vote : Mme Marie-Isabelle LEMIERRE.

Délibération n° DEL-2021-164

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Aménagement urbain

Quartier Deux-Croix Banchais - Avenue Montaigne - Imagine Angers - Projet CLIMAX - Clôture de chantier - Remboursement frais de location- Approbation

Rapporteur : Roch BRANCOUR

EXPOSE

Compte tenu des retards pris dans l'aménagement du projet immobilier Climax, liés aux études complémentaires sur le terrain avenue Montaigne constitué par les parcelles BY 571, 629, 729, 731, 818, 922 et 924, et des besoins de la Ville d'Angers pour des travaux liés à l'aménagement de l'avenue Montaigne dans le cadre du projet de création de la nouvelle ligne de Tramway, celle-ci s'est substituée au Groupe LAMOTTE pour l'occupation du terrain sur la période de 6 mois entre le 1er décembre 2020 et le 31 mai 2021.

L'entreprise LAMOTTE ayant dû financer la location de barrières pour délimiter et sécuriser le site, il convient de rembourser l'entreprise de ce coût de location dont le montant s'élève à 12 001,30 TTC

Pour ce faire, la Ville d'Angers remboursera l'entreprise en un versement au vu de la facture.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 20 mai 2021
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 11 mai 2021

DELIBERE

Autorise le remboursement au profit du Groupe LAMOTTE du coût de location des barrières délimitant le site sur la période du 1er décembre 2020 au 31 mai 2021 soit 6 mois, aux conditions sus énoncées.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2021 et suivants.

Roch BRANCOUR : Il s'agit d'un remboursement de frais de location surtout lié au fait que nous utilisons un espace que nous avons demandé au promoteur Lamotte de sécuriser, bien qu'il ne soit pas bénéficiaire de cette sécurisation. Nous l'utilisons notamment pour stocker des matériels sur le chantier du tramway. Nous consentons à lui rembourser les frais de location de la clôture.

Monsieur le Maire : La parole est à Stéphane LEFLOCH.

Stéphane LEFLOCH : Je voudrais revenir à ce propos sur le projet Climax, puisque c'est de celui-là dont on parle. Je voulais juste comprendre ce qui s'est passé entre le lancement du concours Imagine Angers, sur ce site, et la situation que nous vivons maintenant. Était-il impossible de verrouiller, dès l'origine, les parcelles qui font aujourd'hui ces cessions ? Nous faisons face, dorénavant, à un problème vis à vis du concours, parce que le projet lauréat est dorénavant amputé de ces logements sociaux, et visiblement ce sont eux qui sont supprimés. Certains votants les 24 logements sociaux ; ce sont les informations que nous

avons eues. Vous allez pouvoir nous éclairer sur ce sujet-là. Si ce n'est pas le cas, mon intervention n'a pas lieu d'être

Monsieur le Maire : Ce soir, nous ne parlons que de la question des frais de location. Le reste, une servitude de passage qui n'avait pas été identifiée au stade du concours et qui a été découverte au moment de la finalisation des actes notariaux, dont tout le monde à peu près avait oublié l'existence et la réalité, nous a conduits à apprécier avec le lauréat du concours les différentes options qui s'offraient à nous. La première qui consistait à faire comme si cette servitude n'avait jamais existé était évidemment une impossibilité totale. Nous sommes la Ville ; nous faisons en sorte d'appliquer les textes et cela nécessitait d'être capable de faire évoluer le projet.

Nous aurons l'occasion de présenter le projet en présentant ce qui en reste l'essentiel, même si nous nous retrouvons, du coup, avec une longueur de façade qui rétrécit, mais le principe d'en faire à la fois un lieu tourné vers les questions d'agriculture urbaine, permettant d'accueillir de l'habitat adapté, reste au cœur du projet et fera, au moment des dépôts des permis, l'occasion d'une présentation détaillée.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2021-164 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2021-165

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Droits de sols

Droit des sols - Suppression du régime de déclaration préalable pour les divisions foncières non-constitutives de lotissement

Rapporteur : Roch BRANCOUR

EXPOSE

En application d'une délibération du 28 septembre 2009, la Ville d'Angers soumet à déclaration préalable les divisions foncières qui ne constituent pas des lotissements dans les périmètres de monuments historiques.

A titre d'exemple, la division d'une partie non-bâtie d'un terrain en vue de le rattacher au terrain voisin, ou la division d'une partie d'un terrain déjà bâti dont la construction n'est pas destinée à être démolie, est soumise à déclaration préalable, alors qu'elle est dispensée de formalités en application du code de l'urbanisme.

Ainsi, à Angers, dans le périmètre des abords des monuments historiques, toute division foncière doit à minima faire l'objet d'une déclaration préalable, même si elle ne crée pas de lot à bâtir.

Cependant, l'évaluation de ce dispositif révèle qu'il n'atteint pas son objectif qui était d'empêcher la division d'immeubles présentant un intérêt patrimonial, puisqu'il ne s'applique pas aux divisions en volume, mais seulement aux divisions foncières.

De plus, ce dispositif alourdit fortement les opérations foncières et d'aménagement sans apporter une plus-value à la collectivité, puisque les déclarations préalables sont systématiquement délivrées après avis favorables de l'Architecte des bâtiments de France. En effet, ces divisions n'étant pas effectuées en vue de bâtir, elles n'ont pas d'impact sur l'urbanisation.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'abroger ce dispositif, et de limiter le contrôle des divisions foncières au régime de droit commun prévu par le code de l'urbanisme.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le code de l'urbanisme, notamment son article L.115-3 du code de l'urbanisme,
Vu la délibération DEL-2009-586 du Conseil municipal du 28 septembre 2009,

Considérant l'avis de la commission Finances du 20 mai 2021
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 11 mai 2021

DELIBERE

Abroge la délibération DEL 2009-586 du 28 septembre 2009 relative au contrôle des divisions foncières non-constitutives de lotissement.

Approuve la limitation de contrôle des divisions foncières au régime de droit commun prévu par le code de l'urbanisme.

Roch BRANCOUR : La délibération concerne un régime que la collectivité avait mis en place, il y a une dizaine d'années, qui est en fait inutile, puisqu'il n'est pas utilisé, conformément à son objet, et qu'il alourdit les procédures et la charge de travail sans valeur ajoutée pour le service. Il vous est proposé de supprimer le recours à ce régime de déclaration préalable.

Monsieur le Maire : Avez-vous des questions ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie ?

Délibération n° DEL-2021-165 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2021-166

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Habitat Logement

Programme local de l'habitat - Aides à l'accession sociale - Subventions

Rapporteur : Roch BRANCOUR

EXPOSE

Compte tenu de la volonté de la Ville d'Angers de s'inscrire et de mettre en oeuvre les objectifs fixés par le volet Habitat du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) approuvé par Angers Loire Métropole par délibération du 18 Janvier 2021, le Conseil municipal a décidé, au titre du Fonds d'Intervention pour l'Habitat Social (FIHS), de maintenir son effort en faveur de l'accession aidée à la propriété des ménages en renouvelant l'aide municipale aux particuliers, en complémentarité des aides d'Angers Loire Métropole.

L'attribution de cette subvention est conditionnée par la transmission par le ou les primo-accédants demandeurs, d'un dossier instruit par l'Accueil Logement d'Angers Loire Métropole, bureau unique d'instruction des demandes d'aides à l'accession sociale à la propriété.

A l'issue de cette instruction technique, en fonction des caractéristiques de l'opération, de la situation du ménage au regard des critères définis, une proposition de subvention est présentée.

Compte tenu du contexte de renouvellement du quartier ANRU dit des Capucins, la ville d'Angers souhaite déroger exceptionnellement, au seuil minimum de 100 m² concernant la surface des parcelles concernées au regard de l'intérêt que présentent ces opérations pour la recomposition urbaine et sociale du nouveau quartier drainé par le tramway.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 20 mai 2021
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 11 mai 2021

DELIBERE

Attribue, comme mentionné dans le tableau ci-dessous, une subvention versée en une seule fois pour financer le ou les projets d'accession neuve :

Nom des bénéficiaires	Adresse du bien subventionné	Montant de la subvention en €
Madame ALLAIS Cécile	ANGERS, Résidence Paul Pousset II, 14 cour du Rocher, lot n°35 (collectif, ancien H.L.M)	1 500 €
Monsieur AMYOT Benjamin	ANGERS, 6 rue Paul Pousset, lot n°307 (collectif, ancien H.L.M)	1 000 €

Madame BLIN Lydia	ANGERS, 72 Boulevard de Strasbourg, Bâtiment B, lot n°26 (collectif, ancien H.L.M)	1 500 €
Monsieur CAUMEL Guillaume	ANGERS, Programme "MLK", 5 rue Martin Luther King, lot n°402 (collectif, neuf)	2 000 €
Madame DAVID Angéline	ANGERS, 11 rue Garnier, lot n°1 (collectif, ancien H.L.M)	1 000 €
Monsieur DELHOMMEAU Sylvère	ANGERS, Programme "Les Eglantines", 2 square Mongazon, lot n°C05 (collectif, neuf)	2 000 €
Madame DUSSER Clémentine	ANGERS, 69 rue Saint Nicolas, lot n°16 (collectif, ancien H.L.M)	1 000 €
Madame DUVAL Isabelle	ANGERS, 72 Boulevard de Strasbourg, Bâtiment C, lot n°34 (collectif, ancien H.L.M)	2 000 €
Madame Monsieur EL KAWWA Aïda et Ayman	ANGERS, 69 rue Saint Nicolas, lot n°37 (collectif, ancien H.L.M)	2 000 €
Madame ESNARD Aurélie Monsieur BROCHARD Sylvain	ANGERS, 9 rue Sydney Bechet, lot n°24 (collectif, ancien H.L.M)	1 500 €
Madame GOUBEAULT Sahana	ANGERS, 13 rue Michel Fourré-Cormeray, lot n°34 (collectif, ancien H.L.M)	1 000 €
Madame GOURSAUD Nicolas	ANGERS, Carré Lizé, rue René Tranchant, lot n°B204 (collectif, neuf)	2 000 €
Madame GOUVEIA FONSECA Maria Isabel	ANGERS, "les Jardins de Balzac", 4 rue des Basses Fouassières, lot n°001 (collectif, neuf)	2 000 €
Madame Monsieur GRAVOUEILLE Marie et Maximilien	ANGERS, 11 rue Sydney Bechet, lot n°19 (collectif, ancien H.L.M)	2 000 €
Madame Monsieur GUILLET Yi-Fan et Matthieu	ANGERS, "Ellipse", 7 rue Yvette, lot n°12 (collectif, neuf)	2 000 €

Madame HARNOIS Nolwenn	ANGERS, 132 Avenue Pasteur, lot n°102 (collectif, ancien H.L.M)	1 000 €
Madame HOUGARD Julie	ANGERS, 33 rue de l'Abbé Frémond, lot n°20 (collectif, ancien H.L.M)	1 000 €
Madame LE HENTET Isabelle	ANGERS, 11 rue Michel Fourré-Cormeray, lot n°12 (collectif, ancien H.L.M)	1 000 €
Madame LEPEAU Aline	ANGERS, Programme "Green Parc", rue Jean-Claude Brialy, lot n°73 (collectif, neuf)	2 000 €
Madame LE VAN SUU Mélanie Monsieur MARQUET Killian	ANGERS, Programme "Ydylle", rue Elisabeth Lion, lot n°B102 (collectif, neuf)	2 000 €
Madame MACQUIGNON Nathalie	ANGERS, 2 rue François Simon, (individuel, ancien H.L.M)	2 000 €
Madame MILLET Nadia	ANGERS, 37 rue Pierre Joseph Proudhon, lot n°95 (collectif, ancien H.L.M)	2 500 €
Madame MOISELLE Loïs Monsieur ESNAULT Pierre	ANGERS, 6 rue Eugène Claudius Petit, lot n°22 (collectif, ancien H.L.M)	1 000 €
Madame Monsieur NDJAMBOU Diane et Hermann Rolland	ANGERS, 31 rue de la Picotière, lot n°29 (collectif, ancien H.L.M)	2 000 €
Madame OLLIVIER Lucie	ANGERS, Jardin sur Cour, 281-283 Avenue Pasteur, lot n°A207 (collectif, neuf)	2 000 €
Monsieur PENGUILLY Elouan	ANGERS, Programme "Cœurs Capucins", Avenue des Hauts de Saint Aubin, lot n°B32 (collectif, neuf)	2 000 €
Monsieur POTIER Stéphane	ANGERS, "les Jardins de Balzac", 4 rue des Basses Fouassières, lot n°121 (collectif, neuf)	2 000 €
Madame REILLON Emilie	ANGERS, 9 square Marie-Joseph Chénier, lot n°10 (collectif, ancien H.L.M)	1 000 €

Madame Monsieur TABEAU Nathalie et Michel	ANGERS, 14 square Guillaume Barclay (individuel, ancien H.L.M)	1 000 €
Madame TRAINEAU Florence	ANGERS, 49 rue Antioche, lot n°10 (collectif, ancien H.L.M)	1 000 €
	TOTAL	**48 000 €**

La présente délibération porte sur 30 dossiers, soit un montant de 48 000 €.
Demande à la Communauté urbaine de l'accompagner dans cette démarche dérogatoire et exceptionnelle de financement pour les projets concernés.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2021 et suivants.

Roch BRANCOUR : Il s'agit simplement d'approuver l'attribution des aides à l'accession sociale comme nous le faisons habituellement à un certain nombre de bénéficiaires, dont vous avez la liste dans la délibération et pour un montant total de 48 000 euros.

Monsieur le Maire : Avez-vous des questions ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie ?

Délibération n° DEL-2021-166 : le Conseil Adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

N'a pas pris part au vote : Mme Marie-Isabelle LEMIERRE.

Délibération n° DEL-2021-167

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Actions foncières

Quartier Hauts-de-Saint Aubin - ZAC Plateau des Capucins - Boulevard Lucie et Raymond Aubrac - TAGV Grande Flécherie - Acquisition d'une parcelle à usage de voirie

Rapporteur : Maryse CHRÉTIEN

EXPOSE

Après l'aménagement du Terrain d'Accueil des Gens du Voyage (TAGV) sur le site de la Grande Flécherie, composé de 24 emplacements pouvant accueillir les caravanes et le bâtiment d'accueil administratif, il convient de reprendre la parcelle située à l'entrée du terrain dans le domaine public de la Ville d'Angers, cette dernière étant à usage de voirie.

Dans le cadre de cette régularisation foncière, la Ville d'Angers souhaite donc acquérir auprès d'ALTER Cités la parcelle cadastrée section AD n° 82 de 932 m², située 18 Boulevard Lucie et Raymond Aubrac.

Cette acquisition s'inscrivant dans le cadre du réaménagement de la ZAC Plateau des Capucins, elle s'effectuera moyennant le prix de vente de 1 €.

Les frais de la vente et ceux qui en seront la suite et la conséquence sont à la charge de la Ville d'Angers.

L'avis de la Direction Immobilière de l'Etat n'est pas requis car le prix d'acquisition se situe en-deçà du seuil de 180 000 €, conformément à l'article L1311-10 du CGCT.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général des Impôts,

Considérant l'avis de la commission Finances du 20 mai 2021
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 11 mai 2021

DELIBERE

Approuve l'acquisition de la parcelle cadastrée section AD n° 82, appartenant à ALTER Cités et située à l'entrée du TAGV de la Grande Flécherie, au 18 Boulevard Lucie et Raymond Aubrac à Angers, moyennant le prix de 1 € et la prise en charge des frais d'acte notarié.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer l'acte notarié et toutes pièces nécessaires à la conclusion de cette acquisition.

Considère que cette acquisition bénéficie des dispositions de l'article 1042 du Code Général des Impôts exonérant les communes et leurs établissements publics de toute perception au profit du Trésor Public.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2021 et suivants.

Maryse CHRETIEN : Après l'aménagement du terrain d'accueil des gens du voyage à la grande Flècherie, la Ville d'Angers souhaite acquérir auprès d'ALTER Cités une parcelle destinée à usage de voirie au 18 rue Lucie et Raymond AUBRAC. Cette acquisition s'effectuera pour la modique somme de 1 euro. Les frais afférents à cette acquisition seront à la charge de la Ville. Il vous est demandé d'approuver l'acquisition de la parcelle pour 1 euro et d'autoriser le Maire à signer l'acte notarié.

Monsieur le Maire : Avez-vous des questions ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Délibération n° DEL-2021-167 : le Conseil Adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

N'ont pas pris part au vote : M. Christophe BÉCHU, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Roch BRANCOUR, M. Jacques-Olivier MARTIN, M. Emmanuel CAPUS.

Délibération n° DEL-2021-168

ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS - Accès aux autres équipements sportifs

Politique sportive - Travaux de remplacement du gazon synthétique du terrain de football du stade de la Grande Chaussée - Marché de travaux - Demande de subvention - Approbation

Rapporteur : Charles DIERS

EXPOSE

La Collectivité a entrepris la réfection du stade de la Grande Chaussée, situé dans le quartier Monplaisir, en procédant au remplacement du revêtement synthétique actuel du stade, devenu vétuste et dangereux pour les pratiquants.

Cette démarche s'inscrit dans le maintien du patrimoine et l'optimisation de son utilisation de manière à accompagner le développement des quartiers dans le cadre de leur rénovation.

C'est ainsi, qu'un marché de travaux composé d'un seul lot a été lancé en procédure adaptée pour cette opération, à savoir :

- Dépose et évacuation du revêtement,
- Terrassement et vérification des réseaux,
- Pose du nouveau revêtement,

La fin de ces travaux est prévue pour fin septembre 2021.

Les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires fixés dans le bordereau des prix unitaires.

Le rapport d'Analyse des Offres a proposé d'attribuer le marché à : l'entreprise PIGEON TP LOIRE ANJOU sise route de Craon à RENAZE (53800) pour un montant estimé à 305 400 € HT / 366 480 € TTC issu du détail estimatif.

Il sera également sollicité une subvention pour un montant aussi élevé que possible auprès de la Fédération Française de Football, au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Commande Publique,

Considérant l'avis de la commission Finances du 20 mai 2021
Considérant l'avis de la commission Educations du 06 mai 2021

DELIBERE

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer le marché de travaux avec l'entreprise et pour le montant cité ci-dessus, ainsi que tout acte se rapportant à la procédure, la notification et l'exécution du marché.

Sollicite auprès de la Fédération Française de Football une subvention pour un montant aussi élevé que possible au titre de ce dossier.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2021 et suivants.

Charles DIERS : Cette délibération porte sur le remplacement du gazon synthétique du stade de la Grande Chaussée, situé dans le quartier de Monplaisir. L'objectif est de permettre, notamment au club résident du site la Vaillante, fort de ses 350 licenciés, de disposer d'un nouvel équipement conforme et sûr. Le revêtement actuel, datant de 2008, présente des défauts qui ne nous permettent plus d'assurer une totale sécurité pour les usagers, ainsi qu'un risque de ne plus être homologué par les instances fédérales.

Les travaux auront lieu cet été pour une livraison à la fin du mois de septembre 2021. Nous vous proposons d'autoriser la signature du marché pour un montant estimé à 305 400 euros HT et de l'attribuer à l'entreprise Pigeon TP Loire Anjou. Nous sollicitons une aide auprès de la Fédération Française de Football pour obtenir la subvention la plus élevée possible afin de participer au financement de ce nouveau terrain.

Monsieur le Maire : La parole est à Bruno GOUA.

Bruno GOUA : Il y a un certain nombre de terrains synthétiques sur notre Ville qui ont besoin d'être renouvelés ou qui vont l'être, dans les mois ou les années à venir. Beaucoup sont extrêmement utilisés par les associations sportives, par les scolaires, mais aussi par la pratique libre qui prend un usage toujours plus important.

Cette pratique libre a, ces derniers mois, provoqué certains mécontentements parmi les riverains de certaines installations qui nous ont interpellés. Je comprends que, dans la période que nous vivons, parfois tendue, une volonté de lâcher du lest, de ne pas créer d'incidents se soit installée, mais cela a aussi créé des incompréhensions. Certains riverains n'ont pas compris que, alors qu'eux devaient respecter un strict couvre-feu, des dizaines de personnes se livraient à des activités parfois bruyantes sous leurs fenêtres, sans aucune contrainte horaire.

Alors que nous approchons, nous l'espérons tous, d'un retour à la normale, je pense qu'il serait bon de réfléchir à une régulation des pratiques sur nos installations, qui serait simplement un rappel de règles basiques. Je fais partie de ceux qui pensent que tout le monde a les mêmes droits, mais tout le monde doit aussi avoir les mêmes devoirs. Cela pourrait passer d'abord par la publication des installations accessibles en libre-service et les horaires auxquels on peut accéder. Sachant que, sur une même installation sur un stade, on peut mettre à disposition de la pratique libre un terrain ou deux, à certains horaires. Il serait bon de rappeler simplement des règles de respect. Nous voyons beaucoup de personnes à vélo, à trottinette ou en scooter sur le terrain synthétique. Ne pas faire de barbecue sur des terrains, cela serait bien de le rappeler et de le faire respecter.

La Ville est en manque de terrains de jeux. Il serait dommage que l'attitude de quelques-uns entraîne une fermeture de quelques lieux, alors qu'il y a un réel besoin. Il faudra, bien sûr, espérer un contrôle que j'espère humain.

Charles DIERS : Nous partageons totalement, surtout sur le fait de « lâcher un peu de lest » dans cette période. Sachez que, depuis ce soir à Frémur, un petit dispositif humain a été mis en place pour venir à la rencontre des jeunes qui viennent sur les terrains pour partager et leur permettre de rentrer chez eux. Ce soir à 20h, plus personne n'était sur les terrains de Frémur. Ce dispositif va être testé toute cette semaine.

Vous abordez le sujet de la pratique libre. On en a déjà parlé en Commission et des échanges vont être engagés avec les associations et les Angevins un peu plus tard, dans l'idée d'aller sur nos équipements

apporter de l'affichage, de l'information. Nous souhaitons le faire à l'échelle même du site du Lac de Maine ; savoir ce qu'on a le droit de faire, de ne peut pas faire, ce qui est possible, à quelle heure et pour qui.

Ce sont des travaux que nous nous souhaitons enclencher, parce qu'il est évident que, quand arrive sur une surface et que rien n'est indiqué, c'est compliqué pour les usagers et les associations de faire respecter cela. Nous travaillons vraiment sur des sujets qui nous préoccupent, parce qu'aujourd'hui près d'un sportif sur deux est un pratiquant libre. On ne peut pas faire sans, on ne peut pas ignorer, mais, en même temps, on doit laisser toute la place à nos associations et les accompagner sur nos installations sportives.

Monsieur le Maire : Je passe au vote. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Délibération n° DEL-2021-168 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2021-169

ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS - Soutien au sport amateur

Politique sportive - Associations sportives amateurs - Subvention "manifestation" - Attribution

Rapporteur : Charles DIERS

EXPOSE

Les subventions « manifestation » ont pour but de soutenir les associations sportives dans la mise en œuvre des manifestations spécifiques ou de les aider à conduire des projets de développement particuliers.

Ce dossier s'inscrit dans les ambitions de développement du sport à Angers, à travers notamment le soutien aux associations sportives amateurs.

Le dossier présenté concerne l'association Angers Tennis Club pour l'organisation du tournoi Open Espace Anjou qui s'est déroulé en avril 2021 et pour une dépense totale de 8 400 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 20 mai 2021
Considérant l'avis de la commission Educations du 06 mai 2021

DELIBERE

Attribue une subvention « manifestation », versée en une seule fois, de 8 400 € à Angers Tennis Club.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2021 et suivants.

Charles DIERS : La délibération concerne une subvention de manifestation pour la réalisation par le club de l'ATC, résident du complexe court central à la Baumette, de la 21e édition, en avril dernier, de l'Open galerie espace Anjou.

Nous vous proposons d'attribuer une subvention de 8 400 euros visant à soutenir cet évènement récurrent. Il est à noter, cette année, qu'il s'est déroulé à huis clos et que ce soutien financier a permis au club de notamment mettre en place tout un dispositif de vidéos pour permettre aux angevins et autres de pouvoir suivre l'événement.

Monsieur le Maire : Avez-vous des questions ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Délibération n° DEL-2021-169 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2021-170

ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS - Soutien au sport amateur

Politique sportive - Dispositif "Partenaires Clubs" - Aide à l'adhésion à une association sportive - Attribution de subventions

Rapporteur : Charles DIERS

EXPOSE

Dans le cadre du dispositif d'aide à la licence « Partenaires Club », qui permet d'aider financièrement les Angevins de 6 à 17 ans révolus, dont les représentants légaux ont un quotient familial inférieur ou égal à 706, à s'inscrire dans les associations angevines, 68 dossiers ont été reçus à la Ville d'Angers pour le mois d'avril.

Les demandes de prises en charges déposées par les associations sont contrôlées sur :

- La présentation d'un document récapitulant pour chacune des catégories concernées d'une part, le coût d'adhésion et d'autre part le coût de la licence fédérale,

- La remise d'une attestation fédérale justifiant la prise de licence pour chaque enfant.

Ces dossiers représentent pour le mois de janvier une dépense globale de 6 194,67 €, au titre des 2/3 des frais d'adhésion pris en charge par la Ville pour ces 68 dossiers.

Ce dispositif est reconduit pour la saison 2020/2021.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 20 mai 2021
Considérant l'avis de la commission Educations du 06 mai 2021

DELIBERE

Attribue les subventions, versées en une seule fois, d'un montant de 6 194,67 €, aux associations sportives mentionnées dans l'état ci-joint.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2021 et suivants.

Charles DIERS : Ce mois-ci, le dispositif Partenaire club représente 68 dossiers reçus par la Ville d'Angers qui apporte un soutien global de 6 194 euros. Je souligne que c'est plus de 1 338 dossiers reçus cette année avec un soutien moyen de 87 euros aux familles, portant l'aide du dispositif à 116 549 euros.

Monsieur le Maire : Avez-vous des questions ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Délibération n° DEL-2021-170 : le Conseil Adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

N'a pas pris part au vote : M. Arash SAEIDI.

Délibération n° DEL-2021-171

POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE, FORMATION - Autres activités en direction de l'enfant

Fédération des Œuvres Laïques (FOL) de Maine-et-Loire - Les Francas 49 - Opération "Où il fait bon lire" - Attribution de subventions

Rapporteur : Caroline FEL

EXPOSE

L'un des axes forts de la Politique Éducative Locale (PEL) consiste à encourager toute initiative propre à développer la maitrise du langage, de la lecture et de la réflexion auprès des enfants angevins.

Le comité thématique interinstitutionnel « dire, lire, écrire et jouer » de la PEL permet la réalisation de plusieurs types d'actions avec un fort développement dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires (TAP), et notamment les ateliers « histoires de jouer » menés en lien avec la Fédération des Œuvres Laïques (FOL) de Maine-et-Loire.

Le comité a également travaillé sur la notion de parcours et de continuité éducative. Depuis 2012, la FOL de Maine-et-Loire propose, en partenariat avec les Francas 49, l'opération « Où il fait bon lire » sur le temps extrascolaire avec des temps axés autour du livre, en prolongement des ateliers périscolaires.

Le thème de l'édition 2021 est « Nature, papier et lecture », permettant la découverte du plaisir de la lecture dans un lieu bucolique. Ce thème a été développé dans le cadre des ateliers extrascolaires organisés par la Ville en lien avec ses partenaires, entre janvier et juin.

L'action s'est déroulée en deux temps :
- des ateliers de sensibilisation et de pratique artistique en lien avec le thème,
- l'organisation d'un rallye littéraire en octobre 2021.
-

Il est proposé de verser une subvention à hauteur de 4 400 € :
- 2 200 € pour la FOL 49
- 2 200 € pour les Francas 49

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 20 mai 2021
Considérant l'avis de la commission Educations du 06 mai 2021

DELIBERE

Approuve la convention 2020 / 2021 avec la Fédération des Œuvres Laïques de Maine-et-Loire (FOL 49) et les Francas 49 dans le cadre de l'opération « Où il fait bon lire ».

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à la signer.

Attribue des subventions en une fois d'un montant de :

- 2 200 € pour la FOL de Maine-et-Loire (Direction Cultures, Patrimoines, Créations : 1 000 € / Direction Education Enfance : 1 200 €)

- 2 200 € pour les Francas de Maine-et-Loire (Direction Cultures, Patrimoines, Créations : 1 000 € / Direction Education Enfance : 1 200 €).

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2021 et suivants.

Caroline FEL : Il s'agit d'une délibération semi-classique. Classique, puisque chaque année nous vous proposons une subvention destinée à la fois aux Francas de Maine-et-Loire et à la FOL qui animent ces ateliers autour du langage et de la lecture avec l'opération « Il fait bon lire » qui se déploie sur les temps extrascolaires, dans le prolongement du travail autour du développement du langage qui est fait dans le cadre des activités périscolaires.

Semi-classique seulement, puisque, cette année, le rallye qui devait avoir initialement lieu au mois d'avril, qui a ensuite été reporté, on l'espérait, au mois de mai, n'aura finalement lieu qu'en octobre prochain. Cependant, je vous propose que nous votions les subventions de 2 200 euros pour la FOL 49 et 2 200 euros pour les Francas, afin de valoriser le travail qui a déjà été réalisé dans l'accompagnement des enfants et dans l'attente du rallye qui se déroulera au mois d'octobre.

Monsieur le Maire : Avez-vous des questions ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Délibération n° DEL-2021-171 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2021-172

CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS - Démocratie participative

Quartier Roseraie - Centre Jean Vilar - Adhésion à la Fédération des centres sociaux de Maine-et-Loire / Mayenne - Approbation

Rapporteur : Francis GUITEAU

EXPOSE

La Fédération des centres sociaux de Maine-et-Loire / Mayenne regroupe 44 centres sociaux et espaces de vie sociale. 90 % sont portés par des associations et 10% par des collectivités locales.

Elle soutient les bénévoles dans leurs actions et engagements et est garante des valeurs des centres sociaux.

La démarche d'adhésion à la Fédération des centres sociaux de Maine-et-Loire / Mayenne, se conçoit dans une double démarche :

- La volonté du centre social d'adhérer au projet du réseau national, ses valeurs et à participer à la vie fédérale,
- Celle du réseau national de reconnaitre que le projet et le mode de gouvernance du centre social sont en adéquation avec le projet du réseau national.

Trois dimensions sont au cœur de cette reconnaissance mutuelle :

- L'existence d'un projet social du centre en adéquation avec le diagnostic du territoire,
- La place des habitants et l'existence d'une instance formalisée de délibération qui les implique,
- La coopération entre bénévoles et salariés.

Cette démarche d'adhésion a plusieurs objectifs :

- Participer et contribuer au réseau des centre sociaux municipaux Maine-et-Loire / Mayenne,
- Accéder à l'offre de services de la fédération départementale à titre d'exemple la formation, le soutien à la gestion de crise, la méthodologie, les relations partenariales, les outils de mutualisation,
- Promouvoir au sein du réseau les actions proposées par le Centre social Jean Vilar (CJV),
- Favoriser le pouvoir et le développement du pouvoir d'agir des bénévoles et usagers du CJV,
- Permettre aux agents du CJV de participer aux différentes animations du réseau « échanger entre pairs ».

Le montant de l'adhésion globale se décline en une adhésion au niveau départemental et une adhésion au niveau national.

Au niveau départemental, c'est une côte part du montant de fonctionnement de pilotage déclaré à la Caisse d'Allocations Familiales. A titre d'exemple, le montant du CJV représente 180 342 € soit un montant de 2 668 € par an pour les trois années à venir.

Au niveau national, cette côte part est calculée en fonction du budget global de la structure, soit 860 624 € pour le CJV. Cette adhésion est progressive sur les 3 premières années :

- 2021 : 464 € montant qui représente 25% du montant de l'adhésion nationale,
- 2022 : 967 € montant qui représente 50% du montant de l'adhésion nationale,

- 2023 : 1 935 € 100% du montant.

Ce sera l'adhésion de référence pour le centre pour les années suivantes.

Année	Adhésion Départementale	Adhésion Nationale	Montant total annuel
2021	2 668 €	464 €	3 132 €
2022	2 668 €	967 €	3 635 €
2023	2 668 €	1935 €	4 603 €

Considérant l'avis de la commission Finances du 20 mai 2021
Considérant l'avis de la commission Solidarités du 04 mai 2021

DELIBERE

Approuve l'adhésion de la Ville d'Angers à la Fédération des centres sociaux de Maine-et-Loire / Mayenne.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué, à signer les documents liés à cette adhésion.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2021 et suivants.

Francis GUITEAU : La démarche de l'adhésion à la Fédération des centres sociaux de Maine-et-Loire / Mayenne a plusieurs objectifs :

- participer et contribuer au réseau des centres sociaux municipaux Maine-et-Loire / Mayenne ;
- accéder à l'offre de services qui est la leur : la formation, le soutien à la gestion de crise, la méthodologie, les relations partenariales, les outils de mutualisation ;
- promouvoir au sein du réseau les actions proposées par le Centre Social Jean Vilar (CSJV) ;
- permettre aux agents du centre Jean Vilar de participer aux différentes animations du réseau « échanger entre pairs ».

Le montant de l'adhésion globale se décrit dans une adhésion au niveau départemental et une adhésion au niveau national. Ce montant au total va atteindre en 2021 la somme de 3 132 euros.

Monsieur le Maire : Avez-vous des questions ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Délibération n° DEL-2021-172 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2021-173

CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS - Animation de quartiers

Quartier Roseraie - ENEDIS - Projet de Fresque - Convention de partenariat - Autorisation de signature

Rapporteur : Christophe BÉCHU

EXPOSE

La Ville d'Angers pilote par le biais du Pôle territorial Roseraie/Justices/Madeleine/Saint Léonard et du Centre Jean Vilar, un projet de fresque sur un transformateur électrique, dans le cadre d'un chantier d'engagement citoyen. Un groupe de jeunes du quartier de la Roseraie réalisera cette fresque pendant la première quinzaine du mois de juillet.

Cette démarche est coconstruite en partenariat avec les riverains du transformateur, les jeunes accompagnés par le Centre Jean Vilar, ENEDIS et un intervenant choisi pour la réalisation de la fresque, l'artiste GretL.

Ce projet a pour objectifs :

- De faire participer les jeunes à l'amélioration du cadre de vie de leur quartier,
- D'apporter un soutien financier à leurs projets de loisirs en apportant une bourse loisirs en contrepartie de leur investissement dans un projet d'intérêt collectif,
- De répondre à une demande de riverains d'embellir un transformateur électrique situé sur le secteur du village Anjou, rue des Tournebelles,
- De lutter contre les incivilités (tags, graffitis disgracieux) en recourant à l'expression artistique.

L'intervention sur ce transformateur implique la signature d'une convention de partenariat entre la ville d'Angers, le Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire (SIEML), et ENEDIS.

Considérant l'avis de la commission Finances du 20 mai 2021
Considérant l'avis de la commission Solidarités du 04 mai 2021

DELIBERE

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué, à signer la convention de partenariat entre la Ville d'Angers, le SIEML, et ENEDIS.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2021 et suivant.

Monsieur le Maire : En l'absence de Maxence HENRY, je vous rapporte la délibération qui concerne le quartier de la Roseraie et le projet de fresque avec une convention de partenariat. Cette convention consiste, en s'appuyant sur les habitants, à pouvoir réaliser cette fresque, comme nous le faisons dans de multiples endroits. C'est une sorte d'extension d'échappées d'art.

Avez-vous des questions ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Délibération n° DEL-2021-173 : le Conseil Adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

N'ont pas pris part au vote : M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Constance NEBBULA, M. Nicolas AUDIGANE.

Délibération n° DEL-2021-174

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances

Créances irrécouvrables - Admissions en non valeur et remises de dette.

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE

EXPOSE

Madame la Trésorière Principale d'Angers Municipale demande de soumettre à l'approbation du Conseil Municipal, les états de créances irrécouvrables du budget primitif de 2010 à 2020.

Ces créances concernent :

- Des liquidations de biens ou règlement judiciaires clôturés pour insuffisances d'actifs.
- Des créances ou redevances à l'encontre de personnes indigentes ou absentes.
- Des créances non fiscales inférieures à 15 € dont le recouvrement amiable s'est révélé impossible et contre lesquelles aucune poursuite n'a été engagée compte tenu de la modicité des sommes en causes.
- Des créances sur exercices antérieurs non susceptibles de recouvrement.

Il est rappelé que l'admission en non-valeur a seulement pour effet d'alléger la comptabilité du comptable assignataire et n'implique pas que le recouvrement soit abandonné. Elle se traduit par une dépense dans la comptabilité de l'ordonnateur.

A la suite de la dissolution de l'Etablissement Public Angevin de la Restauration Collective (EPARC), la Ville d'Angers a repris les dettes et créances non recouvrées. Conformément à la proposition de Madame la Trésorière, il convient d'inscrire une partie de ces créances irrécouvrables des exercices de 2011 à 2019.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les instructions budgétaires et comptables M14,

Considérant l'avis de la commission Finances du 20 mai 2021

DELIBERE

Eteint définitivement les créances irrécouvrables pour un montant de :

- Créances Ville	12 514,38 €
- Créances éteintes EPARC	11 029,96 €

Admet en non-valeur conformément aux avis émis par Madame la Trésorière Principale d'Angers Municipale les créances pour un montant de :

- Créances :	
o Fourrière	28 928,12 €
o Centres de Loisirs/Crèches/garderie	11 947,32 €
o Divers :	42 522,67 €
- Créances EPARC	21 166,28 €

Accepte les remises gracieuses pour un montant de 12 541,36 €.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2021 et suivants.

Jean-Marc VERCHERE : Sur proposition de Madame la Trésorière, nous vous proposons les admissions en non-valeur avec des créances irrécouvrables éteintes définitivement pour 12 514 euros et 11 029 euros, à la fois pour la Ville et pour l'EPARC, ainsi qu'un certain nombre d'admissions en non valeur qui obligent à réinscrire ces sommes en dépense au budget, mais qui ne mettent pas fin aux démarches de la Trésorerie. Lesdites sommes sont les suivantes :

- la fourrière pour 28 928 euros ;
- les centres de loisirs/Crèches/Garderie pour 11 947 euros ;
- le divers pour 42 522 euros ;
- les créances EPARC pour 21 166 euros.

Enfin, nous avons des remises gracieuses pour 12 541euros.

Monsieur le Maire : Avez-vous des questions ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Délibération n° DEL-2021-174 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2021-175

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES -

Quartier Centre-Ville - La Fayette - Éblé - Boulevard Yvonne Poirel, « Cours Saint-Laud » - Podeliha - Acquisition en VEFA de 22 logements - Garantie d'emprunts d'un montant total de 2 429 000 €

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE

EXPOSE

La Société Anonyme d'Habitation à Loyer Modéré (SA HLM) Podeliha envisage de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations plusieurs emprunts d'un montant total de 2 429 000 €, au taux et aux conditions applicables suivant la réglementation en vigueur à la date d'effet du contrat.

Ces emprunts sont destinés à financer l'acquisition en Vente en État Futur d'Achèvement (VEFA) de 22 logements situés boulevard Yvonne Poirel, « Cours Saint-Laud » à Angers.

La SA HLM Podeliha sollicite, à cet effet, la garantie de la Ville à hauteur de 50 % du montant emprunté, en complément des 50 % garantis par Angers Loire Métropole.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2252-1 et L 2252-2,

Considérant le contrat de prêt n°120368 en annexe signé entre la SA HLM Podeliha l'emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations,

Considérant l'avis de la commission Finances du 20 mai 2021

DELIBERE

Accorde la garantie de la Ville d'Angers, à hauteur de 50 %, à la SA HLM Podeliha pour le paiement des annuités (intérêts et capital) de plusieurs emprunts d'un montant total de 2 429 000 € que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°120368 constitué de cinq lignes de prêt, pour financer l'acquisition en VEFA de 22 logements situés boulevard Yvonne Poirel, « Cours Saint-Laud » à Angers.

Le contrat de prêt est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale de remboursement des prêts, et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la SA HLM Podeliha, dont elle ne se serait pas acquittée à la date de leur exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage à se substituer à la SA HLM Podeliha pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Au cas où ledit organisme, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues aux échéances convenues, ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Ville d'Angers s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple demande de la Caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des impôts dont la création est prévue ci-dessous, ni exiger que la Caisse des Dépôts et Consignations discute au préalable l'organisme défaillant.

S'engage pendant toute la durée des prêts à créer, en cas de besoin, une imposition directe suffisante pour couvrir le montant des sommes dues.

Approuve la convention qui règle les conditions de cette garantie entre la SA HLM Podeliha et la Ville d'Angers.

Autorise le Maire ou le Premier Adjoint au Maire à signer la convention ainsi que tout document afférent aux emprunts.

Jean-Marc VERCHERE : Il s'agit d'une garantie d'emprunts pour l'acquisition en VEFA (Vente en État Futur d'Achèvement) par Podeliha de 22 logements situés boulevard Yvonne Poirel, « Cours Saint-Laud », d'un montant de 2 429 000 euros.

Monsieur le Maire : Avez-vous des questions ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Délibération n° DEL-2021-175 : le Conseil Adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

N'ont pas pris part au vote : Mme Roselyne BIENVENU, Mme Bénédicte BRETIN, M. William BOUCHER.

Délibération n° DEL-2021-176

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Achat - Commande publique

Courtage d'enchères pour la vente de biens de la Ville d'Angers - Liste des matériels soumis à la vente - Approbation

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE

EXPOSE

La Ville d'Angers souhaite vendre par voie d'enchères tous les types de biens réformés autorisés par la loi. La réalisation des ventes par ce procédé a notamment pour objectif la transparence des transactions par la participation ouverte à tout internaute.

La société Webenchères met à disposition de la Ville d'Angers une solution en ligne de courtage d'enchères.

Une liste de matériels est soumise ce jour à approbation. Elle comporte la description du produit, l'état sommaire de son fonctionnement, son prix minimal et sa mise à prix. La vente se réalisera sur cette base, en l'état et sans garantie.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 20 mai 2021

DELIBERE

Approuve la liste des matériels mentionnée en annexe pour la soumettre à la vente par voie de courtage d'enchères en ligne.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à conclure la vente de chaque bien au prix de la meilleure enchère et à signer les actes de vente correspondants.

Impute les recettes au budget concerné de l'exercice 2021 et suivants.

Jean-Marc VERCHERE : Il s'agit de la liste habituelle et mensuelle de véhicules ou de matériels à sortir de nos inventaires.

Monsieur le Maire : Avez-vous des questions ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Délibération n° DEL-2021-176 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2021-177

POLITIQUE EN FAVEUR DE LA JEUNESSE - Politique en faveur de la jeunesse

Angers Loire Campus (ALC) - Établissements d'enseignement supérieur - Concert de rentrée - Convention financière - Approbation

Rapporteur : Benjamin KIRSCHNER

EXPOSE

La Ville d'Angers organise la quatrième édition du Concert de rentrée étudiante avec le groupement Angers Loire Campus (ALC).
Ce concert gratuit, au bénéfice de tous les étudiants du territoire d'Angers Loire Métropole, aura lieu le jeudi 16 septembre 2021 au Parc Saint-Serge, dans le respect des règles sanitaires en vigueur.

Comme pour les éditions précédentes, cet événement est co-construit avec un collectif d'étudiants de divers établissements et se veut être un temps fort et fédérateur de la rentrée estudiantine.
L'un des enjeux de cet événement est également d'en faire un évènement responsable sur le plan de la sécurité et de la prévention alcool, à l'image de ce que la Ville et les partenaires demandent aux associations étudiantes organisatrices de soirées (Label soirée responsable).

Cet évènement, dont le coût prévisionnel est de 40 000 €, est co-financé par la Ville, les établissements d'enseignement supérieur et le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires Nantes-Pays de-Loire (CROUS) membres du groupement ALC.

Dans ce cadre, l'ensemble des engagements financiers sera avancé par la Ville d'Angers et chaque établissement et institution membre d'ALC est invité à lui verser sa participation. À cette fin, une convention est signée entre la Ville et chaque co-financeur.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 20 mai 2021
Considérant l'avis de la commission Educations du 06 mai 2021

DELIBERE

Approuve la convention type de participation financière avec chaque partenaire du concert gratuit de rentrée.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à les signer.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2021 et suivants.

Benjamin KIRSCHNER : La Ville d'Angers organise la 4e édition du concert de rentrée étudiante avec le groupement Angers Loire Campus (ALC). Ce concert gratuit, au bénéfice de l'ensemble des étudiants du territoire d'Angers Loire Métropole, aura lieu le jeudi 16 septembre 2021 au parc Saint-Serge dans le respect des règles sanitaires en vigueur.

Cet événement est co-construit avec un collectif d'étudiants de divers établissements et se veut être un temps fort et fédérateur de la rentrée estudiantine. Ce sera un événement responsable sur le plan de l'écologie, de la sécurité et de la prévention sur l'alcool, à l'image de ce que la Ville et nos partenaires demandent aux associations étudiantes, organisatrices de soirées, dans le cadre du Label soirée responsable.

Le coût prévisionnel est de 40 000 euros. Il est cofinancé par la Ville, les établissements d'enseignement supérieur et le CROUS (Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires), membre du groupement d'Angers Loire Campus.

Dans ce cadre, l'ensemble des engagements financiers sera avancé par la Ville d'Angers et chaque établissement et institution membre d'ALC est invité à lui verser sa participation. Afin de réaliser cet événement synonyme, nous l'espérons, de retour de jours heureux pour nos jeunes, nous vous proposons d'approuver la convention entre la Ville et chaque co-financeur.

Monsieur le Maire : Avez-vous des questions ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Délibération n° DEL-2021-177 : le Conseil Adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

N'a pas pris part au vote : M. Benoit PILET.

Délibération n° DEL-2021-178

VOIRIE ET ESPACES PUBLICS - Pilotage de la politique

Plan de viabilité hivernale - Centre Hospitalier Universitaire (CHU) - Renouvellement de convention - Approbation

Rapporteur :Jacques-Olivier MARTIN

EXPOSE

Pour faire face aux phénomènes hivernaux (neige, verglas), la Ville a mis en place un plan de viabilité hivernale en vue d'assurer la coordination des interventions de l'ensemble des services municipaux.

Dans ce cadre et compte-tenu de la nécessité de permettre la circulation des véhicules d'urgence et du personnel du CHU, la Ville accepte que les services municipaux chargés de la viabilité hivernale interviennent sur les voies principales de desserte, situées dans l'enceinte du CHU.

La précédente convention étant arrivée à échéance en avril 2021, il convient de renouveler la convention fixant les modalités d'intervention de la Ville pour une nouvelle période de 3 ans.

Les prestations destinées à maintenir la continuité du service public, en période hivernale, seront exécutées à titre gratuit.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 20 mai 2021
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 11 mai 2021

DELIBERE

Approuve la convention avec le Centre Hospitalier Universitaire pour préciser les modalités de mise en œuvre de la viabilité hivernale, qui sera assurée par la Ville d'Angers, sur les voies de desserte situées dans l'enceinte du CHU.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer la convention.

Jacques-Olivier MARTIN : La délibération vise à signer une convention avec le Centre Hospitalier Universitaire (CHU) pour que, de façon assez naturelle et logique, les équipes de la Ville d'Angers s'occupent, pour les dix prochaines années, du kilomètre de voirie qui est à sécuriser dans le cadre des phénomènes hivernaux (neige et verglas) qui peuvent se produire, dans les mois d'hiver.

Cette convention, qui vous est proposée, vise à organiser tout cela à titre gratuit.

Monsieur le Maire : Avez-vous des questions ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Délibération n° DEL-2021-178 : le Conseil Adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

N'a pas pris part au vote : M. Christophe BÉCHU.

Délibération n° DEL-2021-179

VOIRIE ET ESPACES PUBLICS - Pilotage de la politique

Appel à projets Ponts connectés - Projet VIVOA (Visite Immersive Valorisée des Ouvrages d'Art) - Projet GéRICO (Gestion des RIsques structurels par ponts COnnectés) - Accords de consortium - Approbation

Rapporteur :Jacques-Olivier MARTIN

EXPOSE

L'état des ponts constitue un enjeu majeur de sécurité pour les usagers. Un rapport d'information du Sénat en juin 2019 a souligné le vieillissement du patrimoine national et la lourdeur des investissements pour son entretien et sa surveillance.

Pour assurer la surveillance de ces ouvrages, les dernières innovations en matière d'instrumentation, télécommunication, traitement de données et intelligence artificielle offrent un potentiel important en complément des méthodes classiques d'inspections visuelles.

Pour répondre à ces enjeux, le gouvernement a lancé un appel à projets « Ponts connectés » dans le cadre de France Relance, piloté par le Cerema. Ce dispositif, soutenu financièrement par l'Etat, vise à soutenir les centres de recherche et les entreprises qui travaillent à des solutions innovantes de surveillance et gestion des ouvrages par l'instrumentation. L'objectif final est d'offrir aux collectivités des moyens pratiques, performants et peu onéreux contribuant à une optimisation de la gestion de leur patrimoine.

La Ville d'Angers s'est associée à deux consortiums pour répondre à l'appel à projets, le premier formé par les sociétés Sixense Engineering, Sixense Mapping, Sixense Digital, la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg, en déposant le projet « VIVOA », Visite Immersive Valorisée des Ouvrages d'Art dans le domaine de l'inspection par imagerie des ouvrages d'art.

L'objectif du projet VIVOA est d'offrir aux collectivités une solution de captation sur site de l'état d'un ouvrage et de création d'un rendu numérique permettant de produire un procès-verbal de visite et de procéder à une cotation IQOA. Les désordres les plus fréquents des ouvrages classiques en béton ou en maçonnerie pourront ainsi être détectés automatiquement.

Le second consortium auquel la Ville d'Angers s'est associée pour répondre à l'appel à projets est formé par les sociétés SCE SAS, OSMOS GROUPS SA, STRAINS SA en déposant le projet « GéRICO », Gestion des RIsques structurels par ponts COnnectés, dans le domaine de la surveillance d'ouvrages métalliques avec capteurs.

L'enjeu du projet est d'assurer la surveillance des ouvrages de type treillis métalliques à partir d'une instrumentation par cordes optiques et accéléromètres. Ces capteurs permettront d'analyser le comportement mécanique de l'ouvrage, de détecter voire anticiper les désordres tout en quantifiant la sollicitation des ouvrages par les charges de circulation.

La candidature de ces deux consortiums a été retenue par le Cerema, il convient de conclure les accords avec l'ensemble des partenaires concernés.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 20 mai 2021
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 11 mai 2021

DELIBERE

Approuve l'accord de consortium du projet « VIVOA » et l'accord de consortium du projet « GéRICO ».

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer lesdits accords de consortium précités avec les partenaires concernés.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2021 et suivants.

Jacques-Olivier MARTIN : Isaac Newton disait : « Les hommes construisent trop de murs et pas assez de ponts. » Il semble opportun, aujourd'hui, de faire attention à nos ponts. Nous avons, au courant du mois de décembre dernier, saisi la balle au rebond de l'État qui, dans le cadre du plan de relance, a lancé un appel à projet. Dans cet appel, l'État proposait à différents consortiums, c'est à dire des entreprises, des collectivités locales, des Villes, des universités, tout un écosystème innovant et dynamique, de réfléchir à comment mieux comprendre comment nos ponts vivaient et vieillissaient et comment nous pouvions mettre en œuvre des éléments innovants, technologiques qui nous permettent de suivre, pour les techniciens et les ingénieurs, l'évolution structurelle de ces ouvrages d'art.

C'est une très belle réussite, puisque, le 16 décembre dernier, 39 dossiers ont été déposés, 96 participants, au titre des collectivités et autres membres des consortiums. 17 projets ont été retenus pour un financement à hauteur de 8 millions d'euros qui sera pris pour 4 millions sur les crédits du plan de relance. C'est au sein de ces 6 Départements et de ces 3 Villes (Bastia, Saint-Quentin en Yvelines et Angers) que nous avons été retenus pour participer à deux de ces projets sur les 17 retenus par le CEREMA et par l'État, au sens large du terme.

J'en profite pour vous dire que nous avons le plaisir qu'Angers et les ponts d'Angers soient en couverture du dossier de presse qui a été constitué. C'est un élément de notoriété qui est appréciable.

Suivre les ouvrages d'art, rendre les ponts connectés, rendre les ponts parlants, Angers est en avance et est dynamique dans tout cet écosystème des éléments connectés qui vise à améliorer le suivi de tout un tas de sujets, et pourquoi pas la voirie, et dans la voirie les ouvrages d'art.

Cette délibération vous propose de donner votre accord pour la signature des conventions avec les différents acteurs de ces deux projets :

- VIVOA : Visite Immersive Valorisée des Ouvrages d'Art. C'est une possibilité de visiter l'ouvrage sous toutes les coutures, d'enregistrer avec une caméra très précise l'ensemble des éléments et après d'avoir un traitement informatique qui permet de repérer et de donner une note aux différents problèmes structurels qui pourraient être détectés.
- GéRICO : Gestion des Risques structurels par ponts. Connectés. Ce projet vise, plus spécifiquement sur le pont de Verdun qui a été repérée comme étant pertinent par rapport à cette innovation technologique, à installer, pour le temps de cette étude, des fibres optiques le long du pont, afin de suivre l'évolution de l'ouvrage d'art et comprendre comment il réagit au passage d'un engin lourd, d'un bus ou d'un convoi exceptionnel, et de pouvoir anticiper, bien en amont, les éléments structurels qu'il faudrait maintenir afin d'avoir une vraie gestion préventive de ces ouvrages d'art.

C'est un beau projet dont la Ville d'Angers a la chance d'être lauréate dans 2 des 17 projets. C'est un élément sur lequel nous sommes très heureux d'investir du temps, de l'énergie soutenus par le plan de relance et l'État, le CEREMA, les entreprises, les universités et les instances qui sont efficaces et très pointues sur tous ces sujets de suivi des ouvrages d'art.

Monsieur le Maire : Avez-vous des questions ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Délibération n° DEL-2021-179 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2021-180

VOIRIE ET ESPACES PUBLICS - Aménagements de voirie urbaine

Quartier Madeleine - Saint-Léonard - Rue Annie Girardot - Travaux sur réseaux d'eaux pluviales - Angers Loire Habitat - Convention - Approbation

Rapporteur : Jacques-Olivier MARTIN

EXPOSE

La Ville d'Angers et la société SNCF sont engagées depuis 2017 dans une démarche d'amélioration de la gestion des eaux pluviales de la plateforme de ligne ferroviaire Paris-Nantes. Des études conjointes ont permis de démontrer que des travaux de dévoiement de certains réseaux d'eaux pluviales permettaient de retrouver un niveau de protection satisfaisant et de limiter ainsi les interruptions de trafic lors des épisodes de pluies intenses.

Le tracé du futur réseau de dévoiement emprunterait le site économique des Noyers, géré par Angers Loire Métropole, pour être ensuite raccordé au réseau existant de la rue des Noyers. Les calculs du bureau d'études hydrauliques ont démontré qu'il est possible d'utiliser le collecteur de la rue Annie Girardot pour réaliser cette liaison.

La rue Annie Girardot fait partie du domaine privé d'Angers Loire Habitat. C'est dans ce cadre qu'il convient de conclure une convention entre Angers Loire Habitat et la Ville d'Angers afin d'autoriser la Ville à accéder, à intervenir et à réaliser ses travaux sur le réseau d'eaux pluviales de la rue Annie Girardot. Les travaux sont prévus sur une période estimée de 2 semaines pouvant aller de la mi-août 2021 à fin septembre 2021.

Dans le cadre de la rétrocession de cette voie à la Ville d'Angers, cette dernière sera cédée à l'euro symbolique. A la suite du transfert de propriété à la commune des parcelles concernées, une décision de classement dans le domaine public interviendra selon le calendrier qui sera défini par la commune et Angers Loire Métropole.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 20 mai 2021
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 11 mai 2021

DELIBERE

Approuve la convention avec Angers Loire Habitat ayant pour objet la réalisation des travaux sur les réseaux d'eaux pluviales de la rue Annie Girardot.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer la convention.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2021 et suivants.

Délibération n° DEL-2021-180 : le Conseil Adopte à l'unanimité des suffrages exprimés
(Vote effectué à l'issue de la délibération n° DEL-2021-181)

N'ont pas pris part au vote : M. Francis GUITEAU, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Bénédicte BRETIN, Mme Christine BLIN, Mme Claire SCHWEITZER.

Délibération n° DEL-2021-181

VOIRIE ET ESPACES PUBLICS - Aménagements de voirie urbaine

Quartier Madeleine - Saint-Léonard - Site des Noyers - Modification du réseau de transit des eaux pluviales avec ouvrage de tamponnage - Attribution du marché de travaux

Rapporteur : Jacques-Olivier MARTIN

EXPOSE

Des épisodes pluvieux intenses ont entrainé des inondations sur les voies ferrées en 1995, 2011, 2012, 2016 et 2020 générant une interruption commerciale de la ligne Paris-Nantes. La préfecture a préconisé dans la mesure du possible, que le niveau de protection contre la pluie centennale soit atteint. Le problème précité est un point noir hydraulique identifié au schéma directeur des eaux pluviales du territoire d'Angers Loire Métropole.

Aussi, la Ville d'Angers a décidé de réaliser des travaux portant sur la modification du réseau d'assainissement des eaux pluviales, à proximité des voies ferrées de la tranchée « Maître-Ecole », avec la construction d'un collecteur longeant les voies ferrées et d'un ouvrage de tamponnage sur le site des Noyers. La particularité du chantier réside dans le fait qu'une partie des travaux sera réalisée dans l'emprise ferrée du réseau SNCF.

En effet, dans le cadre d'une importante opération de travaux menée par SNCF Réseau, entrainant une interruption nocturne de la circulation des trains, la Ville d'Angers profitera de cette opportunité pour réaliser les travaux de création d'un collecteur pluvial, le long de la voie SNCF, entre le secteur du parking Saint-Léonard et le site des Noyers, ainsi que le renouvellement d'un collecteur d'eaux usées.

S'agissant de l'autre partie des travaux qui se déroulera sur le site des Noyers, les opérations consistent en :

- la création de deux bassins de rétention des eaux pluviales sous voirie, de 322 m3 et 491 m3,
- la création d'un débourbeur/séparateur à hydrocarbures,
- la création d'un collecteur des eaux pluviales en PRV (polyester renforcé de verre) d'un diamètre de 600 mm, ainsi que son raccordement en amont au bassin de rétention, et en aval au collecteur exutoire existant rue Annie Girardot,
- la pose de fourreaux télécom en surlargeur de tranchée commune avec le collecteur pluvial PRV précité

La période prévisionnelle des travaux s'étend de début août à fin novembre 2021 pour les travaux menés par la ville d'Angers.

Pour répondre à ces travaux, un avis d'appel public à concurrence a été publié le 19 mars 2021, pour l'attribution d'un marché de travaux. Un « phasage » des travaux en tranches est prévu pour leur exécution, afin de tenir compte de l'emprise ferrée de la SNCF. Les travaux du marché seront rémunérés par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires figurant aux bordereaux des prix unitaires. Le montant estimatif de ce marché s'élève à 885 000 € TTC. La durée du contrat démarre à compter de la notification du marché, pour une durée de 6 mois.

A l'issue de l'analyse des offres, il a été décidé d'attribuer le marché au groupement d'entreprises SOGEA OUEST TP (mandataire sis 49070 SAINT JEAN DE LINIERES) /EHTP/GUINTOLI, pour un montant

non contractuel, issu du détail quantitatif estimatif s'élevant à 889 942,50 € HT. Il sera ainsi fait application du bordereau des prix unitaires pour la rémunération des quantités réellement exécutées.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 20 mai 2021
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 11 mai 2021

DELIBERE

Approuve le marché public de travaux ayant pour objet la modification du réseau de transit des eaux pluviales avec ouvrage de tamponnage sur le site des Noyers.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer le marché avec le groupement d'entreprises SOGEA OUEST TP/EHTP/GUINTOLI, ainsi que tout acte se rapportant à la procédure, notification et exécution du marché.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2021 et suivants.

Jacques-Olivier MARTIN : Le long de la voie ferrée, au bout de la rue Du Bellay, nous avons eu plusieurs désordres d'inondations dus à des engorgements de réseau d'eaux pluviales, à l'occasion d'intempéries assez fortes. Il y a même une coupure, une interruption commerciale de la ligne ferroviaire entre Paris et Nantes. La SNCF et l'État nous ont demandé d'agir pour corriger ce problème.

Cela va être un dossier important en termes d'investissement et qui va amener à investir presque un million d'euros sur une opération de renouvellement de réseau d'eaux pluviales avec des ouvrages imposants.

Les deux délibérations qui vous sont présentées-là ont pour vocation à lancer pour l'une la mise en œuvre de ces travaux, qui vont avoir lieu pour une durée de 6 mois à partir d'août jusqu'à fin novembre prochain dans un créneau extrêmement précis avec la SNCF pour ne pas déranger, outre mesure, la circulation ferroviaire, et pour l'autre de passer une convention avec Angers Loire Habitat pour intervenir sous une voirie privée, qui appartient à ce bailleur.

Monsieur le Maire : Avez-vous des questions ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Délibération n° DEL-2021-181 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2021-182

VOIRIE ET ESPACES PUBLICS - Aménagements de voirie urbaine

Plan Proximité Voirie - Quartier Saint-Serge/Ney/Chalouère - Rue Cuvier - Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire (SIEML) - Orange - Enfouissement des réseaux aériens de communications électroniques - Convention - Approbation

Rapporteur : Christophe BÉCHU

EXPOSE

Par délibération du 9 mars 2009 et conformément à l'arrêté préfectoral du 6 juillet 2009, la Ville d'Angers a adhéré au Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire, autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité, ayant pour conséquence la délégation de la maitrise d'ouvrage au SIEML.

En matière de réseaux de télécommunication et de génie civil optique, la Ville d'Angers a conservé la maitrise d'ouvrage, pour les travaux relevant de sa compétence en matière d'effacement de réseaux. Cependant, elle a choisi de confier la maitrise d'ouvrage temporaire de ces opérations au SIEML.

Dans le cadre du réaménagement de la place Chanoine-Bachelot et ses abords, la Ville d'Angers a décidé de réaliser les travaux d'enfouissement des réseaux aériens de télécommunications situés sur la rue Cuvier.

A cet effet, la Ville d'Angers, Orange et le SIEML se sont rapprochés afin de fixer les conditions techniques et financières de réalisation des travaux d'enfouissement des réseaux aériens de télécommunications. Aussi, il convient d'établir une convention tripartite.

La maitrise d'ouvrage des travaux de génie civil est assurée par le SIEML. La maitrise d'ouvrage des travaux de câblage est assurée par Orange. La Ville d'Angers, prendra à sa charge, toutes les opérations nécessaires à l'enfouissement des réseaux de communications électroniques. Le coût de l'ensemble des travaux est estimé à 32 587,93 € TTC.

Le coût des travaux étant estimatif, la Ville supportera les coûts réels des travaux réalisés.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 20 mai 2021
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 11 mai 2021

DELIBERE

Approuve la convention avec le SIEML et Orange, fixant les conditions techniques et financières de réalisation des travaux d'enfouissement des réseaux aériens de télécommunications la rue Cuvier.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à la signer.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2021 et suivants.

Monsieur le Maire : Il s'agit de travaux d'enfouissement des réseaux aériens de télécommunication rue Cluvier pour 32 587,93 euros. C'est l'habituelle convention tripartite SIEML, Orange et Ville d'Angers.

Avez-vous des questions ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Délibération n° DEL-2021-182 : le Conseil Adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

N'ont pas pris part au vote : M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Constance NEBBULA, M. Grégoire LAINÉ, M. Nicolas AUDIGANE.

Délibération n° DEL-2021-183

VOIRIE ET ESPACES PUBLICS - Pilotage de la politique

Plan Proximité Voirie - Quartier Hauts-de-Saint Aubin - Rue Yvonne - Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire (SIEML) - Orange - Enfouissement de réseaux aériens - Convention - Approbation

Rapporteur : Christophe BÉCHU

EXPOSE

Par délibération du 9 mars 2009 et conformément à l'arrêté préfectoral du 6 juillet 2009, la Ville d'Angers a adhéré au Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire, autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité, ayant pour conséquence la délégation de la maitrise d'ouvrage au SIEML.

En matière de réseaux de télécommunication et de génie civil optique, la Ville d'Angers a conservé la maitrise d'ouvrage, pour les travaux relevant de sa compétence en matière d'effacement de réseaux. Cependant, elle a choisi de confier la maitrise d'ouvrage temporaire de ces opérations au SIEML.

Dans le cadre du réaménagement de l'ensemble du secteur de la ZAC Verneau, la Ville d'Angers a décidé de réaliser les travaux d'enfouissement des réseaux aériens de la rue Yvonne.

Il convient donc d'établir une convention tripartite entre Orange, le SIEML et la Ville d'Angers pour préciser les modalités de l'enfouissement coordonné de l'ensemble des réseaux de télécommunication et de génie civil optique ainsi que les conditions de financement de cette opération. La Ville d'Angers prendra en charge l'intégralité des travaux, soit un coût pour le génie civil de télécommunication de 40 852,25 € TTC.

Le coût des travaux étant estimatif, la Ville d'Angers supportera les coûts réels des travaux réalisés.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 20 mai 2021
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 11 mai 2021

DELIBERE

Approuve la convention tripartite avec Orange et le SIEML pour l'enfouissement coordonné des réseaux aériens de télécommunication et de génie civil optique de la rue Yvonne.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer la convention.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2021 et suivants.

Monsieur le Maire : Pour la rue Yvonne, il s'agit là aussi d'un enfouissement de réseaux aériens dans le cadre de cette même convention triennale.

Avez-vous des questions ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Jacques-Olivier MARTIN : Nous sommes dans le cadre de l'interface entre les travaux de la ZAC Verneau et la Ville. Ces quatre rues qui sont d'une même fratrie (Yvonne, Thérèse, Renée et Yvette) vont petit à petit, dans les mois à venir, donner l'occasion d'enfouissement, de réaménagement et ensuite nous nous occuperons de la rue des Artilleurs dans laquelle toutes les 4 débouchent.

Délibération n° DEL-2021-183 : le Conseil Adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

N'ont pas pris part au vote : M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Constance NEBBULA, M. Grégoire LAINÉ, M. Nicolas AUDIGANE.

Délibération n° DEL-2021-184

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Bâtiments et patrimoine communautaire

Quartier Hauts-de-Saint-Aubin - Groupe scolaire Gérard Philipe - Restructuration et Extension - Avenant au marché de maitrise d'oeuvre - Marchés de travaux - Convention de participation financière avec Angers Loire Métropole - Approbation

Rapporteur : Jacques-Olivier MARTIN

EXPOSE

Le quartier Hauts-de-Saint-Aubin connait une évolution démographique importante avec la création, à l'horizon 2030, de 6 890 logements complémentaires, soit environ 19 000 habitants.

Cette forte évolution s'accompagne naturellement d'un projet d'aménagement urbain du secteur.

Au regard de l'évolution de la démographie du quartier, le groupe scolaire Gérard Philipe a fermé en juin 2012 au profit du nouveau groupe scolaire Nelson Mandela. Puis, au regard de l'augmentation de la population du quartier, le groupe scolaire Gérard Philipe a ré-ouvert en septembre 2016 pour contribuer à l'accueil des scolaires. Sa capacité a augmenté de 2 classes à chaque rentrée scolaire et l'école devrait voir ses effectifs en continuelle augmentation chaque année.

Il convient donc de procéder à sa restructuration, à son extension et à sa mise en accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) et d'y intégrer un équipement petite enfance présent actuellement au sein de la maison de quartier des Hauts-de-Saint-Aubin.

Un concours de maîtrise d'œuvre a été lancé et le marché a été conclu avec l'équipe DCL Architectes / Rabier Fluides Concept / Even Structures / Techniques et Chantiers / Db Acoustic / Agence 7 lieux pour un montant de 519 170 € HT.

Par délibération du 26 octobre 2020, le Conseil municipal a approuvé l'estimation prévisionnelle des travaux à 4 200 000 € HT.

En phase études, et afin de respecter le calendrier opérationnel des travaux, il convient de dissocier les calendriers de conception des opérations bâtiments et aménagements extérieurs / traitement des cours. Ces derniers devront faire l'objet d'une concertation spécifique qui génère une réalisation des travaux ultérieure.

Au stade actuel des études, après intégration de divers ajustements programmatiques et prise en compte de la découverte d'amiante sur les enrobés, l'estimation des travaux doit être ajustée et s'élève désormais à 4 530 000 € HT (valeur octobre 2020) répartis comme suit :

- 4 300 000 € HT pour les travaux de bâtiments (estimation arrêtée au stade Avant-Projet Définitif)
- 230 000 € HT pour les travaux d'aménagements extérieurs / traitement des cours, (enveloppe prévisionnelle allouée).

Dans un premier temps, il convient de conclure un avenant au marché de maîtrise d'œuvre afin de prendre en compte la dissociation de l'opération en deux phases, des modifications de programme à la demande du maître d'ouvrage et de rendre définitif le forfait de rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre pour la

partie bâtiment. Concernant les opérations de bâtiments, le montant du forfait définitif de rémunération proposé s'élève à 516 944 € HT.

Pour les aménagements extérieurs / traitement des cours, le forfait définitif de rémunération sera évalué ultérieurement.

Par conséquent, l'opération sera décomposée en plusieurs consultations :
- la première pour réaliser les travaux de bâtiment
- la seconde pour réaliser les aménagements extérieurs / traitement des cours

Il convient donc de lancer la première consultation de travaux portant sur les bâtiments.

Par ailleurs, dans le cadre de sa compétence scolaire 1er degré, la Ville d'Angers a sollicité une participation financière auprès d'Angers Loire Métropole.

A cet effet, Angers Loire Métropole financera l'équivalent de 2 classes, ainsi que l'extension du restaurant scolaire de cette école. Cette participation financière est estimée à 867 208,89 €, déduction faite du FCTVA.

Il convient donc de conclure une convention de participation financière entre la ville d'Angers et Angers Loire Métropole.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Commande Publique,

Considérant l'avis de la commission Finances du 20 mai 2021
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 11 mai 2021
Considérant l'avis de la commission Educations du 06 mai 2021

DELIBERE

Approuve l'Avant-Projet Définitif relatif aux travaux de bâtiment fixant le montant des travaux à 4 300 000 € HT (valeur octobre 2020).

Approuve l'avenant fixant le forfait définitif de rémunération relatif aux travaux de bâtiment de l'équipe de maîtrise d'œuvre, pour un montant de 516 944 € HT.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à le signer.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer les marchés à l'issue de la consultation relative aux travaux de bâtiment, ainsi que tout avenant de transfert relatif à ces marchés, les avenants ayant pour objet un changement d'indice de variation de prix après suppression et les avenants sans incidence financière.

Approuve la convention de participation financière entre Angers Loire Métropole et la Ville d'Angers dans le cadre de la restructuration et l'extension du groupe scolaire Gérard Philipe.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à la signer

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2021 et suivants.

Jacques-Olivier MARTIN : Lors de notre Conseil d'octobre dernier, nous vous avions présenté une délibération qui vous expliquez les travaux de réhabilitation, de reconstruction, d'extension, de développement et d'amélioration en accessibilité et en rénovation énergétique du groupe scolaire Gérard Philipe, pour accompagner le développement du quartier des Hauts-de-Saint-Aubin.

Je reviens vers vous, car je dois vous présenter une augmentation de l'enveloppe initiale des travaux. Des questions d'amiantes, de réseaux divers et variés et des questions d'équipements complémentaires de la restauration ont malheureusement fait gonfler l'enveloppe initialement prévue.

4 300 000 euros pour les travaux dans le bâtiment et 230 000 euros qui vont être spécifiquement orientés, fléchés vers la traversée verte, la végétalisation et la désimperméabilisation de cette traversée interne à l'ilot qui permettra d'organiser un parvis beaucoup plus agréable et accueillant pour les familles et les enfants à l'entrée de l'école Gérard Philipe, ainsi que la désimperméabilisation et la végétalisation de la cour d'école.

J'en aurais fini pour vous dire que, dans le cadre de l'extension de l'école, puisqu'il y a 2 classes d'école maternelle en plus et l'extension du restaurant scolaire, nous allons bénéficier d'une subvention ou de d'un apport complémentaire d'Angers Loire Métropole à hauteur de 668 000 euros pour ces travaux.

Monsieur le Maire : Avez-vous des questions ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Délibération n° DEL-2021-184 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2021-185

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Bâtiments et patrimoine communautaire

Groupes scolaires Jules Verne et Claude Monet - Travaux de mise en accessibilité - Marchés de travaux

Rapporteur : Jacques-Olivier MARTIN

EXPOSE

Dans le cadre de sa politique de préservation et d'amélioration du patrimoine, la Ville d'Angers a décidé de procéder à la mise aux normes accessibilité des groupes scolaires Jules Verne et Claude Monet afin d'assurer l'accueil d'un public en situation de handicap. Les travaux consistent en la mise en place d'un ascenseur dans chaque groupe scolaire.

Les lots 1 « Maçonnerie - VRD » et 3 « Revêtement de sol – Faïence » ont été déclarés infructueux.

Le lot 1 « Maçonnerie - VRD » a été relancé par le biais de l'accord cadre de travaux d'entretien, de réparation ou d'amélioration dans les bâtiments, afin de respecter les délais imposés pour l'exécution de l'ensemble des travaux. Il a été scindé en 2 lots distincts pour chaque groupe scolaire.

Après analyse des offres et négociation, le Représentant du Pouvoir Adjudicateur a décidé d'attribuer les marchés pour un montant global de 139 415,33 € HT répartis comme suit :

Lot	Désignation	Titulaire	Montant en € HT
01	Maçonnerie – VRD (GS : Jules Verne)	*Estimation :* *88 900,00 €*	*Sans suite*
01	Maçonnerie – VRD (GS : Claude Monet)	FONTENEAU RENOVATION MH3D	57 091,03 €
02	Plâtrerie – peinture	FOUILLET PLATRERIE	30 021,14 €
03	Revêtement de sol – Faïence	*Estimation :* *3 100,00 €*	*Sans suite*
04	Plomberie - Sanitaire	HERVE THERMIQUE	4 793,19 €
05	Electricité	EIFFAGE ENERGIE LOIRE OCEAN	6 109,97 €
06	Ascenseur	TK ELEVATOR	41 400,00 €
TOTAL			139 415,33

Le lot 1 « « Maçonnerie - VRD » pour le GS Jules Verne et le lot 3 « Revêtement de sol – Faïence » vont être relancés par le biais d'une nouvelle consultation.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Commande Publique,

Considérant l'avis de la commission Finances du 20 mai 2021
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 11 mai 2021

Considérant l'avis de la commission Educations du 06 mai 2021

DELIBERE

Attribue les marchés aux entreprises désignées ci-dessus.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer les marchés avec les entreprises et pour les montants cités ci-dessus, ainsi que tout avenant de transfert relatif à ces marchés, les avenants ayant pour objet un changement d'indice de variation de prix après suppression et les avenants sans incidence financière.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2021 et suivants.

Jacques-Olivier MARTIN : Dans le cadre des travaux de mise en accessibilité des groupes scolaires Jules Verne et Claude Monet, la délibération vous présente les lots qui ont été attribuées. Malheureusement, deux lots ne le sont pas encore. Il semblerait que les entreprises aient quelques difficultés sur ces travaux là pour répondre. L'ensemble de l'écosystème BTP, en juin, étant très actif actuellement. Nous en ressentons, dans ces 2 travaux et dans ces 2 projets, la réalité.

Monsieur le Maire : Avez-vous des questions ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Délibération n° DEL-2021-185 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2021-186

RAYONNEMENT ET COOPERATIONS - Coopération décentralisée

Exercice 2021 - Club Notre Dame des Champs (NDC) Angers Football - Formation des éducateurs de football malien - Attribution d'une subvention

Rapporteur : Benoit PILET

EXPOSE

Dans le cadre du partenariat de coopération avec la ville de Bamako se développe un important volet d'échange de pratiques et de formation des cadres sportifs bamakois.

Le club de NDC Angers Football a initié depuis 2015 un partenariat avec l'association ACEFOOT-Mali en vue d'accompagner le renforcement des éducateurs des centres de football de Bamako. Ainsi, des éducateurs du club se sont déplacés à Bamako en 2015, 2017 puis 2019 pour assurer des formations auprès de leurs homologues maliens.

Les éducateurs du club NDC Angers Football se déplaceront à Bamako du 21 au 28 juin 2021 afin de poursuivre le cursus de formation d'anciens stagiaires et en former de nouveaux.
La mission sera aussi l'occasion de signer une nouvelle convention avec son association partenaire ACEFOOT-Mali sur la période 2021 – 2024.

Cette initiative nourrit en retour le projet de club de NDC Angers Football, et notamment son académie de football. L'accueil périodique de techniciens maliens au sein du club (notamment en 2018 et 2019) participe à l'échange de pratiques et la valorisation du vivier sportif angevin à l'international.

La Ville souhaite poursuivre son soutien à ce projet en attribuant à Notre Dame des Champs Football une subvention de 2 000 € au titre de l'année 2021.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 20 mai 2021

DELIBERE

Attribue une subvention versée en une seule fois, au club de NDC Angers Football d'un montant total de 2 000 €, afin de poursuivre le projet de formation des éducateurs de football bamakois.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2021 et suivants.

Benoît PILET : Dans le contexte ou un deuxième coup d'état, identique à celui du 18 août dernier au Mali, met le pays un petit peu encore à mal, même si les rues de Bamako sont calmes, la mobilisation de la NDC, depuis 2015, permet à de nombreux entraîneurs maliens de pouvoir acquérir des compétences et de pouvoir avoir leur diplôme d'entraîneur de football.

La NDC devait partir du 21 au 28 juin 2021 à Bamako, à la maison du partenariat pour encadrer une nouvelle session de formation. Ils nous ont indiqué qu'ils reportaient leurs séances de formation pour les raisons évidentes de sécurité.

Néanmoins, des formations théoriques en distanciel auront lieu avec l'appui de de la MPAB (Maison du Partenariat Angers Bamako), du service Europe international et de la vie associative pour permettre à la NDC d'avoir des liens avec les jeunes stagiaires bamakois, pour la partie théorique, avant de pouvoir se rendre sur place, dès que les conditions le permettront.

Il vous est proposé d'accompagner la démarche de la NDC à hauteur de 2 000 euros.

Monsieur le Maire : Avez-vous des questions ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Délibération n° DEL-2021-186 : le Conseil Adopte à l'unanimité

LISTE DES DECISIONS DU MAIRE

PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

		Date de la décision
	BATIMENTS	
DM-2021- 97	Valorisation de la redevance 2021-2022 pour les tarifs des salles d'activités, des entrepôts et des créneaux des occupations mutualisées.	29/03/2021
DM-2021- 98	Fixation du forfait ménage à la somme de 32€ par heure pour les locaux à usage de bureaux, salles d'activités, ateliers ...	29/03/2021
DM- 2021- 99	Fixation des coûts pour la reproduction de clés ou de badges supplémentaires demandée par les occupants des locaux mis à disposition.	29/03/2021
DM- 2021- 100	Tarification des interventions de la Société de télésurveillance au sein de locaux mis à disposition, dues à l'oubli de la mise en service de l'alarme.	29/03/2021
DM- 2021- 101	Fixation du forfait de charges 2021-2022, pour des locaux mis à disposition, comprenant l'eau, l'électricité et le chauffage.	29/03/2021
DM- 2021- 102	Fixation des redevances 2021-2022 pour la mise à disposition des logements dits « de secours » aux personnes sinistrées, pour une durée maximum d'un mois.	29/03/2021
DM- 2021- 106	Convention avec l'association FOL 49 pour la mise à disposition de locaux situés 2 rue Louis Boisramé d'une superficie de 99,57 m2, pour une durée de 3 ans.	07/04/2021
DM- 2021- 107	Avenant avec M. DURRANT Joshua prorogeant la mise à disposition des locaux situés 9 rue du Château d'Orgemont, pour une durée de 6 mois.	07/04/2021
DM- 2021- 108	Avenant avec l'association AGIR abcd pour la mise à disposition de locaux situés 4 place Jean Vilar d'une superficie de 230,48 m2.	07/04/2021
DM-2021- 109	Convention avec l'association « FRANCE VICTIMES 49 » pour la mise à disposition de locaux situés 4 allée des Baladins d'une superficie de 786,66 m2, pour une durée de 3 ans.	07/04/2021
DM- 2021- 110	Convention avec l'association « Djigui Espoir Enfance » pour la mise à disposition de locaux situés 37 route de	07/04/2021

	Bouchemaine d'une superficie de 140,95 m2, pour une durée de 3 ans.	
DM- 2021- 111	Conventions avec différents opérateurs pour les mises à disposition d'emplacements d'implantations d'équipements techniques, pour une durée de 9 ans.	07/04/2021
DM- 2021- 112	Conventions avec différents opérateurs pour les mises à disposition d'emplacements d'implantations d'équipements techniques, pour une durée de 9 ans.	07/04/2021
DM- 2021- 113	Convention avec l'association « PHI » pour la mise à disposition de locaux situés 37 route de Bouchemaine d'une superficie de 265,7 m2, pour une durée de 3 ans.	14/04/2021
DM- 2021- 114	Convention avec l'association « LIMA » pour la mise à disposition de locaux situés 37 route de Bouchemaine d'une superficie de 96,31 m2, pour une durée de 3 ans.	14/04/2021
DM-2021- 115	Convention avec l'association « Place au vélo » pour la mise à disposition de locaux situés 6 boulevard Olivier Couffon d'une superficie de 160,07 m2, pour une durée d'un an.	14/04/2021
DM- 2021- 116	Convention d'occupation précaire avec Madame Josiane LEHAY pour la mise à disposition d'un garage situé 12 rue Auguste Gautier, pour une durée d'un an.	14/04/2021
DM- 2021- 117	Convention avec la Direction Académique des Services Départementaux de l'Education Nationale pour la mise à disposition des locaux situés 2 boulevard Auguste Allonneau d'une superficie de 622,20 m2, pour une durée de 3 ans	14/04/2021
DM- 2021- 118	Convention avec l'association « Les Folies Angevines » pour la mise en disposition des locaux situés 17 rue de Jérusalem d'une superficie de 119,05 m2, pour une durée de 3 ans	14/04/2021
DM- 2021- 119	Avenant avec l'association « Mouvement Vie Libre » modifiant la désignation des locaux suite à la mise à disposition des locaux situés 4 allée des Baladins.	14/04/2021
DM- 2021- 120	Convention avec l'association « Réveillon de l'Amitié » pour la mise à disposition de locaux situés 37 route de Bouchemaine d'une superficie de 86,25 m2, pour une durée de 3 ans.	14/04/2021
DM- 2021- 121	Convention avec le CAS pour la mise à disposition de locaux situés 37 route de Bouchemaine d'une superficie de 88,17 m2, pour une durée de 3 ans.	14/04/2021
DM- 2021- 122	Convention d'occupation précaire avec l'association médicale Franco Libanaise pour la mise à disposition d'un garage situé 12 rue Auguste Gautier.	14/04/2021
DM- 2021- 123	Convention avec l'association « SIEL BLEU » pour la mise à disposition de locaux situés 5 rue Marc Sangnier d'une superficie de 111,81 m2, pour une durée de 3 ans.	14/04/2021
DM- 2021- 135	Avenant avec la Société LD2F pour l'exonération de la mise	21/04/2021

à disposition de locaux pour l'activité bar-restaurant situé 14 rue du Musée.

DM- 2021- 136	Convention avec l'association Al-Anon-Alateen Groupes familiaux pour la mise à disposition de locaux situés 6 avenue Yolande d'Aragon d'une superficie de 60,06 m2, pour une durée de 3 ans.	21/04/2021
DM- 2021- 137	Convention avec l'A.J.A pour la mise à disposition de locaux situés 12 boulevard Robert Schuman d'une superficie de 151,94 m2, pour une d'une durée d'un an.	21/04/2021
DM- 2021- 138	Convention avec l'association TRAIT d'UNION pour la mise à disposition des locaux situés 17 rue de Jérusalem d'une superficie de 164,64 m2, pour une durée de 3 ans	21/04/2021
DM- 2021- 139	Convention avec l'association Octo-Verso pour la mise à disposition des locaux situé 9 rue du Château d'Orgemont d'une superficie de 127,08 m2, pour une durée d'un an.	21/04/2021
DM- 2021- 140	Convention avec l'association UNIS CITE pour la mise à disposition de locaux situés 106 rue du Pré Pigeon d'une superficie de 235,85 m2, pour une durée de 10 mois.	21/04/2021
DM- 2021- 147	Convention avec Angers Loire Métropole pour la mise à disposition de locaux situés 34ter boulevard d'Arbrissel d'une superficie de 329,80 m2.	23/04/2021
DM- 2021- 148	Convention avec l'Association des Capucins pour la mise à disposition de locaux situés 14 boulevard Jean Sauvage d'une superficie de 307,49 m2, pour une durée d'un an.	26/04/2021
DM- 2021- 149	Convention avec l'association La boîte à Mots 49 pour la mise à disposition de locaux situés 4 allée des Baladins d'une superficie de 941,93 m2, pour une dure de 3 ans.	26/04/2021
DM- 2021- 150	Convention avec la Fédération du Secours Populaire Français de Maine-et-Loire pour la mise à disposition de locaux situés 49 rue de la Morellerie d'une superficie de 228 m2, pour une durée d'un an.	26/04/2021
DM- 2021- 151	Convention avec l'association Renaissance de la Doutre pour la mise à disposition de locaux situés 23 boulevard Descazeaux d'une superficie de 74,19 m2, pour une durée de 3 ans.	26/04/2021
DM- 2021- 152	Convention avec la Société de Saint Vincent de Paul – Louise de Marillac – Conseil Départemental de Maine-et-Loire pour la mise à disposition de locaux situés 25 rue Célestin Port d'une superficie de 58,22 m2, pour une durée de 3 ans.	26/04/2021
DM- 2021- 155	Convention avec Angers Loire Métropole pour la gestion d'une maison d'habitation située 5 cours des Fours à Chaux d'une superficie de 720 m2, pour une durée de 10 ans.	04/05/2021
DM- 2021- 156	Convention avec l'association EAB pour la mise à disposition de locaux situés 330 rue Saint Léonard d'une superficie de 225,41 m2, pour une durée de 3 ans.	04/05/2021

DM- 2021- 157	Avenant avec la Société SARL SOEURS SOURIRE prorogeant la mise à disposition des espaces aménagés de type « petite restauration » situés 1 rue des Rêveries, pour une durée d'un an.	04/05/2021
DM- 2021- 158	Avenant avec l'association Solidarités Nouvelle Face au Chômage pour la mise à disposition de locaux situés 106 rue du Pré Pigeon, celui-ci prendra fin le 28 février 2022.	04/05/2021
	CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS	
DM-2021- 131	Subvention sollicitée auprès de la CAF en tant que co-financeur, afin de soutenir les travaux d'extension et d'aménagement d'un espace de parentalité, et de la maison de quartier / centre social, situés allée du Haras.	14/04/2021
DM- 2021- 141	Subvention sollicitée auprès des financeurs du Contrat de Ville, pour le projet « Découverte des métiers du sport pour des collégiens de quartiers prioritaires » pour un montant maximal, égal au montant du budget prévisionnel.	21/04/2021
DM-2021- 142	Renouvellement d'une demande de subvention auprès de la CAF pour les Aides aux Projets Collectifs Vacances, d'un montant de 6 093 €.	21/04/2021
DM-2021- 145	Autorisation des compagnies professionnelles à occuper les différents lieux du quartier de La Roseraie dans le cadre des soirées estivales organisées par le Centre Jean Vilar.	23/04/2021
DM-2021- 146	Sollicitation d'une subvention dans le cadre du projet « Moulin à paroles », accompagnant les primo-arrivants adultes non francophones, dans leur apprentissage du français. Le montant est égal aux montants des budgets prévisionnels.	23/04/2021
	CULTURE	
DM-2021 - 103	Contrat de mise à disposition à titre gratuit de la salle Claude Chabrol pour les périodes du 6 au 17 avril, du 18 au 26 mai, et du 1er au 10 juin 2021. Et du Grand Théâtre, pour la période du 9 au 12 mars, aux compagnies Zig Zag et Amala Dianor.	30/03/2021
DM-2021 - 104	Fixation des prix de vente du catalogue et des affiches aux sein du Grand Théâtre Le Quai.	30/03/2021
DM-2021 - 124	Contrat de prêt avec le musée des coiffes de la Ville des Ponts- de-cé pour le prêt d'une œuvre, pour l'exposition « Au fil de l'Ouest ».	19/03/2021
DM-2021 – 125	Convention de coopération avec la Région des Pays de la Loire pour la réalisation d'études d'inventaire général du patrimoine culturel.	14/04/2021
DM-2021 – 126	Subvention sollicitée auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et de tout autre financeur, d'un montant le plus élevé possible, pour permettre la numérisation de	14/04/2021

	fonds d'imprimés patrimoniaux.	
DM-2021 - 127	Contrat avec le collège Pompidou de Champtoceaux pour la mise à disposition à titre gratuit de l'exposition mobile « Ma BD (à) musée l'envers du décor ».	14/04/2021
DM-2021 - 128	Convention d'autorisation de représentation avec la société Piaf S.L pour l'édition en fac-similé d'un incunable enluminé, pour une durée de 10 ans.	14/04/2021
DM-2021 – 129	Contrat de mise à disposition à titre gracieux, du Grand Théâtre avec le trio Chausson, dans le cadre d'un enregistrement sonore, pour la période du 13 au 15 avril 2021.	14/04/2021
DM-2021 – 130	Contrat de mise à disposition à titre gracieux, du Grand Théâtre avec « SAS Unicorne we are legends » dans le cadre du tournage d'un clip, pour la période du 23 au 27 mars 2021.	14/04/2021
DM-2021 – 132	Contrat de mise à disposition à titre gracieux, de la salle Claude Chabrol à la compagnie Les amis de l'ABC, dans le cadre pour de la répétition d'un spectacle, pour la période du 22 au 24 avril 2021.	15/04/2021
DM-2021 - 133	Sollicitation d'un soutien financier le plus élevé possible concernant l'acquisition des rayonnages mobiles pour l'amélioration des conditions de préservation et de conservation des collections patrimoniales.	21/04/2021
DM-2021 - 134	Contrat de prêt avec le musée des Beaux-arts de Grenade en Espagne, pour le prêt d'une œuvre dans le cadre de l'exposition « Odalisque. From Ingres to Picasso ».	21/04/2021
	EDUCATION ENFANCE	
DM-2021-96	Offre d'abonnement à l'atelier Canopé pour la mise à disposition d'un catalogue de formations pour les animateurs en écoles publiques et structures périscolaires.	29/03/2021
DM-2021-105	Avenant à la convention avec le département du Maine-et-Loire et le collège Jean Mermoz portant sur l'utilisation des espaces du collège, dans le cadre des TAP pour les élèves de l'école élémentaire Jean-Jacques ROUSSEAU.	07/04/2021
DM-2021-143	Convention avec la CAF de Maine-et-Loire pour le versement du Fonds Local d'Accompagnement Accessibilité Enfant en situation de Handicap (FLAAEH) pour l'accueil d'enfants en situation de handicap dans les accueils de loisirs municipaux.	21/04/2021
DM-2021-144	Convention avec la CAF de Maine-et-Loire pour le versement du Fonds Local d'Accompagnement Accessibilité Loisirs Enfance.	21/04/2021

DM-2021-153	Avenant avec l'Association Régionale Les Chesnaies et la direction des services départementaux de l'Education nationale de Maine-et-Loire, sur les moyens de mis à disposition et sur les modalités d'accueil sur le temps méridien des élèves de l'ITEP Les Chesnaies.	26/04/2021

	PREVENTION ET SECURITE	
DM-2021-154	Sollicitation auprès de l'Etat via le programme S du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation, pour obtenir une subvention dans le cadre de la mise en œuvre du déplacement des caméras de vidéo protection.	26/04/2021

Liste des MAPA attribués du 20 mars AU 19 avril 2021

N° de marché / AC	Types Marché	Objet du marché	Libellé des lots ou lot unique	Entreprise attributaire	Code postal	Ville	MONTANT ANNUEL ou ESTIME
21 028 01	S	Programmation artistique pour la saison estivale et culturelle de la ville d'Angers 2021	Lot unique	Didier GRANET	87700	Saint-Priest-sous-Aixe	18 500,00
21 030 01	T	Travaux de désamiantage des anciens logements de fonction du groupe scolaire Claude Monet	Lot unique	SOCIETE DES TERRASSEMENTS JUSTEAU	49700	LOURESSE ROCHEMENIER	70 617,43

Sur 2 attributaires : 1 en Maine et Loire et 1 en France

1

Questions diverses

Bruno GOUA : Je voudrais rebondir en fait par rapport à la décision du Maire 154 qui est une demande de subvention pour le déplacement de caméras.

La presse quotidienne s'est fait l'écho, la semaine dernière, d'une publication de la cadrature du net sur une certaine partie du cahier des charges du Territoire Intelligent où il était question de demande de renseignements sur de la reconnaissance faciale.

C'est quelque chose qui pose question à nos concitoyens qui nous interpellés, parce que c'est toujours recouvert d'une certaine opacité.

J'ai repris un peu le dossier financier du Territoire Intelligent et à la page 3 figure en fait l'item du socle logiciel et qui parle d'un logiciel utilisé dans beaucoup de Villes françaises et étrangères. Son produit phare permet de visionner 1 h de vidéos en une minute, à peu près, mais, depuis en fait quelques versions, il a aussi des briques qui permettent la reconnaissance faciale.

C'est quelque chose qui a interpellé un certain nombre de Villes, entre autres aux États-Unis, où San Francisco et Boston ont été émues par cela et ont pris des dispositions pour justement essayer de mettre en forme une interdiction pour leur police d'utiliser cette fonctionnalité.

Ne serait-il pas possible de constituer une équipe d'experts qui soit professionnelle, associative, peut être aussi d'élus, qui permettrait de cerner tous les contours de la vidéo surveillance et pouvoir informer les Angevins au mieux.

Monsieur le Maire : Effectivement, Il y a eu, à la page 87 du cahier des charges qui a été rédigé, pour notre compte, par le cabinet que nous avions mandaté, dans la liste de tout ce qui était les options possibles, la mention de cette reconnaissance faciale.

À aucun moment, la Ville n'a sollicité des tarifs de la part des groupements qui ont répondu, puisque nous disons, depuis le début, que ce n'est pas notre projet politique. Nous n'avons pas auditionné les groupements sur cet aspect des choses, nous avons écarté les aspects de sécurité, à l'exception, et j'ai eu l'occasion de le préciser, des caméras classiques pour déterminer des tarifs unitaires permettant aux communes dans l'agglomération qui souhaitent s'équiper de pouvoir le faire.

Il n'a jamais été question de reconnaissance faciale, en termes de marché. Nous n'avons pas de bordereau pour pouvoir acheter de la reconnaissance faciale. Cela ne fait ni partie de notre projet de Territoire Intelligent ni même de notre projet politique. Si nous sommes tous d'accord sur le fait que nous sommes contre la reconnaissance faciale, je ne vais pas vous proposer que nous fassions un groupe de travail et temps de parole sur la reconnaissance faciale. Il n'en est pas question. Je ne peux pas être plus clair que cela. Je regrette que cette coquille se soit glissée dans le cahier des charges. Je m'étonne et je m'amuse que ce soit finalement 2 ans après qu'on s'en rende compte. À aucun moment, dans l'intégralité des auditions qui ont eu lieu avec les 4 groupements qui ont répondu, nous ne les avons questionnés sur ce point. Il n'y a pas eu de leur part dans les offres de précisions ou de propositions avec des tarifs. Nous n'avons aucun prix, aucun bordereau et aucun engagement.

Je suis maintenant dépositaire d'une question de M. Arash SAEIDI.

Arash SAEIDI : Il y a quelques soubresauts au CHU d'Angers et j'aimerais que nous puissions avoir, soit l'occasion de ce Conseil ou du suivant, un débat serein entre nous sur la situation des personnels du CHU. Au-delà d'une situation nationale tendue qui est la conséquence du Covid, mais bien avant cette crise, les personnels hospitaliers étaient déjà en souffrance. De nombreux mouvements de grève ont commencé à

voir le jour, fruit d'une logique purement comptable dont le raisonnement était que pour diminuer les dépenses de santé, il faut diminuer l'offre publique de soins.

Au-delà de cela, il semblerait, aujourd'hui, qu'au CHU d'Angers, il y ait un certain mal-être, parmi les personnels, dû effectivement à l'épuisement de ces quinze mois de crise, mais au-delà, puisque, par exemple, le mouvement de grève est déclenché par une réorganisation du service qui a lieu à un moment qui apparaît, quand même, assez inopportun. Il y a aussi des techniciens de laboratoire qui sont en grève et globalement il y a une tension permanente. Quand je parle de tension, ce n'est pas au sens humain, mais c'est-à-dire que ce sont des personnels qui travaillent en flux tendu, avec aucune marge, avec des heures de formation en moins, avec des temps de récupération qu'ils ne peuvent pas avoir, des congés qu'ils ne peuvent pas prendre, qui ne leur seront pas payés et qu'ils prendront dans 10, 20, 30 ou 40 ans, en partant à la retraite 2 ou 3 mois plus tôt, avec un certain recours aux CDD qui ne sont pas les contrats le plus sécurisant et qui participe à augmenter cette tension.

On veut tous les remercier, on les applaudit, mais cela demande aussi des actes pour leur donner des conditions de travail quotidiennes plus dignes, plus saines qui respectent leur santé physique et morale. J'aimerais que nous ayons ce débat. Nous avons demandé à rencontrer la direction de l'hôpital. Nous avons rencontré les syndicats, certains soignants non syndiqués. J'aurais souhaité rencontrer la direction de l'hôpital, mais je comprends qu'ils avaient un emploi du temps contraint. J'aurais préféré les rencontrer avant cette intervention pour avoir leur avis.

Je souhaite un débat serein entre nous et, peut-être, que, lors d'un prochain Conseil de surveillance, vous puissiez apporter un soutien un peu plus appuyé au personnel hospitalier. Je sais que vous n'avez pas de pouvoir de décision dans ce Conseil de surveillance, mais je suis sûr que vous avez une certaine influence naturelle.

Monsieur le Maire : Je dois reconnaître un sens de l'à-propos à la fois dans la manière de soulever ce sujet sur le principal employeur du Département, dans les termes mesurés que vous employez à quelques semaines d'autres échéances, qui relève d'une forme d'habileté.

Je vais commencer par évoquer la demande que vous avez faite d'être reçu par la Direction générale et le fait qu'il n'y aura pas de temps de rencontres officielles. Pas seulement parce que nous pourrions considérer qu'il y a une forme de mélange, une forme de devoir de réserve, compte tenu de la place éminente que vous occupez sur une liste qui se présente aux suffrages des électeurs, mais pour une tout autre raison. Le CHU n'est pas que le CHU de la Ville d'Angers. Le CHU soigne les habitants de tout le Département.

Imaginez si toutes les Villes, voire si toutes les oppositions de toutes les communes, demandent à être reçues par la Direction générale pour évoquer la manière dont potentiellement les habitants de leur territoire sont soignés, vous comprenez la difficulté matérielle avec laquelle on se retrouverait.

Il y a eu, chacun le sait, au sein de l'hôpital public, compte tenu de la tarification à l'activité, compte tenu de la manière dont un certain nombre de démarches ont été conduites sur le plan national, avec des indicateurs, avec des modes de calcul, avec la poussée vers l'ambulatoire, des bouleversements, des chocs de compétitivité et les 35 h n'y sont pas non plus pour rien.

C'est certainement l'institution qui a été de très loin la plus déstabilisée par le passage brutal aux 35 h qui s'est traduit, indépendamment de ce qu'il y a facialement à la pointeuse, par une recherche des économies « des temps de convivialité, de pause ou d'échange » qui pouvaient avoir lieu.

Il ne m'appartient pas aujourd'hui de refaire ce débat. Le Ségur de la santé a le mérite d'avoir existé. Qu'il reste aujourd'hui une situation de tension, c'est une réalité. J'ai eu l'occasion, vis à vis des organisations syndicales qui m'ont saisi, de leur exprimer, y compris par écrit, ce qu'était ma position, mon soutien par

rapport à une partie de leurs revendications et, à l'inverse, les sujets sur lesquels il me semblait souhaitable pour qu'on puisse trouver des accords.

Il y a eu, cet après-midi, une rencontre entre la Direction et l'intersyndicale avec de nouvelles propositions qui ont été faites pour regarder si un point de sortie de crise, au sens global, pouvait avoir lieu. Je ne doute pas que ce soit votre souhait, comme c'est évidemment le mien. La proposition que je vous fais n'est pas de discuter du climat social au sein de l'hôpital, elle est en revanche que nous puissions prendre un temps dans un Conseil privé, pas seulement pour échanger sur des questions qui relèvent aussi de la responsabilité du gouvernement et des équipes qui sont nommées sur le plan local, mais pour que nous discutions de l'actualité de l'hôpital, dans les prochaines années.

Nous avons un projet qui s'appelle « convergence » et qui consiste à refaire les urgences. Je ne vais pas entrer dans le détail. Vous savez à quel point la cristallisation d'une partie des tensions, y compris sociales, sont venues de la saturation de ce service, qui est la porte d'entrée ensuite vers d'autres. Il y a toute une dimension immobilière, d'accompagnement et de santé d'accès qui a un impact, à l'échelle d'un territoire, et qui me sembleraient justifier l'invitation dans notre enceinte de membres de la Direction générale pour venir nous indiquer ce que sont les grands projets de l'hôpital, dans les années qui viennent

Qu'à cette occasion, il puisse y avoir des questions sur l'évolution des effectifs, sur la santé financière du CHU, très bien, mais je le ferai d'abord dans le cadre d'un Conseil privé, parce que je pense que c'est plus respectueux du fait que les organisations syndicales ont aussi un droit d'interpellation, que nous n'avons pas nécessairement, et qu'il convient de laisser vivre ce dialogue social. D''autre part, sur un sujet comme celui-là, cela nous permettra d'avoir une fluidité en termes d'échanges qui sera totale et que nous pourrons organiser ce temps et ce moment en tenant compte de la décrue de la pression hospitalière que nous sommes en train de connaître. Peut-être dans l'entrée de l'été ou en sortie d'été, mais vraisemblablement plutôt après le 27 juin qu'avant, si vous le voulez bien.

Arash SAEIDI : Cela me va très bien. Juste pour préciser, c'est un sujet sur lequel je me bats de longue date et je vous rassure, quels que soient mes engagements après le 27 juin, je continuerai à suivre le sujet. Cela fait déjà plusieurs années que je m'y intéresse et que je rencontre ces personnels.

Monsieur le Maire : M. SAEIDI, le rendez-vous de principe est pris.

M. le Maire – Vous avez reçu la liste des décisions et la liste des marchés à procédure adaptée que j'ai été amené à prendre en vertu de l'article L 2122-22 ainsi que le procès-verbal du .... . Je vous demande de m'en donner acte.

Liste des décisions : Le Conseil municipal prend acte.

Liste des MAPAS : Le Conseil municipal prend acte.

La séance est levée à 21 heures 40

Le secrétaire de séance	Le Maire
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI	Christophe BÉCHU